

à l'encontre

n° 2 · novembre 2001

5 francs

Palestine

■ Une vision pour donner du courage (Ed. Saïd)

OMC: propriété intellectuelle

■ Du brevet à l'expropriation sans rivage

Afrique

■ Etats démantelés et privatisations

Suisse

■ Mouvement des sans-papiers ■ « Modernisation » du système de formation ■ Démantèlement des PTT ■ Opposition à la CCT de La Poste ■ Le mouvement syndical face à un retournement conjoncturel

Sommaire

Palestine

Le conflit israélo-palestinien dans l'impasse: une vision pour redonner courage (Edward Saïd).....3

La parole d'un militant du camp de réfugiés de Balata.
Le retour à des principes (entretien avec Husam Khader)5

OMC et propriété intellectuelle

Du brevet à l'expropriation sans rivage (Robert Lochhead).....7

Un entrepreneur indien face l'OMC et à l'Etat indien (entretien).....12

Thaïlande: la contrainte et... l'argument juridique (Aileen Kwa)15

Afrique: Etats démantelés et privatisations (Pierre Touret)

Les élites, d'une appropriation à l'autre19

Libéralisation et corruption. Un exemple: les marchés de travaux publics.....24

L'avenir du développement: les PME? Des sous-traitants tenus en laisse.....27

Suisse

Lutte des salariés sans-papiers: à l'aube de la répression (Gaëtan Zurkinden)....29

La « modernisation » du système de formation dans le canton de Zurich (Alessandro Pelizzari).....33

Services publics hors service. Le démantèlement des PTT (George Waardenburg).....36

Convention collective de La Poste: une forte opposition (Agostino Soldini).....41

Le mouvement syndical au-devant d'un retournement conjoncturel (entretien avec Pino Sergi).....43

à l'encontre

cp 805, 1701 Fribourg
solidarites-fr@bluemail.ch
cp 120, 1000 Lausanne 20
solidarites-vd@fastnet.ch
fax: 021/661 20 71
ccp 10-95859-4

10 numéros par année

- abonnement annuel: 50.-
- abonnement de soutien: dès 75.-

Editeur responsable: Alain Gonthier
Mise en page et impression: CODIS, Lausanne

Editorial

Depuis quatre semaines, des centaines de tonnes de bombes sont déversées sur l'Afghanistan. Le commentateur de la *BBC World*, le 31 octobre, déclare: «*Depuis le Vietnam, on n'a plus jamais vu de tels tapis de bombes largués sur un pays par des B-52, même si ce n'est pas encore comparable en intensité!*» La « guerre contre le terrorisme » progresse, bien que la proportion de « bombes intelligentes » se réduise.

Des centaines de victimes civiles sont dénombrées. Mais le « chiffre exact » ne peut être donné, faute de « informations indépendantes ». Car il est manifeste que, depuis le 11 septembre, pour l'essentiel, ce sont des « informations indépendantes » qui assurent le débat et les décisions démocratiques prises par la vaste coalition allant de Bush à Poutine en passant par le dictateur président Musharraf, le roi Fahd d'Arabie saoudite et le pouvoir militaire de Turquie.

Par contre, il est indubitable qu'un chiffre exact ne peut pas être fourni: celui ayant trait au nombre d'Afghans qui fuient les bombardements, errent affamés dans le pays et/ou cherchent à entrer au Pakistan et en Iran. Avant les bombardements, toutes les agences humanitaires estimaient à 7-8 millions les personnes qui manquaient de nourriture et de soins, en Afghanistan. Une grande partie est donc en danger de mort cet hiver. L'Unicef vient de déclarer que 100 000 enfants mourront dans les mois à venir de diarrhées, de pneumonie et d'autres maladies. A nouveau, le chiffre n'est pas précis... comme celui du nombre des civils tués à l'occasion de l'attaque criminelle contre les deux tours du World Trade Center.

En réalité, l'insistance sur l'évaluation rigoureuse des « dégâts collatéraux » a pour fonction de camoufler le fait qu'un crime contre l'humanité est en train d'être perpétré. Selon le porte-parole de *Christian Aid*, Dominic Nutt: «*Nous avons dépassé la situation où l'on peut s'asseoir autour d'une tasse de thé pour discuter de ladite catastrophe humanitaire. S'ils arrêtent de bombarder, nous pouvons faire entrer de la nourriture; c'est aussi simple que cela. Tony Blair et George W. Bush répètent sans cesse qu'il s'agit d'une offensive à trois dimensions: diplomatique, militaire et humanitaire. Pour ce qui est du diplomatique et du militaire, ils sont là;*

qu'en est-il de l'humanitaire? Quelques avions qui lancent des rations alimentaires sur les montagnes, c'est déplorable.»

En invoquant l'article 51 de la Charte de l'ONU, l'administration Bush s'est réclamée du « droit à l'autodéfense ». Cette « autodéfense » consisterait-elle à empêcher des centaines de milliers d'êtres humains d'avoir accès à la nourriture? Si c'est le cas, il faut alors reconnaître que cette politique relève de la même conception que celle adoptée par les preneurs d'otages qui ont lancé deux avions contre des bâtiments afin d'assassiner des milliers de civils innocents.

Mais, pourrait-on rétorquer, n'oubliez-vous pas délibérément l'engagement à hauteur de 324 millions de dollars « d'aide humanitaire ». Examinons ce chiffre rigoureux. Une ration alimentaire, telle que celles parachutées, coûte officiellement 4,25 dollars. En admettant (par souci de démonstration) que les 324 millions ne soient consacrés qu'à ces aliments – et pas au financement des opérations de largage, etc. – il en découlerait que 3 millions de personnes, censées chacune pouvoir s'approprier une ration, pourraient être « secourues », durant 25 jours! Pour comparaison, un bombardier B-2 coûte 2,1 milliards de dollars. La précision est révoltante.

La conclusion est, elle, limpide. En continuant de bombarder l'Afghanistan, l'administration américaine et le social-démocrate Blair proclament haut et fort: «*Vous, millions d'Afghans menacés par la faim, vous ne pesez d'aucun poids en comparaison de nos objectifs visant à imposer notre loi au-dessus de toutes les autres (y compris celles des institutions internationales auxquelles nous adhérons) et à faire valoir nos intérêts économique-stratégiques en Asie centrale comme au Moyen-Orient.*»

Toute la rhétorique d'un Blair ne peut cacher ce fait élémentaire. Et des centaines de millions d'êtres humains, entre autres dans les pays de la périphérie, l'ont compris, sans être obligatoirement musulmans (car « eux », selon certains chroniqueurs, seraient « naturellement » portés à croire des informations « pas indépendantes »).

L'arrêt immédiat des bombardements se doit donc d'être le premier objectif du mouvement anti-guerre. (Réd.)

Une vision pour redonner courage

Le gouvernement d'Ariel Sharon continue son escalade : assassinats de militants et dirigeants palestiniens, occupation et destruction massive dans des territoires dits soumis à l'Autorité palestinienne. Le danger existe d'une « banalisation » dans l'opinion publique de la politique terroriste de l'Etat sioniste et du degré d'oppression subi par la population palestinienne. La rédaction de « à l'encontre » a de ce fait donné la priorité à la publication de deux documents où s'expriment deux Palestiniens sur le « conflit israélo-palestinien ». Le premier, Edward Saïd, l'orientaliste de renom, analyse la situation avec une acuité critique pour tenter de dessiner une perspective. Husam Khader, membre du Fatah, traduit des sentiments et réflexions existant chez les militants des territoires occupés. La troisième partie du dossier sur la guerre menée par les Etats-Unis sera publiée dans le numéro 3.

Edward Saïd

Les bombes et les missiles tombent sur l'Afghanistan, dans le cadre de l'action américaine de destruction à haute altitude que constitue l'opération « Liberté immuable » (*Enduring Freedom*). La Palestine pourrait apparaître comme marginale par rapport aux événements plus urgents en cours en Asie centrale.

Un lien inévitable

Ce serait une erreur de raisonner ainsi. Pas seulement parce que Oussama Ben Laden et ses partisans – personne ne sait combien ils sont, théoriquement ou pratiquement – ont cherché à s'emparer de la Palestine pour en faire un argument dans leur campagne insensée de terreur. Mais Israël a fait de même, avec ses propres objectifs. Après l'assassinat du ministre israélien Rahavam Zeevi, le 17 octobre, par des membres du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), comme mesure de représailles à l'exécution par l'armée israélienne de leur leader en août dernier, la campagne lancée par le général Sharon contre l'Autorité palestinienne, présentée comme étant le Ben Laden d'Israël, a

atteint un nouveau sommet, semi-hystérique. Le gouvernement israélien a fait assassiner ces derniers mois des militants et des dirigeants palestiniens (plus de 60 à ce jour). Il ne peut pas être surpris du fait que de telles méthodes provoquent tôt ou tard des représailles palestiniennes du même ordre. Pourquoi certains assassinats seraient-ils acceptables et d'autres ne le seraient-ils pas : voilà une question à laquelle le gouvernement israélien et ses supporters sont incapables de répondre.

La violence se poursuit donc, avec l'occupation israélienne la plus meurtrière et la plus destructrice depuis longtemps, provoquant des souffrances terribles parmi la population palestinienne. Entre le 18 et le 21 octobre, six villes palestiniennes ont été réoccupées par les forces israéliennes. Cinq autres militants palestiniens ont été assassinés, de même que 21 civils. Plus de 160 personnes ont été blessées. Le couvre-feu a été imposé partout. Et l'Etat israélien a le culot de comparer cela avec la guerre menée par les Etats-Unis contre l'Afghanistan et le terrorisme.

Ainsi donc, l'échec dans l'affirmation des revendications d'un peuple dépossédé depuis 53 ans et occupé militairement depuis 34 ans, et l'impasse qui en découle, a définitivement débordé de la région principale de la lutte et est, bon an mal an, lié de multiples manières à la guerre globale contre le terrorisme. Israël et ses supporters redoutent que, dans ce nouveau cadre, l'administration américaine ne les lâche, tout en affirmant, de manière contradictoire, qu'Israël n'est pas un enjeu dans cette guerre. Palestiniens, Arabes et musulmans sont en général mal à l'aise, ou ressentent une culpabilité rampante face aux associations dont ils font l'objet au sein de l'opinion publique, malgré les efforts des responsables politiques pour dissocier Ben Laden de l'islam et des Arabes. Mais eux également s'abstiennent de citer la Palestine comme le lieu symbolique focalisant leur mécontentement.

Toutefois, à Washington, George Bush et Colin Powell ont affirmé sans ambiguïté et à plus d'une reprise que l'autodétermination des Palestiniens est une question importante, peut-être même centrale. Les

turbulences provoquées par la guerre, sa dimension et ses complications imprévisibles (ses conséquences en Egypte et en Arabie Saoudite seront probablement dramatiques, même si on les ignore pour l'instant) ont fortement secoué tout le Moyen-Orient. Dans cette situation, le besoin d'un vrai changement positif dans la situation des sept millions de Palestiniens ne peut que croître, même si, dans l'immédiat, les nouvelles décourageantes relatives à l'impasse actuelle ne manquent pas. La principale question est dès lors de savoir si les Etats-Unis et les parties en conflit vont continuer à se cantonner aux mesures provisoires que nous ont apportées les désastreux accords d'Oslo.

Impuissance et exaspération

L'expérience de l'Intifada Al Aqsa a généralisé le sentiment d'impuissance et d'exaspération des Arabes et des musulmans à un degré jamais atteint auparavant. Les médias occidentaux n'ont pas du tout rendu compte de la souffrance et de l'humiliation écrasantes imposées aux Palestiniens par les mesures de punitions collective du gouvernement israélien, par ses destructions de maisons, ses invasions des zones palestiniennes, ses bombardements aériens et ses assassinats. On n'y a rien vu, ni lu, de comparable aux émissions nocturnes de la télévision Al-Jazira, ou aux remarquables reportages quotidiens de la journaliste israélienne Amira Hass, ou d'autres commentateurs, dans le journal israélien *Ha'aretz*.

Simultanément, je pense qu'il existe parmi les Arabes la conviction largement répandue que les Palestiniens (et, par ricochet tous les autres Arabes) ont été trahis et irrémédiablement trompés par leurs dirigeants. De toute évidence un abysse sépare les négociateurs tirés à quatre épingles, qui font des déclarations dans des résidences luxueuses, et l'enfer empoussiéré des rues de Naplouse, Jénine, Hébron ou d'ailleurs. L'école ne répond pas aux besoins ; le chômage et la pauvreté ont atteint des sommets alarmants ; la peur et l'anxiété saturent l'atmosphère, avec un gouvernement qui est incapable (ou qui ne veut pas) de stopper la montée de l'extrême ▶

misme islamique, ni de mettre fin à une corruption incroyablement manifeste aux plus hauts sommets. Par-dessus tout, les laïques courageux qui dénoncent les atteintes aux droits de l'homme, qui combattent la tyrannie du clergé et qui cherchent à parler et à agir conformément à l'idée qu'ils se font d'un nouvel ordre arabe, moderne et démocratique, sont joliment abandonnés dans leur combat, sans appui de la part des milieux officiels, leurs livres et leurs carrières étant même parfois jetés en pâture à la furie islamique montante. Une chape de médiocrité et d'incompétence pèse sur chacun, ce qui favorise le renouveau de la pensée magique et/ou d'un culte de mort, plus forts que jamais.

La banqueroute du système éducatif

On prétend souvent que les attentats suicides sont le fruit de la frustration et du désespoir, ou qu'ils sont la conséquence de la pathologie criminelle de fanatiques religieux dérangés. Ce sont cependant deux explications inadéquates. Les terroristes suicidaires de New York et de Washington venaient des classes moyennes. Loin d'être des personnes illettrées, ils étaient parfaitement capables d'organisation moderne et de provoquer des destructions aussi audacieuses que terrifiantes. Les jeunes hommes envoyés par Hamas ou le Jihad islamique font ce qu'on leur a dit de faire avec une conviction qui suggère des objectifs clairs, si ce n'est beaucoup plus. Le vrai coupable est un système d'éducation primaire privé désespérément de toute conception : bricolé à partir du Coran, des exercices répétés comme des perroquets et tirés de manuels surannés datant de plus de 50 ans, des classes désespérément grandes, des maîtres totalement non préparés pour leur travail et une incapacité presque totale à penser de manière critique. Avec les armées arabes surdimensionnées, ce système d'éducation vétuste a produit les bizarres banqueroutes dans la logique, la réflexion éthique et l'appréciation de la vie humaine, qui ont conduit aux poussées d'enthousiasme religieux de la pire espèce, ou au culte servile du pouvoir.

Justifier l'injustifiable

Des banqueroutes similaires dans la logique et la vision agissent du côté israélien. On croit rêver en constatant comment il est devenu moralement possible, et même justifiable, pour Israël de maintenir et de défendre une occupation de 34 ans. Mais même les intellectuels israéliens « pacifistes » continuent à se focaliser sur la supposée absence de « camp pacifiste » palestinien, oubliant ainsi qu'un peuple sous occupation n'a pas le luxe de se

demander si un interlocuteur existe, ou pas, contrairement à l'occupant. Dans ce contexte, l'occupation militaire est considérée comme un fait acceptable et elle est à peine mentionnée. Le terrorisme palestinien devient la cause, et non la conséquence, de la violence, même si un côté possède un arsenal militaire moderne (approvisionné sans condition par les Etats-Unis) alors que l'autre est dépourvu d'Etat et se retrouve pratiquement sans défense, sauvagement persécuté, parqué dans 160 minuscules « cantons », avec les écoles fermées et la vie rendue impossible. Pire que tout, l'assassinat quotidien de Palestiniens va de paire avec l'extension ininterrompue des colonies israéliennes et la présence de 400 000 colons qui marquent sans relâche la terre palestinienne.

Un récent rapport publié en Israël par le mouvement *Peace Now* constate que :

1. A la fin de juin 2001, 6593 unités d'habitation étaient en construction dans les colonies.
2. Sous l'administration Barak, la construction de 6045 unités d'habitations a été lancée dans les colonies. En fait, la construction dans les colonies été en l'an 2000 la plus active depuis 1992, avec le lancement de 4499 constructions.
3. Lors de la signature des accords d'Oslo, en 1993, on comptait 32 750 unités d'habitation dans les colonies. Depuis lors, 20 371 nouvelles unités d'habitation ont été construites. Cela représente une augmentation de 62%.

A l'origine de l'anti-américanisme

L'essence de la position israélienne est son caractère totalement irréconciliable avec ce que l'« Etat juif » veut : la paix et la sécurité, même si tout ce qu'il fait n'assure ni l'un ni l'autre.

Les Etats-Unis ont soutenu l'intransigeance et la brutalité israélienne – 92 milliards de dollars d'aide et un soutien politique ininterrompu ; c'est évident pour tout le monde. Ironiquement, c'était encore plus vrai durant le processus d'Oslo qu'avant 1993 ou après septembre 2000. La vérité est que l'anti-américanisme parmi les mondes arabe et musulman est directement liée au comportement des Etats-Unis, donnant des leçons de démocratie et de justice au monde entier tout en soutenant ouvertement le contraire. Il existe aussi dans les mondes arabe et musulman une profonde ignorance de ce que sont les Etats-Unis. Et il y sévit indéniablement une tendance beaucoup trop forte aux tirades et aux condamnations globales, aux dépens d'une analyse rationnelle et d'une compréhension critique de ce que sont les Etats-Unis. La

même chose peut être dite de l'attitude des Arabes à l'égard d'Israël.

A ce niveau, les gouvernements et les intellectuels arabes ont lourdement échoué. Les gouvernements ont été incapables de consacrer le temps et les ressources nécessaires pour développer une politique culturelle offensive, offrant une représentation adéquate de la culture, de la tradition et des sociétés contemporaines. Le résultat est que ces réalités sont ignorées en Occident, laissant sans contradiction les clichés qui présentent les Arabes et les musulmans comme des fanatiques violents et ne pensant qu'à ça.

Violence rédemptrice ?

L'échec des intellectuels n'est pas moins grave. Il n'est tout simplement plus possible de continuer à répéter des clichés au sujet de la lutte et de la résistance, exigeant un programme d'action militaire, lorsque cela n'est ni réalisable ni souhaitable.

Notre défense contre des politiques injustes est une défense morale. Nous devons donc dans un premier temps occuper une position forte morale. Et ensuite promouvoir la compréhension de cette position en Israël et aux Etats-Unis, ce que nous n'avons jamais fait.

Nous avons refusé tout débat ou interaction, les assimilant à une normalisation ou à de la collaboration. Refuser de faire des compromis dans la défense de notre juste position (c'est à cela que j'appelle) ne peut pourtant pas être travesti en une concession, particulièrement lorsque cela est fait directement et avec force à l'adresse de l'occupant ou de l'auteur d'une politique d'occupation et de représailles parfaitement injustes.

Pourquoi avons-nous peur de nous affronter à nos oppresseurs, directement, humainement et avec persuasion ? Et pourquoi continuons-nous à croire dans les vagues promesses idéologiques d'une violence rédemptrice, qui n'offre guère de différence avec le poison distillé par Ben Laden et les islamistes ? La réponse à nos besoins, nous la trouverons dans une résistance ancrée dans des principes, dans une désobéissance civile bien organisée s'opposant à l'occupation militaire et aux colonies illégales, et dans un programme d'éducation promouvant la coexistence, la citoyenneté et la valeur de la vie humaine.

Ne pas répéter les erreurs d'Oslo

Nous sommes cependant aujourd'hui dans une impasse intolérable qui exige plus qu'un vrai retour aux bases de la paix qui furent proclamées à Madrid en 1991, et qui ont été depuis lors abandonnées : les résolutions 242 et 332 de l'ONU (voir notes

p. 6); la terre pour la paix. Il n'y aura pas de paix sans qu'il soit fait pression sur l'Etat d'Israël afin qu'il se retire des territoires occupés, Jérusalem y compris, et pour qu'il démantèle ses colonies. Cela ne pourra visiblement être fait que par étapes, avec immédiatement un dispositif de protection pour les Palestiniens sans défense. Cependant, la grande erreur d'Oslo doit être corrigée maintenant, dès le début. Une fin clairement définie de l'occupation; l'édification d'un Etat palestinien effectivement indépendant et viable et l'établissement de la paix par la reconnaissance mutuelle: ces buts doivent être définis comme les *objectifs* de la négociation, comme la lueur au fond du tunnel. Les négociateurs palestiniens doivent être fermes là-dessus et ils ne doivent pas utiliser la réouverture des discussions – si des discussions devaient commencer maintenant, dans ce climat de guerre brutale du gouvernement israélien contre le peuple palestinien – comme une excuse pour simplement en revenir au processus d'Oslo. Finalement, bien que seuls les Etats-Unis puissent rétablir des négociations, avec des soutiens européens, islamiques, arabes et africains, cela doit être fait dans le cadre des Nations unies, qui doivent jouer un rôle clé dans cet effort.

Et puisque le conflit israélo-palestinien a eu des effets tellement appauvrissants d'un point de vue humain, je suggérerais que des gestes symboliques importants de reconnaissance et de responsabilité soient entrepris, peut-être sous les auspices de Mandela ou de négociateurs de paix aux références incontestables. Cela afin d'établir la justice et la compassion comme deux éléments décisifs pour la suite. Malheureusement, il est peut-être exact que ni Arafat ni Sharon ne sont aptes à une mission d'une telle ampleur. La scène politique palestinienne doit impérativement être remaniée, afin de représenter sans faille ce à quoi aspire chaque Palestinien: la paix dans la dignité, la justice et, le plus important, une coexistence décente et à égalité avec les Juifs d'Israël. Nous devons en finir avec les entourloupes indignes, les farces et les reculades honteuses d'un leader qui n'est arrivé, après une longue période, qu'à amener au bord du sacrifice son peuple, qui souffre depuis si longtemps. La même chose est vraie pour les Israéliens, qui sont conduits à la catastrophe par le général Sharon et ceux qui lui ressemblent. Nous avons besoin d'une vision qui puisse nous donner du courage et qui nous permette d'aller au-delà du sordide présent; quelque chose qui n'échouera pas lorsqu'il sera présenté fermement comme ce à quoi les gens ont besoin d'aspirer. (*Al-Ahram weekly*, 25-31-10.01) ■

La parole d'un militant du camp de réfugiés de Balata

Le retour à des principes

Le long entretien dont nous publions ici quelques extraits a été conduit par Toufic Haddad, éditeur responsable avec la Dr Tikva Honig-Parnass du mensuel « Between the Lines ». Toufic Haddad s'entretient avec Husam Khader, membre du Conseil législatif de la ville de Naplouse. C'est un des dirigeants connus du Fatah qui vit dans le camp de réfugiés de Balata, le plus grand camp de Cisjordanie. Il a été déporté de 1986 à 1994, date à laquelle il a pu revenir dans les territoires occupés. Il a créé et dirige le Comité de défense pour les droits des réfugiés palestiniens. En décembre 1999, avec des dirigeants communautaires connus des territoires occupés, il a signé la « pétition des 20 ». Ce texte traduisait les préoccupations de militants des territoires occupés face à la trajectoire de l'Autorité palestinienne dans le processus de négociations. Cet entretien a été conduit en langue arabe au début du mois d'octobre.

Le 28 septembre marque le premier anniversaire du début de l'Intifada d'al-Aqsa [par référence à la provocation de Sharon qui est entré sur l'esplanade de la mosquée al-Aqsa]. Quel bilan effectuez-vous; où en sommes-nous?

Husam Khader – D'un point de vue général, cette Intifada est un bienfait, une bénédiction. Elle a replacé les enjeux de la question palestinienne à leur juste place, permettant d'échapper à un état de désespoir profond concernant le processus politique [des Accords d'Oslo]. Désespérance qu'Israël utilisait pour échapper à tous ses engagements. L'Intifada a aussi surgi comme l'expression du refus par la rue palestinienne des conditions humiliantes qui lui étaient infligées par l'application des dites clauses de sécurité des Accords d'Oslo. La rue a aussi réagi à d'autres conséquences négatives du « processus d'Oslo » au sein même du contexte palestinien, que ce soit l'absence de lois, d'ordre et de transparence dans nos institutions publiques ou encore le haut niveau de corruption au plan administratif, financier et politique.

Dans ce sens, l'accomplissement de l'Intifada est important. L'esprit de la résistance, y compris armée, a repris sa place dans le dictionnaire politique palestinien, alors que cela était, de diverses manières, rendu « illégal » dans la phase précédente. De plus, et ceci est important, l'Intifada a redonné une place de relief au « courant nationaliste de libération » au sein de l'Autorité palestinienne aux dépens du « courant économique » qui a lié son sort aux Accords d'Oslo et qui, au cours des sept années passées, a négocié avec les Israéliens tout en recherchant, simultanément, des avantages économiques personnels en échange d'une sécurité pour Israël.

Selon diverses déclarations de l'Autorité palestinienne, il apparaît qu'elle est prête à négocier dans le cadre contraignant issu des Accords d'Oslo et repris par le rapport Mitchell¹. Quelle est votre réaction concernant cette orientation?

L'année qui s'est écoulée a confirmé ce dont nous étions conscients par le passé. Le « processus de paix » [Oslo] est une totale illusion. Bien que quelques gains aient été obtenus par la voie de négociations. Nous essayons de toutes nos forces de les protéger alors qu'Israël tente de les éliminer. Oslo est terminé.

Je crois que nous devons redéfinir et revenir au principe de ce que nous voulons, si nous désirons retourner, ou ne pas retourner, à la table de négociations. Voulons-nous accepter les conditions de négociations imposées par Israël? Ou désirons-nous, sur la base de convictions fortes de libération nationale, engager un processus de paix en n'acceptant rien d'autre comme point de départ que l'application des résolutions de l'ONU 242, 338 et 194²?

N'y a-t-il pas une division entre la volonté de la direction de négocier dans le cadre du rapport Mitchell et la volonté de la rue?

Oui, cela ne fait aucun doute. Et je suppose que ceux qui dans la direction de l'Autorité palestinienne croient au cadre dicté par les Accords d'Oslo le croient parce qu'ils y voient la possibilité d'en ▶

tirer des bénéfices personnels et de mettre en place une exploitation économique du peuple palestinien. La plus grande tragédie, le plus grand échec consisterait à ce que cette Intifada se termine par l'obtention d'une partie de nos buts et que ce « résultat bâtarde » se consolide.

Quelle est la stratégie à l'étape actuelle? La population souffre beaucoup, paie un prix élevé pour vivre sans même parler du coût de la résistance.

Au moins dans la situation présente, je ne pense pas que se dessinera une claire stratégie du côté palestinien. La direction traditionnelle a toujours agi, dès le début, de façon réactive. Jamais cette direction n'a adopté une orientation entreprenante, anticipative, apte à dégager une forte autorité, à établir un plan pour le futur. Au cours de son histoire, la direction n'a pas été capable de produire une telle stratégie. Dès lors, on constate une césure entre le discours politique officiel et celui de la population, avec ses revendications. On peut espérer que la volonté du peuple palestinien puisse avoir un impact sur le déroulement des affaires et prendre le dessus sur ceux qui ont tout parié sur Israël, l'Égypte, la Jordanie et même la CIA.

Dans les premiers jours de l'Intifada, le caractère de masse du mouvement était plus fort. Il y a eu un recul après les premiers mois, alors que la militarisation de l'Intifada s'affirmait. Quel est votre sentiment à propos de cette transformation?

La forme de l'actuelle Intifada ne peut pas être comparée avec les étapes précédentes. Et cela est directement dû au caractère géopolitique de l'occupation israélienne. Au cours de l'Intifada précédente, l'occupation militaire des Israéliens s'imposait au cœur de nos villes, de nos villages et des camps de réfugiés. Il en découlait un affrontement direct et massif avec cette forme d'occupation. Aujourd'hui, comme sous-produit d'Oslo, le territoire palestinien a été divisé en zones A, B et C. Les zones B et C – qui représentent 82 % de la Cisjordanie – se trouvent sous le contrôle militaire d'Israël. La volonté et la lutte populaires ont été confinées aux frontières des villes de la zone A, ce qui a pour résultat que la lutte ne peut aboutir à mettre fin à l'occupation. L'Intifada a eu recours à l'alternative de la lutte armée pour tenter d'atteindre cet objectif.

Je dois déclarer mon soutien clair, et je ne me gêne pas de cette opinion, à l'affrontement militaire contre l'occupation dans les territoires occupés depuis 1967. C'est un droit légitime. Je dois par contre indiquer



mes réserves face aux opérations « de martyrs » qui visent des civils dans les territoires palestiniens occupés en 1948.

Cette Intifada doit faire face à une réalité géographique imposée par la partition en zones A, B et C qui a fait surgir l'inutilité et l'inefficacité des formes antérieures de lutte telles que connues lors de la première Intifada. Aujourd'hui, si vous voulez jeter une pierre contre des soldats israéliens, vous devez prendre un taxi et aller à plusieurs kilomètres de la frontière d'une zone A pour lancer des pierres sur des soldats qui se trouvent si éloignés que vous ne les atteindrez jamais, alors que ces derniers sont très bien équipés et défendus et sont capables de vous tuer à tout moment.

Cette division en régions A, B, C était fort bien pensée par les Israéliens. En même temps, cela révèle le manque d'entendement de dirigeants palestiniens qui ont manifesté leur accord avec cette organisation territoriale et qui n'ont pas compris que ce plan visait à stériliser toute action populaire. Cela montre que les Israéliens pensaient des années en avance alors que l'establishment de l'Autorité palestinienne pensait d'abord aux privilèges et bénéfices personnels que les accords lui apporteraient.

Il est faux de penser que cette Intifada est strictement militaire et pas populaire. Sa popularité se confirme à l'occasion d'événements auxquels les gens peuvent participer, que ce soit lors de journées de commémorations, lors de funérailles ou lors de boycott. Toutefois, dès le début de l'Intifada, j'avais souligné que la présence

de l'Autorité palestinienne et sa tentative de bloquer l'émergence de structures qui dirigeraient la rue et lui feraient contre-poids – ou qui s'affirmeraient même comme une alternative – aboutiraient à une situation dans laquelle nous ne disposerions pas d'une « unité nationale », mais plutôt d'un rassemblement de leaders de différentes fractions et de différents champs d'opération. Ce n'est pas l'existence d'une stratégie de direction de l'Intifada qui pousse le peuple à continuer à résister, mais c'est la répression sanglante quotidienne à son encontre. ■

Le mensuel *Between the Lines* peut être obtenu en écrivant à l'adresse suivante : P.O. Box 681, Jérusalem, e-mail: btl@palnet.com

1. La résolution 242, adoptée en novembre 1967, demande le retrait des territoires occupés. L'Etat israélien joue sur la version anglaise qui donne une acception limitative du terme de retrait qui « permettrait » de conserver certains territoires occupés. En octobre 1973, la résolution 338 demande l'application immédiate de la résolution 242. La résolution 194, adoptée en décembre 1988, prévoit le droit au retour des réfugiés palestiniens ou le droit à des compensations. Sa mise en œuvre avait été acceptée par Israël comme condition de son admission aux Nations unies (résolution 273 du 11 mai 1949). Ces résolutions ont toujours été considérées comme des bouts de papier par l'Etat sioniste et leur non-application a toujours été acceptée par les Etats-Unis et leurs alliés.

2. Le rapport Mitchell présenté au début mai aux conseillers de George Bush présente un gel de l'extension des colonies juives de peuplement et l'incarcération des « terroristes palestiniens » pour mettre fin « à huit mois de violence ».

Du brevet à l'expropriation sans rivage

Robert Lochhead

Les multinationales contre l'industrie pharmaceutique du tiers-monde

A l'occasion de la conférence ministérielle de l'OMC qui se tiendra à Doha (Qatar) du 9 au 13 novembre – occasion pour les pays riches d'imposer la « libéralisation dans de nouveaux domaines » –, une coalition de pays en développement souhaite un réexamen de l'accord TRIPS (Trade Related Aspects of Intellectual Property Rights – Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce/ADPIC). Cette coalition est emmenée par certains pays plus industrialisés, Malaisie, Indonésie, Brésil, Inde. Elle est appuyée par de grandes ONGs – telles que Oxfam ou Médecins sans frontières – préoccupées par les désastres de la situation sanitaire de nombreux pays de la périphérie. L'accord TRIPS est entré en vigueur avec la signature des accords de l'Uruguay Round à Marrakech en 1994, qui donnera naissance à l'OMC. L'accord TRIPS a bouleversé le droit international de la propriété intellectuelle (brevets, copyright, droits d'auteur, marques déposées...).

En 1986, dans le cadre des négociations – dites de l'Uruguay Round – du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) sur la libéralisation du commerce international, les gouvernements des grands pays industrialisés ont imposé le respect, mondial dorénavant, des brevets. Comme plus de 95 % des brevets déposés dans le monde sont en mains de propriétaires issus des Etats-Unis, de l'Europe occidentale et du Japon, cela revient tout simplement à interdire aux industries du tiers-monde d'emprunter le chemin de la copie.

Or, cette voie a été parcourue avec profit, pour s'industrialiser, par les pays occidentaux au XIX^e et durant la première moitié du XX^e siècle; au moment où leur droit des brevets était embryonnaire et qu'ils y organisaient de judicieuses lacunes. Il s'agit aujourd'hui de forcer le monde entier à payer scrupuleusement ses redevances aux propriétaires de droits de propriété intellectuelle, soit pour l'essentiel les multinationales occidentales.

Les ravages des maladies infectieuses dans la majorité des pays pauvres, et en particulier ceux provoqués par l'épidémie du sida, ont focalisé le contentieux sur les brevets des médicaments. Jusqu'en 1994, non seulement il n'existait rien qui ressemblât à une validité mondiale de chaque brevet sur un médicament, mais plus de 50 pays excluaient formellement de breveter une substance pour n'autoriser que le brevetage d'un procédé de fabrication. Parmi ces pays, il y avait le Brésil, l'Inde, le Mexique, l'Égypte, mais aussi l'Espagne et le Portugal¹. Cela permettait à leur propre industrie pharmaceutique de produire elle-même des substances clés et à meilleur prix, en inventant un autre procédé que celui du détenteur du brevet sur la substance (*reverse engineering*). L'accord TRIPS a bien dû laisser deux échappatoires sur lesquelles se focalise aujourd'hui la dispute: la *licence obligatoire* (article 31) et l'*importation parallèle*. En invoquant une nécessité de santé publique, et à condition de suivre une certaine procédure, un gouvernement peut faire produire dans son pays un générique sans l'autorisation du détenteur du brevet de la substance, mais à condition de lui payer un certain pourcentage du chiffre d'affaires (*licence obligatoire*) ou, si le pays n'a pas l'industrie capable d'assurer une telle production, il peut importer le générique (*importation parallèle*).

Les urgences majeures sont provoquées soit par des épidémies nouvelles, comme le sida ou les hépatites virales, soit par la résistance aux antibiotiques anciens, qui eux ne sont plus couverts par des brevets et sont librement copiables quoique moins efficaces. La question cruciale est donc l'accès de millions de malades des pays pauvres aux substances nouvelles. Or, on estime qu'il n'y a aujourd'hui dans le monde qu'une dizaine de pays possédant les moyens scientifiques et industriels de découvrir et mettre au point de nouvelles substances qui se basent sur les recherches de pointe de la biologie moléculaire². Les multinationales pharmaceutiques et les

gouvernements occidentaux recourent à tous les moyens de pression économiques et politiques à leur disposition afin d'obtenir si possible qu'aucun pays ne fasse recours à la licence obligatoire ou à l'importation parallèle. Tous les 142 pays membres de l'OMC doivent avoir mis leur législation en conformité avec l'accord TRIPS d'ici à 2005. Après cette date, il n'y aura donc plus de fabricants légaux de copies génériques de substances dont le brevet est toujours en vigueur, à moins d'une déclaration de licence obligatoire du gouvernement de leur pays. Vu que chaque licence obligatoire selon l'article 31 de l'accord TRIPS donne lieu à un bras de fer avec les multinationales pharmaceutiques et les gouvernements occidentaux, l'accord TRIPS est tout simplement une imposition mondiale du monopole technologique des multinationales.

Au Kenya, la tablette de ciprofloxacine, le nouvel antibiotique efficace contre la bactérie Shigella qui cause des dysenteries ravageuses et qui est devenue résistante à un antibiotique traditionnel comme l'ampicilline, coûte 2.42 dollars. En Ouganda, la même tablette ne coûte que 7 cents. L'explication: le Kenya respecte le brevet de Bayer tandis que l'Ouganda se fournit auprès de fabricants indiens de génériques qui ne le respectent pas³.

L'année passée, le géant GlaxoSmithKline a attaqué en justice Cipla, le fabricant de génériques de Bombay qui vend des génériques de ses substances contre le sida et l'a forcé à cesser d'approvisionner le Ghana [voir ci-après les déclarations du propriétaire de Cipla, Yusuf Hamied]. L'année passée également, l'organisation gouvernementale thaïlandaise des pharmaceutiques génériques (GPO) a demandé au gouvernement thaïlandais de pouvoir fabriquer en licence obligatoire la didanosine, une substance antisida dont le brevet est détenu par la Bristol-Myers-Squibb, une multinationale pharmaceutique des Etats-Unis. Les pressions du gouvernement de Washington ont été telles que le gouvernement thaïlandais a dû reculer. Quand la République dominicaine a débattu d'une loi permettant la licence obligatoire, les Etats-Unis et l'Union européenne ont ▶

menacé de refuser dorénavant les exportations dominicaines. Le parlement dominicain a quand même voté la loi et le suspense a commencé⁴.

En 1998, un procès retentissant a été intenté par une coalition de 39 grandes multinationales pharmaceutiques contre le gouvernement sud-africain. Celui-ci avait promulgué en 1997 une loi qui prétendait recourir à la licence obligatoire et à l'importation parallèle. En avril 2001, la plainte a été retirée, mais la concrétisation de la loi de 1997 est restée bloquée durant des années. Le scandale d'opulentes multinationales entravant les efforts d'un des pays les plus frappés par le sida était devenu trop manifeste. Dénoncé par de nombreuses ONGs et gouvernements du tiers-monde, il finissait par leur faire une encombrante mauvaise publicité. D'autant plus que certains « promoteurs d'aide », entre autres l'Union européenne, l'OMS et quelques grandes ONGs, commençaient à se montrer favorable à la fourniture des antiviraux modernes à la foule agonisante des Africains paupérisés et fauchés par l'épidémie. Une pression pour une baisse des prix commençait à s'exercer et, surtout, une faille s'ouvrait dans le système. Ce que l'on vient de voir, aussi, dans la négociation-affrontement entre le Canada et la firme Bayer à propos de la production du Cipro, l'antibiotique contre l'anthrax. Mais, évidemment, au Canada ou aux Etats-Unis, la demande solvable n'a rien à voir avec celle existant en Afrique.

Le Brésil, grand pays semi-industrialisé du tiers-monde, a eu les moyens de gagner jusqu'à présent son bras de fer avec les multinationales pharmaceutiques. Il a mis son droit de la propriété industrielle en conformité avec l'accord TRIPS en 1997, mais y a ajouté une exigence de son cru : il ne reconnaît le brevet d'une substance médicamenteuse que si le détenteur du brevet la produit au Brésil. Le gouvernement brésilien a développé un programme exemplaire de fourniture gratuite de 12 antiviraux les plus modernes à 90 000 malades du sida. La majorité est produite en génériques au titre de la licence obligatoire par l'industrie pharmaceutique brésilienne, des entreprises publiques pour l'essentiel. Deux des autres médicaments, le Viracept (Nelfinavir en générique) de Roche et l'Efavirenz de Merck, coûtent si cher qu'ils absorbent 39% du budget que

le Brésil consacre au programme. En menaçant de démarrer aussitôt sa production locale en génériques sous licence obligatoire, et après une bataille de plusieurs mois, le Brésil a obtenu, en avril 2001, que Merck baisse de 64% son prix de l'Indivanir et de 59% celui de l'Efavirenz. Roche a d'abord refusé de descendre en dessous de 30%, puis devant la détermination du gouvernement brésilien, qui exigeait 40%, et le scandale international relayé par les ONGs, a finalement plié en août et a accepté d'entrer en matière sur une production au Brésil même⁵.

En janvier 2001, le gouvernement des Etats-Unis portait plainte devant l'OMC contre la clause brésilienne qui ne reconnaît un brevet que si la substance est produite au Brésil. En avril-mai 2001, le gouvernement brésilien portait la question des entraves à l'accès des pays pauvres aux antiviraux modernes devant l'OMS. Il réussissait à les faire condamner par un vote de la Commission des droits de l'homme de l'ONU contre la seule voix des Etats-Unis⁶.

Le 18 juin, les 141 pays membres du Conseil du TRIPS se réunissaient à Genève. Tandis que le Brésil demandait une flexibilisation de l'accord, les Etats-Unis en exigeaient la plus stricte application, tout en retirant leur plainte contre le Brésil. L'UE put donc une fois de plus se poser en médiateur, « ami du tiers-monde ».

Les grandes pharmaceutiques se sont donc lancées récemment dans une surenchère, largement médiatisée, d'offres charitables de ces médicaments à des prix de plus en plus bas aux pays les plus pauvres, pourvu qu'ils s'en remettent à elles et respectent leurs brevets. En Afrique du Sud, Merck ne demande plus que 1000 dollars par personne et par an pour le cocktail antisida pour lequel elle demandait 10000 dollars⁷. L'appui de moins en moins discret de l'OMS à cette éruption de générosité illustre la croissante mainmise des grandes pharmaceutiques sur l'institution que dénonce la lettre ouverte du 23 juillet 2001 de Ralph Nader, le fameux défenseur des consommateurs aux Etats-Unis et candidat Vert lors de la dernière élection présidentielle, à Gro Harlem Brundtland, directrice générale de l'OMS⁸.

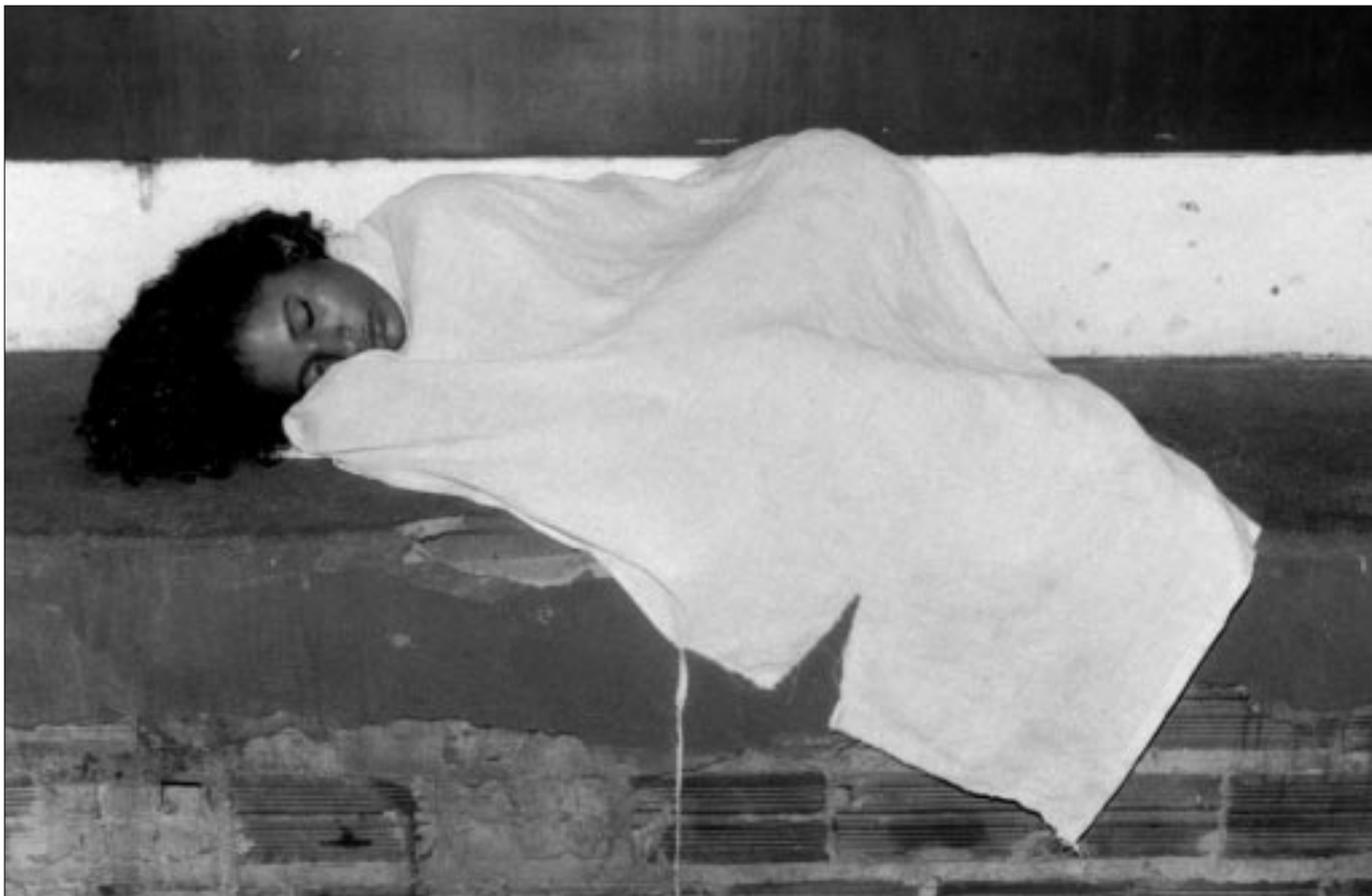
La stratégie de ces offres à prix cassés est assez transparente. Aujourd'hui, les pharmas usent de tous leurs moyens de pression

économiques et politiques pour faire accepter des offres dont la générosité peut aller assez loin étant leurs moyens. Demain, elles auront éliminé les fabricants de génériques et rendu des pays pauvres dépendants envers elles. Après-demain, elles feront monter les prix à leur guise ou se feront payer la fourniture de leurs substances à bas prix par le biais de l'aide gouvernementale des pays occidentaux à certains pays de la périphérie. Pour faire bonne mesure, ces firmes pourront peut-être même obtenir l'abrogation de la licence obligatoire et de l'importation parallèle.

Les médicaments de marque dont l'achat est subventionné par diverses formes « d'aide publique » est la nouvelle norme de la compassion néo-libérale : certains pauvres reçoivent la charité, par contre on ne leur permet pas de développer les solutions économiques pour surmonter eux-mêmes leur pauvreté.

L'Union européenne a en effet proposé en juin que les pharmaceutiques acceptent de vendre durablement leurs médicaments les plus urgemment nécessaires à bas prix soit aux pays pauvres directement, soit au nouveau fonds global de la santé de l'ONU, qui devrait réunir 7 à 10 milliards de dollars mais qui peine à en collecter le dixième pour le moment. Le représentant des Etats-Unis pour le commerce, Robert Zoellick, s'est fermement opposé, répondant en juin 2001 à Pascal Lamy, le commissaire au commerce de l'UE, qu'il préférerait faire confiance aux multinationales pour offrir le plus bas prix possible⁹.

Les ONGs Médecins sans frontières et Oxfam ont dénoncé l'absurdité de prétendre baser durablement l'accès de 80% de la population mondiale aux médicaments sur des rabais ad hoc et le financement par l'aide en faisant disparaître les entreprises pharmaceutiques des pays du tiers-monde qui produisent des génériques. En effet, il sera toujours plus cher d'acheter des médicaments couverts par des brevets, pour les patients et pour les divers fonds d'aide, que de laisser les fabricants de génériques du tiers-monde concurrencer les grandes multinationales détentrices des brevets¹⁰. Pour Médecins sans frontières, le Brésil est dans le collimateur des multinationales pharmaceutiques, pas tellement pour ses exigences, mais pour la menace commerciale que représentent les



L'accès de la population du tiers-monde aux médicaments, par exemple à ceux permettant de traiter le sida, a rouvert le débat sur les privilèges du droit de patente. Photo: Neil Labrador

capacités de production excédentaires de son industrie pharmaceutique¹¹.

La nouvelle économie de la propriété intellectuelle

La question de la propriété intellectuelle (brevets, copyright, droits d'auteur, marques déposées...) est bien plus générale et déborde largement celle des brevets sur les médicaments.

Le droit de la propriété intellectuelle a été développé à partir du début du XVIII^e siècle sur l'idée d'accorder à l'inventeur ou au créateur d'une nouveauté ingénieuse un monopole temporaire (vingt ans pour un brevet) de son exploitation commerciale en échange d'une divulgation complète de son contenu. A condition que soient réunies certaines conditions légales que résumant les trois fameux attributs de *nouveauté*, *invention* (l'*invention* opposée à la *découverte* de ce qui préexiste dans la Nature) et *utilité*. Le monopole est censé servir à rémunérer et encourager l'invention, mais comme ce monopole, même temporaire, est une entorse faite à la libre concurrence, l'intérêt public est compensé par la divulgation complète du contenu breveté afin de servir à l'accroissement et à la diffusion des connaissances, et aussi à certaines améliorations qui permettent de déborder le brevet (entre autres dans tout le secteur de la mécanique). Sur ce princi-

pe datant du XVIII^e siècle s'est édifié au XIX^e siècle tout l'édifice du droit capitaliste de la propriété intellectuelle.

Depuis les années 1970, cette tradition juridique a été bouleversée dans les pays occidentaux par une extension croissante tant des champs d'application que de la force légale de ce qui était censé n'être qu'un monopole éphémère dans le sens d'une absolutisation de véritables droits de pleine propriété. Le résultat, dans le contexte du tournant du millénaire, est une fantastique appropriation privée de la connaissance, et des productions intellectuelles et artistiques en général, par les multinationales.

Le mouvement a été accéléré dès les années 1970 par les Etats-Unis, dont le gouvernement a fait très consciemment le choix de déclencher une course mondiale à la protection agressive de la propriété intellectuelle comme élément de politique industrielle face à ses concurrents européens et japonais. En jouissant d'une avance dans un mouvement général, les entreprises américaines à la fois déstabilisaient leurs concurrents et faisaient monter la valeur de leur vaste portefeuille de droits de propriété intellectuelle, brevets et copyright. On peut citer à ce sujet la révision en 1978 du Copyright Act, dans le sens d'une considérable extension de la protection du copyright, tant de la diversité des objets couverts

que de la durée de protection¹², ou le dépôt inopiné de brevets sur des séquences de l'ADN, dont prirent l'initiative en 1991 non pas des entreprises privées dans un premier temps, mais les instituts de recherche médicale du gouvernement fédéral américain.

La tradition juridique de la propriété intellectuelle réservait des règles et des droits, appelons-les coutumiers, qui délimitaient ce qui fut appelé le *domaine public*: stricte limitation dans le temps de la durée de validité du brevet ou du droit d'auteur, obligation d'information complète du public sur le contenu breveté, dépôt légal obligatoire en bibliothèques ou conservatoires d'inventions publiques, droit de consultation et de prêt gratuit des bibliothèques publiques, droit de copie gratuite à usage privé ou scolaire, droit de libre revente, droit de citation, droit à la parodie humoristique, etc. Il n'y a aucun de ces droits coutumiers du domaine public qui n'aient été ces dernières années attaqués, de plus en plus fortement, et restreints par une offensive de propriétaires qui exigent leur rémunération et le respect de leur monopole particulier devant les tribunaux. Quand à la fin des années 1980 les bibliothèques publiques et scolaires des Etats-Unis et d'Europe occidentale entreprirent de mettre à disposition de leurs usagers des logiciels, comme elles l'avaient toujours fait avec les livres, elles subirent un assaut en règle de l'industrie de l'informatique pour les en empêcher. Et

elles durent reculer. Depuis, ce sont les éditeurs de livres qui remettent en question le prêt gratuit par les bibliothèques, institutions qui se trouvent de plus prises dans le labyrinthe des licences de plus en plus chères et restrictives que leur imposent certains prestataires de services *on-line* dont elles souhaitent offrir l'accès gratuit à leurs usagers¹³.

C'est un phénomène nouveau historiquement qui est à l'œuvre. Si, apparemment, ce sont des principes juridiques traditionnels inchangés qui sont appliqués, c'est une réalité nouvelle sans précédent qui est en train de s'étendre.

« *La phase actuelle du développement capitaliste, écrit Gareth Locksley, est caractérisée par l'élévation de l'information et de la technologie qui lui est associée au premier rang des ressources et marchandises clés. L'information est une nouvelle forme de capital, et en tant que telle elle subit une transformation: au lieu d'être principalement déposée dans un ensemble interconnecté de systèmes de « bibliothèques » aux conditions d'accès minimales, elle est de plus en plus gérée au sein d'un système de propriété privée dont l'accès est régulé par le paiement d'une rente.* »¹⁴

En 1985, le nombre total de demandes de brevets déposées cette année-là dans le monde entier dépassait à peine le million, ce nombre a atteint en 1999 les 7 millions, soit une courbe de croissance exponentielle¹⁵. Or le grand boom capitaliste des années 1950 à 1970 fit un moindre usage du droit de la propriété intellectuelle. Les industries combinaient alors dans une plus grande mesure le recours au domaine public (organisé par les institutions publiques de recherche et développement, de formation, de certification, usines publiques pilotes, et les revues scientifiques et techniques) avec un recours plus courant au secret pur et simple; le secret qui permet d'enregistrer quelques années d'avance sur la concurrence sans pour autant prendre la peine, et la dépense, de déposer, puis de défendre devant les tribunaux, un brevet.

Les rapports entre le droit de la propriété intellectuelle et ladite libre concurrence sont contradictoires, pour le moins. Si les grandes pharmaceutiques profitent de la multiplication et de la rigidification des brevets, les industries électroniques, elles,

s'en trouvent plutôt embarrassées et freinées dans leurs innovations¹⁶.

Sept aspects de la propriété intellectuelle

Succinctement, on peut distinguer sept aspects importants du phénomène:

1° Parallèlement à l'industrialisation de l'agriculture et de toutes les techniques du vivant et de la santé, le droit des brevets, d'abord aux Etats-Unis puis en Europe, a été modifié pour autoriser le brevetage de variétés de plantes cultivées ou d'animaux d'élevage, puis dans la foulée, d'une substance extraite d'un être vivant. Cela n'était pas permis auparavant et brouille la distinction traditionnelle entre *invention* et *découverte*. Le vote par le Congrès des Etats-Unis du *Plant Variety Protection Act* en 1970 est souvent cité comme un tournant¹⁷.

2° L'accord TRIPS imposé aux pays dits en voie de développement, en 1994, exprimait l'expansion mondiale des multinationales pharmaceutiques et agrochimiques dans une véritable marchandisation capitaliste de domaines restés jusque-là épargnés (semences, santé publique), soit compartimentés dans des marchés locaux parfois seulement semi-industrialisés (médicaments, engrais, pesticides).

3° La possibilité de breveter une variété d'être vivant ou une substance extraite d'un être vivant a ouvert la voie à ce pillage nouvelle manière que représentent les brevets de plus en plus nombreux déposés par quelque capitaliste du Nord sur une plante cultivée ou sauvage du Sud. Avec cette possibilité, combinée à la camisole de force TRIPS imposée au Sud, non seulement des capitalistes peuvent dorénavant faire du profit en s'appropriant un savoir botanique ou zoologique traditionnel d'une population du Sud sans la rémunérer, mais cette population peut avoir à payer une entreprise du Nord pour avoir le droit d'utiliser, par exemple, une variété cultivée sélectionnée sur des milliers d'années par ses ancêtres.

4° La généralisation de l'informatique, de la photocopie, de la vidéo suivie du DVD, l'industrialisation des médias en général, et d'Internet, ont accentué la détermination des principaux capitalistes d'exiger, jusque dans l'intimité du consommateur, les redevances auxquelles ils prétendent en rému-

nération de leurs droits de propriété intellectuelle, car le même mouvement de la technique multiplie les possibilités de copie facile et bon marché à disposition de tout un chacun. La prison dont commence par nous menacer l'écran au début de chaque vidéo en est une illustration, les démêlés du site Napster avec les grandes multinationales de musique en sont une plus spectaculaire, la lente érosion des bibliothèques publiques en est une plus sournoise et plus dramatique potentiellement.

5° La possibilité, dès 1991 aux Etats-Unis, dès 1998 en Europe, de breveter un gène ou une simple séquence de l'ADN du chromosome d'un être vivant exprimait la détermination des investisseurs privés qui prenaient en main la recherche en biologie moléculaire de se voir garantir les profits futurs des substances ou techniques efficaces dans l'ingénierie biomédicale que promettent ces découvertes. La possibilité de breveter une simple substance extraite d'un être vivant allait déjà dans la même direction. La distinction entre *invention* et *découverte* était finalement jetée par-dessus bord, non pas explicitement d'ailleurs mais au moyen de distinguos byzantins. Ce qui est grave, ce n'est pas qu'en brevetant l'ADN on accorde un droit de propriété sur le vivant, voire sur la « Création ». Cette interprétation courante revient à sacrifier l'ADN et cette molécule d'acide ne mérite pas tant de dévotion. Ce qui est plus grave, c'est que désormais la simple élucidation d'un phénomène naturel peut faire l'objet d'un droit de propriété. C'est nouveau. C'est faire subir au droit des brevets un retournement absurde dont les conséquences commencent seulement à se manifester. Traditionnellement, le droit des brevets accordait un monopole temporaire sur le *faire* en échange de la publication entière du *savoir*. Mais la simple description d'un gène ou d'une séquence de l'ADN est un *savoir* et non un *faire* et le public doit payer au détenteur du brevet le droit de prendre connaissance de ce savoir. Pour une raison simple: on assiste à une véritable industrialisation de banques de données savantes. Un savoir de plus en plus complexe est exploité commercialement pour le profit, et le droit de la propriété intellectuelle est adapté à la garantie de l'appropriation privée qu'exige l'exploitation commerciale, aboutissant à violer le

principe initial qui associait le monopole temporaire à la pleine divulgation non rémunérée du contenu. Et pire, au lieu de favoriser la dissémination des connaissances, la nouvelle interprétation du droit de la propriété intellectuelle obstrue l'accès à la connaissance d'un échec de plus en plus complexe de barrières de péage, de droits de propriété tournés vers la rémunération par le pouvoir d'achat soluble de l'accès au savoir. «*Mais en même temps, la commercialisation de la recherche et plus particulièrement le système du brevet, autrement dit la protection privée de la découverte, vont à l'encontre de tous les bénéfices d'une science ouverte, liée à la circulation rapide et libre de la connaissance.*»¹⁸

6° Si le domaine public se rétrécit, ce n'est pas seulement par l'extension des droits de propriété intellectuelle. Mais parce que, dans le même mouvement, le dépérissement des institutions publiques qui le soutenaient (universités, bibliothèques, instituts de recherche scientifiques et techniques, stations de recherche agronomiques, institutions diverses de prestations à l'industrie...) a été organisé par les politiques dites d'économies budgétaires, c'est-à-dire de privatisation. On a vu un relatif retrait de la recherche publique au profit de la recherche privée, ou plus exactement une pénétration des multinationales dans les institutions de recherche publique et l'appropriation par elles de leurs résultats. Partout dans l'Occident industrialisé, la part des résultats simplement mis dans le domaine public par une publication diminue tandis qu'augmente la part qui est déposée sous forme de brevets pour être vendue et servir de source de rentes.

7° Depuis le XVIII^e siècle, la révolution scientifique et technique a été facilitée par la circulation internationale de journaux scientifiques dans lesquels l'entièreté non seulement des résultats des recherches scientifiques étaient publiés rapidement, sans rémunération de leurs auteurs, mais également la totalité des données sur les moyens et les méthodes qui avaient conduit à ces résultats. Jusqu'à ce jour, cette règle d'entière divulgation, devant permettre le débat public le plus fertile et au lecteur méfiant de refaire l'expérience pour la vérifier, a constitué la clé de voûte de la science, à la fois de son éthique et de

son efficacité. Le droit de la propriété intellectuelle qui lui est postérieur historiquement s'est réglé sur ce principe en n'accordant le monopole commercial temporaire qu'en échange de l'entière divulgation du contenu. Cette règle a souvent été violée, soit par des chercheurs de l'industrie, soit par ceux qui travaillent pour l'armée. Mais c'étaient des exceptions à une norme réellement générale. Lavoisier n'a pas breveté l'oxygène en 1787, ni Mendeleïev son tableau périodique des éléments en 1869, ni Watson et Crick la double hélice de l'ADN en 1953. Aujourd'hui, dans tous les périodiques scientifiques est débattue inlassablement l'appréhension que la course aux brevets à laquelle on assiste pourrait dénaturer irrémédiablement cette vieille éthique de la divulgation rapide des nouvelles découvertes, sans rémunération de leurs auteurs. De plus en plus de revues scientifiques ont été rachetées par des multinationales géantes de l'édition scientifique qui les transforment en banques de données, combinant édition sur papier et services *online*, dont l'accès est de plus en plus coûteux. Beaucoup de bibliothèques universitaires ne peuvent plus en payer l'abonnement ou doivent, pour y avoir accès, consentir aux éditeurs des droits de contrôle sur les usagers qui étendent toujours plus la pénétration commerciale dans les institutions scientifiques publiques.

La publication en février 2001 par Craig Venter et son entreprise privée Celera, et derrière elle la multinationale de l'instrumentation scientifique Perkin Elmer, dans la prestigieuse revue *Science* (appartenant, elle, paradoxalement à une société scientifique et non à un éditeur commercial) de sa version du séquençage du génome humain a fait scandale pour une raison qui n'a été débattue que dans le petit cercle des spécialistes : c'était la première fois qu'une revue scientifique acceptait de ne pas publier la totalité des résultats puisque Celera, et ses investisseurs, veulent exploiter commercialement leur banque Internet de données et qu'à cet effet Celera a bardé depuis des années ses résultats de brevets déposés et dûment accordés par le Patent Office¹⁹.

La course aux brevets ne semble pas devoir freiner la dissémination des découvertes seulement parce que les chercheurs

préfèrent, plutôt que de publier à l'ancienne, attendre de réunir leur dossier de demande de brevet, le déposer et qu'il leur soit accordé. Cela arrive de plus en plus souvent, quoique restant encore le fait d'une minorité des chercheurs. Mais aussi parce que beaucoup de chercheurs hésitent à publier de peur que d'autres, quelque entreprise, s'approprient leur découverte, publiée sans être protégée par un brevet et donc par définition librement disponible. Certes, ce qui est déjà publié ne peut plus être breveté, en tout cas tel quel. Mais les offices de brevets ayant élargi tellement leurs critères, quelque transformation mineure suffira pour faire l'affaire. Pour citer un exemple, parmi la multitude de cas analogues qui s'offrent au choix, un mathématicien signalait que les brevets déposés pour des logiciels informatiques, de gestion financière par exemple, contiennent des mathématiques si complexes et de pointe que la publication de découvertes mathématiques en devient compliquée. Certes, il est toujours impossible de breveter une formule mathématique en soi, mais il faut désormais craindre chaque fois d'empiéter sur le brevet dont le détenteur demandera rémunération, ou de faire parasiter sa contribution non rémunérée par d'autres qui en tireront un brevet²⁰. A moins de breveter soi-même, pour se protéger. Le phénomène se nourrit de lui-même.

Le malaise

Ce bouleversement du droit de la propriété intellectuelle, s'il passe dans les faits à marche forcée, suscite un malaise très répandu qui est beaucoup débattu. Il fait beaucoup de perdants qui protestent. Depuis les directeurs des bibliothèques publiques et scolaires des États-Unis jusqu'aux fournisseurs de logiciels gratuits (Open source) en passant par des chercheurs universitaires, en biologie par exemple, dont le travail quotidien s'empêtre dorénavant dans une jungle de brevets et autres droits de propriété à respecter, sans oublier les PME et autres *start-up* dont la pénétration sur le marché est rendue plus difficile, ou plus coûteuse, par l'échec de brevets détenus par les entreprises en place.

Nombreux sont ceux qui, dans l'université ou la science, ont l'impression que la boîte ►

de Pandore de la propriété intellectuelle a laissé échapper des menaces inattendues. La crainte de l'appropriation privée de la connaissance, de l'éventuel dépérissement des institutions publiques qui y assurent encore un accès à bas prix pour chacun, de la généralisation de l'accès réservé contre rémunération pour le profit, de l'entrave aux échanges rapides et désintéressés des nouveaux savoirs par un écheveau de droits à rémunérer à chaque fois, est très répandue. On peut citer, par exemple, la pétition de centaines de sommités de la biologie française et allemande, dont plusieurs Prix Nobel, contre le brevetage des gènes humains, contre *la confiscation du savoir génétique*, déposée le 8 novembre 2000²¹.

Ou encore la toute récente plainte de chercheurs français, soutenus par Bernard Kouchner, ministre de la Santé et Roger-Gérard Schwarzenberg, ministre de la Recherche, contre la mainmise par une entreprise de l'Utah sur le dépistage génétique du cancer du sein. Mais cette mainmise est parfaitement légale, puisque l'Office européen des brevets a dûment reconnu, conformément au nouvel air du temps, le brevet de cette entreprise sur le gène humain BRCA1²².

Mais l'air du temps est tel que même chez ceux qui s'alarment il n'y a jamais de véritable remise en question des termes mêmes du droit de la propriété intellectuelle. Voudrait-on que le domaine public soit préservé, comme par miracle, de la nouvelle agressivité du droit de la propriété intellectuelle ou certains veulent-ils faire croire que ce droit en soi est très bien mais nécessite juste un petit supplément d'âme comme glaçage décoratif ?

Oxfam et Médecins sans frontières proposent des amendements de l'accord TRIPS pour faciliter la licence obligatoire dans le domaine des médicaments couverts par un brevet. Plus généralement, dans le cadre de l'OMC, des réformes réglementaires précises devraient être proposées :

- Pour réduire la durée d'un brevet à 10 ou 5 ans.
- Pour interdire le brevetage d'une simple élucidation d'un phénomène naturel.
- Pour interdire la multiplication par un même détenteur de nombreux brevets presque identiques pour blinder un sujet. Les multinationales pharmaceutiques prolongent couramment les 20 ans sur la substance par 20 ans de plus sur un nouveau procédé de fabrication. « *On ne sait pas assez que les laboratoires brevètent aujourd'hui l'ensemble des molécules proches de leurs molécules "phares" pour bloquer la recherche de leurs concurrents.* »²³

• Pour mettre un peu d'ordre dans les procédures de dépôt ou de contestation d'un brevet qui sont une telle jungle de litiges en droit civil que la prime revient à l'entreprise qui a les avocats spécialisés les meilleurs et les plus coûteux. Mais y mettre de l'ordre voudrait dire développer l'arbitrage par la puissance publique, c'est-à-dire aller vers une gestion publique restrictive et planifiée des droits privés de propriété intellectuelle.

• Mieux encore, pour définir en positif le domaine public, ses droits, c'est-à-dire les droits du public et surtout le financement du domaine public, c'est-à-dire la survie et la vitalité des institutions publiques de la connaissance : universités, instituts de recherche, bibliothèques...

Or, à l'orée de ce nouveau millénaire, ces propositions de réforme évitent une question décisive pour l'avenir des sociétés et des droits de ceux et celles qui les composent : le privilège de l'expropriation par un nombre restreint de très grandes sociétés – un véritable complexe génético-industriel – du vivant. Cette expropriation s'inscrit dans la logique même de l'expansion du capital. C'est donc bien la mise en question de ce privilège qui doit être rediscutée lorsqu'on aborde les thèmes de « la propriété intellectuelle » et surtout du brevetage du vivant. ■

1. Cecilia Oh, *The Health Crisis in Developing Countries, Third World Resurgence*, July/August 2001.
2. *Idem*.
3. *New Scientist*, 21 juillet 2001.
4. *Idem*.
5. *Le Temps*, 25-26 août 2001.
6. *The Economist*, 19 May 2001.
7. *New Scientist*, 21 juillet 2001.
8. *Third World Resurgence*, July/August 2001.
9. *New Scientist*, 21 juillet 2001.
10. *Idem*.
11. *Le Monde*, 11 février 2001.
12. John Frow, *Information as Gift and Commodity*, *New Left Review*, septembre-octobre 1996.
13. *Idem* et Ann Okerson, *Who Owns Digital Works ?*, *Scientific American*, July 1996.
14. John Frow, *Information as Gift and Commodity*, *New Left Review*, septembre-octobre 1996.
15. *The Economist*, 23.06.2001.
16. *Idem*.
17. John Frow, *Information as Gift and Commodity*, *New Left Review*, septembre-octobre 1996.
18. Dominique Foray, *Le Monde*, 30 mai 2000.
19. *New Scientist*, 17 February 2001.
20. Joseph Malkevitch, *Not for Sale*, *New Scientist*, 30 October 1999.
21. *Le Monde*, 26 mai 2000.
22. *Le Monde*, 8 septembre 2001.
23. Act-Up, dans *Le Monde*, 13 juillet 2000.

Nous publions ci-dessous un entretien qu'un journaliste de New Scientist a effectué avec Yusuf Hamied, PDG, et ancien directeur scientifique, de l'entreprise pharmaceutique de Bombay (Inde), Cipla, que son père a fondée en 1935. Cet entretien avec un industriel de la branche pharmaceutique d'un pays dépendant permet d'appréhender comment les règles de l'OMC participent d'un système de domination des pays du centre sur ceux de la périphérie. D'autre part, Yusuf Hamied démonte une série de lieux communs et indique les voies d'une contre-offensive possible, dans le cadre même du système. La subordination politique de l'essentiel des bourgeoisies nationales des pays de la périphérie constitue l'obstacle à l'application d'une mesure élémentaire et démocratique : assurer l'accès à des médicaments essentiels (au même titre que l'accès à la nourriture).

Qu'est-ce qui vous a conduit à offrir en février 2001 à Médecins sans frontières des médicaments à des bas prix imbattables ? C'est de la charité, du marketing, ou les deux choses à la fois ?

Yusuf Hamied – Je n'aime pas le mot charité. Disons qu'il s'agit d'une offre. J'ai offert le cocktail des trois médicaments Lamivudine, Stavudine et Nevirapine au prix de 350 dollars par personne et par année. Ce n'est pas pour faire de l'argent. Je n'ai pas besoin d'argent. J'ai dit à Médecins sans frontières qu'ils pouvaient distribuer ces médicaments gratuitement dans les pays où ils sont forts. Ils disent qu'ils le sont en Afrique et que c'est là qu'ils les distribueront. J'ai également offert gratuitement à tous les gouvernements du tiers-monde qui le souhaitent la technologie nécessaire pour produire leurs propres médicaments contre le sida. Mais personne n'a saisi la perche que je leur tendais. Je maintiens également mon offre au gouvernement indien de fournir gratuitement la Nevirapine qui s'utilise pour prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Il n'y a pas eu de réponse. Je ne peux pas comprendre. En 2010,

La monnaie de leur pièce

L'Inde pourrait être ce que l'Afrique est aujourd'hui. Cela me fait bouillir le sang.

Quelle est la gravité de l'épidémie du sida en Inde ?

Actuellement, il y a en Inde 4 millions de cas de VIH. Mais l'infection s'étend à une vitesse alarmante et avant le milieu du siècle nous pourrions atteindre les 20, peut-être 30 millions de cas. Ils sont concentrés surtout dans les zones urbaines, particulièrement chez les camionneurs, les consommateurs de drogues, le personnel de maison et dans le commerce du sexe.

GlaxoSmithKline et Merck se sont déclarés prêts à s'aligner sur vos prix, peut-être même à descendre en dessous. Cela ne va-t-il pas vous exclure du marché ?

Non, c'est une bonne chose. Je leur tire mon chapeau, parce que, tout seuls, nous ne pouvons satisfaire la demande d'aucune manière. Les quantités nécessaires donnent le vertige. Dans le monde, certains estiment à 33 millions le nombre de personnes séropositives. Disons que vous pouvez en soigner seulement 3 millions et prenons l'offre précédente de Merck qui proposait de vendre la Lamiduvine à 600 dollars par patient par année. C'est une des trois substances utilisées en cocktail pour traiter l'hépatite. La dose nécessaire est de 2,4 g par jour. Au prix de Merck, cela fait approximativement 700 dollars le kilo. Je ne peux pas produire la Lamiduvine à moins de 1200 dollars le kilo. Calculez la quantité nécessaire pour vos 3 millions de patients. La réponse est : 7,2 tonnes par jour. Je ne pourrais pas faire cela tout seul. C'est une synthèse compliquée. Nous sommes une petite entreprise. Peut-être que nous avons montré la voie, mais tout seuls nous ne pouvons rien faire.

En tant que producteur de médicaments génériques, vos profits proviennent de la vente de copies bon marché de médicaments célèbres comme l'AZT. Pourquoi ne respectez-vous pas les brevets sur les médicaments ?

Mais c'est faux. Tout à fait faux. Je crois aux brevets. Mais je ne suis pas d'accord

que des entreprises détiennent un monopole sur quelque chose. En outre, les lois sur les brevets sont des lois nationales. Ce ne sont pas des lois internationales. Il n'existe aucun brevet qui soit valable dans le monde entier. De même, les lois sur les brevets sont conçues en fonction d'intérêts nationaux. Savez-vous que les lois sur les brevets des Etats-Unis vous interdisent absolument de breveter quoi que ce soit qui touche à l'énergie nucléaire ?

De même, la loi indienne sur les brevets a été modifiée en 1972 pour interdire les brevets sur les produits dans le domaine alimentaire et sanitaire. Car voilà nos intérêts nationaux. Quant aux brevets sur les procédés de fabrication, ils sont limités en Inde à sept ans et non pas à vingt ans. Ici en Inde, il n'est pas permis de rendre un brevet « toujours vert » (*evergreening*) comme le font les entreprises qui, à l'approche de l'expiration d'un brevet, en déposent un nouveau en opérant quelques modifications mineures de leur médicament. Rappelez-vous la philosophie derrière les brevets. Les brevets étaient censés s'appliquer entre des pays technologiquement au même niveau. Un brevet, c'est la concession par l'Etat d'une faveur à un inventeur. C'est une manière pour l'Etat de dire : « Vous avez fait quelque chose de nouveau. Félicitations. Nous vous concédons une subvention. » Si l'Etat vous concède une faveur, l'Etat a également le pouvoir de la reprendre. Voilà ce que j'essaie de vous expliquer.

Cela signifie-t-il que tout pays qui veut devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce est obligé d'harmoniser ses lois sur les brevets avec les directives de l'OMC ?

L'OMC est issue du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade). Jusqu'en 1986, le GATT et les brevets n'avaient rien à voir l'un avec l'autre. Mais voilà qu'en 1986 une réunion des membres du GATT à Genève décidait que les biens et les services échangés dans le commerce mondial devaient être protégés par des brevets. Soit dit en passant, l'Inde s'y opposait. Mais pour une raison ou une autre, notre délégation ne fut pas présente lors de cette cru-

ciale réunion. De toute façon les règles de l'OMC sur les brevets disent que les gouvernements sont autorisés à ne pas respecter les brevets en « situations d'urgence nationale ». Nous produisons des médicaments contre la malaria, la tuberculose, la lèpre, la diarrhée, la cécité et le sida. Ce ne sont pas seulement des urgences ponctuelles nationales, ce sont des urgences permanentes. Quarante millions de personnes sont mortes en Inde de l'hépatite B. C'est une urgence permanente.

Pour être membre de l'OMC, l'Inde va devoir changer ses lois sur les brevets d'ici à 2005 et beaucoup de vos médicaments vont devenir illégaux. Que ferez-vous alors ?

Personne ne peut me poursuivre si je vends mes produits en Inde jusqu'en 2012. Les brevets sur les procédés de fabrication déposés en Inde ont une validité de sept ans, par conséquent un brevet obtenu en 2005 court jusqu'en 2012. Mais je ne pourrai plus copier des médicaments après 2005.

Mais votre entreprise a-t-elle un futur à long terme ?

Nous sommes à l'aise jusqu'en 2010. Après, il faut voir.

Vous avez offert à de grandes entreprises pharmaceutiques 5 % des redevances sur les ventes de certains de vos produits copiés sur les leurs. Est-ce un signe que vous souhaitez vous rapprocher avec elles ?

Non. C'est à elles de m'accorder une licence si elles le veulent. Je fais une offre. C'est à prendre ou à laisser. Je ne leur fais pas la guerre.

Comment ont-elles répondu ?

Les quatre entreprises auxquelles j'avais écrit ont toutes répondu. Mais aucune n'a accepté mon offre.

Mais est-ce que vous n'essayez pas de leur donner quelque chose qui leur appartient déjà ?

Mais non, cela ne leur appartient pas. Dans beaucoup de cas elles ne sont pas les ►

propriétaires des brevets. Je peux vous donner tant d'exemples. Bristol Myers Squibb fabrique la Stavudine. Mais l'inventeur à l'origine fut l'Université de Yale et le brevet est détenu par le gouvernement des Etats-Unis. Bristol Myers Squibb paie au gouvernement des Etats-Unis des redevances pour l'Université de Yale. L'AZT n'est pas un produit Glaxo, mais a été développé aux Etats-Unis par les Instituts nationaux de la santé (National Institutes of Health-NIH). Je demande simplement à ces entreprises de m'accorder une licence, de la même manière qu'elles en ont une du gouvernement des Etats-Unis.

Votre entreprise emploie 250 personnes dans la recherche et le développement. Quelle sorte de recherche faites-vous? Est-ce que vous découverez réellement de nouveaux produits?

Qu'est-ce que vous appelleriez un nouveau produit? Je vous pose la question...

Cela dépend de la définition de ce qui est nouveau.

Exactement. Ma définition est très simple. Je définis un nouveau produit selon qu'il est nouveau pour un pays particulier, comme l'Inde. Quelque chose peut bien être connu dans le monde entier. Mais s'il n'est pas disponible en Inde, je dis que c'est nouveau pour l'Inde. C'est ainsi que durant les trente ou quarante années écoulées, j'ai choisi des médicaments qui s'étaient révélés être des succès internationalement, mais qui n'étaient pas disponibles dans mon pays. Mon premier objectif a été de les procurer à mon pays. Mon deuxième objectif a été l'indépendance et l'autosuffisance. L'Inde doit les produire elle-même pour elle.

Comment copiez-vous un médicament?

Vous devez d'abord identifier votre cible. Ensuite, vous cherchez dans la littérature quelles informations appartiennent au domaine public. Ensuite vous décidez



quelle partie de la synthèse vous pouvez faire vous-même et quelle partie ailleurs. Ce n'est pas facile. Souvent nous faisons appel à l'aide de laboratoires du gouvernement indien.

Au lieu de les copier, pourquoi n'avez-vous pas demandé aux détenteurs des brevets de vendre ces médicaments à l'Inde?

Ils ne veulent pas. C'est pourquoi la loi indienne sur les brevets a été modifiée en 1972. Chaque pays doit être autorisé à décider son propre destin. C'est cela mon attitude à l'égard de la recherche. C'est forcément cela.

Alors quelle sorte de recherche faites-vous?

Selon moi, il existe deux sortes de recherche. L'une est conceptuelle, l'autre est la recherche « moi je », ou ce que j'appelle la recherche protectrice. Dix pour cent de la recherche dans le monde est conceptuelle, comme la découverte du premier bêta-bloquant ou le premier tranquillisant. Le reste des dépenses de recherche est consacré à la recherche protectrice, ou comment préserver un monopole. Quatre-vingt-dix pour cent de la recherche d'aujourd'hui, c'est cela. Pour prendre un exemple, la Paroxetine est un des principaux antidépresseurs et c'est une des meilleures ventes dans le monde pour son fabricant GlaxoSmithKline. Mais la Paroxetine est protégée par 103 brevets. Est-ce à cela que sert la recherche? Cela n'est pas de la recherche. Allons, regardez donc les choses en face.

Mais déposez-vous des brevets sur certains de vos produits?

Nous l'avons fait récemment.

Ces brevets servent-ils à protéger vos produits contre d'autres producteurs de génériques?

Non, non, non. Nous déposons des brevets dans le but de vendre nos produits au monde occidental. Personne ne les achèterait sinon.

Comment ressentiriez-vous le fait que d'autres producteurs de médicaments génériques copient vos produits, par exemple en Inde?

Ils le font. Il y a au moins 20 ou 30 concurrents qui font cela.

Et vous n'y voyez aucun problème?

Il y a assez pour tout le monde.

Pensez-vous que les grandes entreprises vont porter plainte contre le gouvernement indien s'il n'harmonise

pas ses lois sur les brevets avec le reste du monde?

Absolument. En juillet 2005, dès l'instant où cette loi sera votée, 50% de mon temps passera en batailles judiciaires, des batailles judiciaires frivoles, sans importance, et nous ne saurons pas ce qui nous est tombé dessus. Je connais la situation avant 1972, avant qu'ils ne changent les lois indiennes sur les brevets.

Qu'est ce que vous conseilleriez de faire au gouvernement indien pour préparer 2005?

Les règles de l'OMC concernant les brevets doivent être changées. Si elles ne le sont pas, alors l'Inde devrait sortir de l'OMC. L'Inde représente 2% du commerce mondial, mais en quoi le GATT ou l'OMC nous aident-ils? Pas le moins du monde. La Chine n'est pas membre de l'OMC (pour l'instant) mais elle a un commerce avec les Etats-Unis à hauteur de plusieurs milliards de dollars. Si quelqu'un veut quelque chose et que moi je l'ai, ils peuvent l'avoir indépendamment du GATT ou de l'OMC. Ce que nous demandons au gouvernement indien, c'est que personne ne soit autorisé à préserver un monopole, que les entreprises soient autorisées à produire les médicaments sous licence, sans pouvoir prolonger la durée des brevets par l'« ever-greening », et que soit autorisée la recherche sur les médicaments protégés par un brevet, quand elle est effectuée à des fins non commerciales. Les grandes compagnies ne peuvent pas travailler si elles n'ont pas un monopole. Elles n'ont pas l'habitude de travailler en situation de concurrence.

Avez-vous d'autres idées en préparation?

J'envisage de créer en Inde un centre Hamied ou Cipla consacré au sida où chacun pourrait venir faire un test du sida gratuit. Si c'est négatif, vous rentrez chez vous. Si c'est positif, nous offrons des conseils pour des soins.

Si vous aviez la malchance de tomber malade, prendriez-vous le médicament original de marque ou le générique Cipla?

Cipla, bien sûr. Nos installations de fabrication ont été inspectées et approuvées par onze autorités de surveillance, dont celles des Etats-Unis, du Royaume-Uni, d'Allemagne et l'OMS. Aucune fabrique en Inde appartenant à une multinationale ne jouit de cette sorte de certification. ■

Cet entretien est disponible sur le site www.newscientist.com

« Mourir pour la liberté du commerce »

Cet article illustre, dans le détail, la façon dont les multinationales américaines et le gouvernement des Etats-Unis imposent la prééminence de leurs intérêts aux pays de la périphérie. Il y a là la facette légal-commercial complémentaire à celle de leur politique militaire. En ce sens, cette étude dépasse le seul thème des brevets et montre une politique de domination mise « juridiquement » en œuvre. (Réd.)

Aileen Kwa*

Lorsque l'Administration de l'alimentation et des médicaments de Thaïlande (Thai Food and Drug Administration/Thai FDA) a pris les mesures légales nécessaires pour réduire le délai entre le lancement de médicaments de marque et l'autorisation de produire des versions génériques, elle a aussitôt senti s'abattre sur elle tout le poids des pressions de Washington. Heureusement, des militants thaïlandais se sont mobilisés pour soutenir le gouvernement dans ses efforts afin d'assurer l'accès à des médicaments moins chers.

« Mourir pour la liberté du commerce : les Etats-Unis ou nous » (*Dying for Free Trade: US or us*). Voilà ce qu'on pouvait lire sur la banderole des militants thaïlandais anti-sida et membres des organisations non-gouvernementales (ONG), qui manifestaient le 28 juin dernier devant l'ambassade des Etats Unis à Bangkok. Ils se mobilisaient pour soutenir la résolution décidée en janvier 2001 par la Thai FDA d'autoriser la production indigène de médicaments génériques à l'échéance d'un délai plus court après la commercialisation en Thaïlande des médicaments de marque. Ils protestaient contre les pressions que Washington exerce sur le gouvernement de Bangkok pour qu'il revienne sur cette résolution.

* Aileen Kwa est une scientifique qui travaille avec Focus on the Global South, un programme autonome de recherche et d'action de l'Université de Chalalongkorn, à Bangkok. Elle écrit entre autres dans la revue *Third World Resurgence*, un mensuel publié par Third World Network à Penang (Malaisie).

En avril de cette année, les pressions internationales ont obligé les grandes firmes pharmaceutiques à renoncer à leur plainte contre le gouvernement sud-africain, et récemment les Etats-Unis ont également renoncé à leur plainte contre le Brésil au sein de l'OMC. Mais durant cette même période, les tentatives de contrainte bilatérales se sont intensifiées à l'égard de la Thaïlande, où, en l'absence d'une publicité adéquate donnée à ces événements, les Etats-Unis continuent d'intimider Bangkok par toutes sortes de menaces commerciales.

Pendant huit ans, à partir de 1993, Washington a réussi à limiter la production de médicaments génériques en Thaïlande au moyen d'un accord bilatéral conclu entre les deux pays, réservant à des médicaments non brevetés en Thaïlande des droits exclusifs de commercialisation durant 5-6 ans. La résolution décidée en janvier a réduit cette durée d'exclusivité commerciale à 3-4 ans. La réaction de Washington ne s'est pas fait attendre.

Protégez les brevets !

Selon un haut fonctionnaire du gouvernement thaïlandais, depuis janvier, Washington a déjà dépêché plusieurs envoyés spéciaux chargés d'exercer des pressions commerciales sur Bangkok.

La délégation thaïlandaise auprès de l'OMC, à Genève, a d'ailleurs également fait l'objet de pressions. Il faut rappeler que les Etats-Unis détiennent des leviers à l'égard de la Thaïlande, puisque l'économie de ce pays dépend à 60% des exportations, dont 25% en direction des seuls Etats-Unis.

Mais il ne s'agit là que des épisodes les plus récents d'une histoire déjà longue. En effet, cela fait des années que les Etats-Unis exigent du gouvernement thaïlandais un strict respect des brevets détenus par les industries pharmaceutiques américaines. En 1986 déjà, le représentant du gouvernement des Etats-Unis pour le commerce (US Trade Representative) a contraint Bangkok à amender la législation thaïlandaise sur les brevets, qui jusque-là ne permettait que des brevets sur les pro-

cédes de fabrication. Autrement dit, cette législation autorisait la production de versions génériques par des procédés alternatifs. Un fonctionnaire du gouvernement thaïlandais visiblement irrité résumait ainsi la situation : « Voilà ce que fut leur truc. Ils ont appliqué des pressions bilatérales sur des pays pour qu'ils modifient leurs législations sur les brevets, dans le dessein d'obtenir leur soutien à l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Trade Related Aspects of Intellectual Property Rights/TRIPS) au cours des négociations de l'Uruguay Round. » Ainsi, en 1992, bien avant la conclusion de l'accord TRIPS, la Thaïlande a amendé sa Loi sur les brevets pour inclure des brevets sur les substances produites. La Thaïlande a également prolongé la durée de protection de ses brevets de 15 à 20 ans.

Mais les Etats-Unis n'étaient pas encore satisfaits par cette nouvelle loi thaïlandaise. En effet, selon les termes de cette loi, les produits ayant été brevetés aux Etats-Unis avant 1992 n'étaient pas protégés en Thaïlande s'ils étaient commercialisés sous forme de médicaments. Le représentant des Etats-Unis pour le commerce a donc continué à faire pression sur Bangkok jusqu'à ce que le gouvernement finisse par céder. C'est ainsi que le *Programme de contrôle de la sécurité* (Safety Monitoring Programme/SMP) a été créé en 1993 par un accord entre les deux pays. Il prévoit que tout nouveau médicament vendu en Thaïlande et ayant obtenu un brevet à l'étranger entre 1986 et 1991 doit être soumis à ce Programme, qui prévoit qu'aucun autre fabricant n'est autorisé à en enregistrer une version générique ou à effectuer sur lui des tests de bio-équivalence. Ce *Programme de contrôle de la sécurité* réservait donc aux grandes entreprises pharmaceutiques un marché exclusif. Souvent, cette période d'exclusivité était prolongée de 2 à 3 ou 4 ans. Et il fallait encore ajouter à ce délai au minimum une année pour effectuer l'étude de bio-équivalence nécessaire pour produire une version générique, et 4 à 5 mois pour son enregistrement légal. Pratiquement, la période d'exclusivité avant que le médicament générique ne ▶

puisse être commercialisé en Thaïlande durait 5 à 6 ans. Ce délai devait soi-disant permettre au fabricant de tester le médicament en vue de détecter des effets secondaires éventuels.

La crise du sida et les brevets

L'épidémie de sida a pris en Thaïlande des proportions de crise nationale. Selon la Banque mondiale, le budget 2001 de la santé ne permettra de traiter que 2100 personnes infectées sur les 750 000 personnes VIH-positives. Or, la sévère protection des brevets, ainsi que le *Programme de contrôle de la sécurité* ont conduit à une augmentation importante des coûts de la santé et au déclin de l'industrie pharmaceutique locale.

Un groupe de travail de l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique) sur l'accord TRIPS et les produits pharmaceutiques s'est réuni en mai 2000. Il a estimé qu'entre 1979 et 1992, période durant laquelle la Thaïlande ne brevetait que des procédés, une version générique pouvait être lancée un ou deux ans après la commercialisation d'un produit de marque. Or, actuellement, il faut attendre en moyenne entre 5 à 15 ans après la commercialisation d'un produit breveté avant qu'une version générique ne puisse arriver sur le marché, et 5 à 6 ans pour des produits (sans brevet thaïlandais) soumis au *Programme de contrôle de la sécurité*. Dans ce contexte de cartel, les prix des médicaments d'origine restent élevés. Tout cela a contribué à limiter l'accès aux traitements et à augmenter les dépenses du gouvernement.

Les experts du groupe de travail de l'ASEAN ont en outre estimé qu'après 5 ans d'exclusivité commerciale sous le *Programme de contrôle de la sécurité* les dépenses médicales ont augmenté de 2000 millions de baht (soit 50 millions de dollars) en Thaïlande pour les 25 principaux médicaments soumis à ce programme. Ils ont prévu que ce chiffre serait multiplié par dix lorsque le strict respect des brevets sur les substances prévu par la loi thaïlandaise de 1992 et par l'accord TRIPS produirait tous ses effets.

Cette protection très sévère des brevets a également eu un impact négatif sur l'industrie locale de médicaments génériques. Avant l'introduction de ces mesures de

protection, les médicaments importés ne représentaient que 30% du marché pharmaceutique thaïlandais, la production pharmaceutique locale représentant les 70% restants. Aujourd'hui 50% des médicaments sont importés. L'industrie locale s'est donc fortement contractée.

Les autorités thaïlandaises tentent une esquivé

En commentant la crise déclenchée par les coûts élevés du traitement du sida, un fonctionnaire du Ministère thaïlandais de la santé a confirmé, au cours d'un entretien privé, que ce ministère souhaitait une augmentation de la production de médicaments génériques, y compris les anti-rétroviraux et ceux utilisés pour traiter les maladies qui accompagnent souvent le sida et les déficiences immunitaires (méningite, pneumonie, infections fongiques). En Thaïlande, l'expérience a montré que l'apparition sur le marché de médicaments génériques entraîne une diminution importante des prix des médicaments de marque, qui atteignent parfois des niveaux de prix comparables à ceux des médicaments génériques.

Or, une part importante des nouveaux anti-rétroviraux apparaissant sur le marché devraient en principe, étant donné la date de leur brevet à l'étranger, être soumis au *Programme de contrôle de la sécurité*. Dès lors, en janvier, la Thaï FDA a introduit dans le *Programme de contrôle de la sécurité* un ensemble d'amendements visant à permettre l'accès aux médicaments à des couches plus larges de la population. La résolution comprenait les amendements suivants :

1° Bangkok demandait que les firmes pharmaceutiques fournissent à la Thaï FDA, dans un délai de 180 jours, les noms des produits non encore commercialisés en Thaïlande qu'elles prévoyaient d'enregistrer au *Programme de contrôle de la sécurité* afin de s'en assurer l'exclusivité commerciale. Seuls les produits ainsi annoncés pourraient bénéficier de l'exclusivité commerciale au titre du programme.

2° Les firmes thaïlandaises pourraient lancer des études de bio-équivalence (développement et tests) avant l'expiration du *Programme de contrôle de la sécurité*, afin de pouvoir commercialiser la version géné-

rique dès la date d'expiration de la protection de la version de marque par le *Programme de contrôle de la sécurité*. Dans les faits, cet amendement réduit la période d'exclusivité commerciale de 5-6 ans à 3-4 ans.

3° La Thaï FDA décidait également d'exclure les médicaments soumis au *Programme de contrôle de la sécurité* de la Liste nationale des médicaments essentiels (National List of Essential Drugs/NLED). Tous les hôpitaux et les cliniques gérés par le Ministère de la santé sont censés utiliser au moins 80% du budget prévu pour des médicaments à l'achat de médicaments compris dans cette liste; mais dans la pratique, ce pourcentage est plutôt de 30-40%.

Des amendements « plus que raisonnables »

Ces amendements mineurs suscitent une opposition massive de la part des Etats-Unis. Or, la résolution de janvier n'introduit que des modifications mineures dans le *Programme de contrôle de la sécurité*. Comme convenu en 1993 dans l'accord bilatéral entre la Thaïlande et les Etats-Unis, ce programme reste en vigueur. En fait, compte tenu de l'ampleur de la crise sanitaire, ces amendements paraissent plutôt timides.

Selon des fonctionnaires du gouvernement thaïlandais, cette demande de notification ne concernait que les noms des produits destinés à être commercialisés prochainement, ainsi que le nom du pays où ils ont été brevetés pour la première fois. Aucune information confidentielle susceptible de compromettre d'une manière ou d'une autre les secrets commerciaux des compagnies pharmaceutiques n'était demandée.

De plus, le fait que des non-détenteurs de brevets puissent développer et tester des produits génériques avant l'expiration du brevet ne serait pas incompatible avec l'accord TRIPS. C'est ce qui est connu sous le nom de « clause Bolar ». Cette clause a d'ailleurs d'abord été édictée aux Etats-Unis en 1984, et depuis lors elle a été largement appliquée dans d'autres pays.

Selon le Secrétariat de l'OMC, ce cas de figure est prévu dans l'Article 8 de l'accord TRIPS. A l'époque, les Etats-Unis avaient porté plainte contre le recours par le

Canada à cette « clause Bolar » (titre du dossier: Canada – la protection des brevets pour des produits pharmaceutiques). En avril 2000, la Commission de règlement des différends de l'OMC a jugé que ces clauses canadiennes n'étaient pas incompatibles avec l'accord TRIPS.

Du point de vue de la Thaïlande, cet amendement mineur au *Programme de contrôle de la sécurité* ne devrait pas poser de problème, puisque ce programme constituait déjà une concession thaïlandaise aux Etats-Unis qui va au-delà de l'accord TRIPS, puisqu'il accorde une protection aux produits brevetés hors de la Thaïlande avant l'entrée en vigueur de la loi thaïlandaise sur les brevets et de l'accord TRIPS. En outre, il est peu raisonnable d'exiger que la Thaïlande renonce au droit de conduire des tests de bio-équivalence alors que la législation des Etats-Unis eux-mêmes l'autorise.

Comme son nom l'indique, le *Programme de contrôle de la sécurité* vise à tester des médicaments en vue de vérifier leur sécurité. Par mesure d'équité à l'égard de la Thaïlande, il apparaît raisonnable d'exclure ces médicaments de la liste des médicaments essentiels jusqu'à ce qu'on dispose d'informations fiables quand à leur sécurité.

Opposition véhémente des Etats-Unis

Washington n'a pas tardé à faire connaître ses objections au gouvernement thaïlandais. Dans les quelques mois qui ont suivi l'entrée en vigueur de la résolution, les Etats-Unis ont envoyé des émissaires pour rencontrer les autorités thaïlandaises, dont Barbara Weisel, assistante du représentant pour le commerce, chargée des affaires bilatérales asiatiques, ainsi que des hauts fonctionnaires de l'ambassade des Etats-Unis à Bangkok et du Département de la santé et des services humains (Department of Health and Human Services) venus de Washington.

Les pressions sur la Thaïlande ne se sont d'ailleurs pas limitées à cette résolution amendant le *Programme de contrôle de la sécurité*, jugée inacceptable par les Etats-Unis. Elles se sont également exercées dans d'autres domaines, par exemple contre le projet de loi thaïlandais sur le secret commercial et même contre les projets de la Thaï FDA d'étiqueter les aliments génétiquement modifiés.



Le talon d'Achille de la Thaïlande réside évidemment dans ses exportations vers les Etats-Unis, à hauteur de 8,7 milliards de dollars. Le représentant chargé du commerce du gouvernement de Washington menace de mettre la Thaïlande sur la « Priority Watch List ». Si la Thaïlande était inscrite sur cette liste noire, des sanctions commerciales unilatérales pourraient être prises à tout moment contre les exportations thaïlandaises, au titre de la section 301 de la Loi sur le commerce (US Trade Act) des Etats-Unis, si le représentant chargé du commerce détermine qu'un acte, une stratégie ou une pratique « viole ou est en contradiction avec un accord commercial et dénie les droits ou les bénéfices apportés par ces droits aux Etats-Unis ou restreint leur commerce ».

Lorsque les pays en voie de développement ont accepté l'accord TRIPS dans le système commercial multilatéral de l'Uruguay Round qui a donné naissance en 1994 à l'OMC, ils attendaient en échange que de telles actions unilatérales de la part des Etats-Unis soient dorénavant exclues. Mais cela n'a pas été le cas. D'après un fonctionnaire thaïlandais, si leur pays était mis sur la Priority Watch List, l'impact négatif serait immédiat. Les exportations chuteraient immédiatement, car les importateurs anticiperaient les taxes élevées que les Etats-Unis pourraient imposer n'importe quand sur les produits de ce pays.

La lettre officielle datée du 11 mai que le représentant du commerce du gouvernement américain, Robert Zoellick, à adressée au Dr Vichai Chokavivat, secrétaire

général de la Thaï FDA, comportait les points suivants :

1° La désapprobation de Washington à l'égard du projet de loi thaïlandaise sur les secrets commerciaux.

Ce projet de loi a déjà été soumis au sénat thaïlandais en première lecture. La section 7 (2) de cette loi autorise la divulgation par une agence gouvernementale des résultats d'un test dans le but de protéger tout « intérêt public » n'ayant pas des objectifs commerciaux. La réponse dans la lettre de Washington est la suivante : « Une telle exception à la protection des données contre la divulgation des résultats de tests va trop loin, et n'est pas en accord avec les exceptions prévues par l'accord TRIPS à l'article 39.3. Nous demandons respectueusement de pouvoir prendre connaissance de la version la plus récente du projet de loi. Comme nous l'avons déjà proposé à votre délégation à Genève, nous sommes prêts à vous aider à trouver des formulations appropriées de manière à assurer que cette loi sera compatible avec l'accord TRIPS. »

Washington ajoute : « Nous espérons que la nouvelle loi sur les secrets commerciaux apportera des améliorations par rapport au Programme de contrôle de la sécurité de 1993 ; toutefois, si la nouvelle loi devait offrir moins de protection que celle prévue par le Programme de contrôle de la sécurité de 1993, le gouvernement des Etats-Unis serait très en souci. »

Cette interprétation de Washington semble peu légitime. En effet, l'article 39 de l'accord TRIPS intitulé « Protection des informations non divulguées » vise à protéger des objectifs d'intérêt public. L'article 39.3 ►

prévoit d'ailleurs explicitement que les membres protégeront ces données contre la divulgation, sauf si cela est nécessaire pour protéger le public.

2° Washington s'en prend aux amendements apportés au Programme de contrôle de la sécurité: «*L'Administration thaïlandaise de l'alimentation et des médicaments demande que les Etats-Unis renoncent de manière unilatérale aux bénéfices accordés par l'Accord bilatéral de 1993 en ce qui concerne la protection des données pour des produits pharmaceutiques. Les Etats-Unis refusent de renoncer à ces avantages.*»

La lettre de Washington poursuit: «*Nous avons également examiné l'exigence formulée par l'Administration thaïlandaise de l'alimentation et des médicaments qui exige des firmes pharmaceutiques des Etats-Unis qu'elles fournissent une liste des produits qu'elles prévoient de soumettre au Programme de contrôle de la sécurité de 1993, sous peine de perdre la protection des données touchant aux résultats des tests ou des produits s'ils étaient commercialisés en Thaïlande par la suite. L'accord de 1993 ne prévoit pas que la protection du Programme de contrôle de la sécurité soit tributaire d'une déclaration préalable divulguant la liste des produits ayant reçu des brevets étrangers entre 1986 et 1991. Cette exigence limiterait la protection accordée par l'accord de 1993. En outre, la divulgation de ces informations donnerait des indications précieuses sur la stratégie commerciale envisagée par les entreprises, et risquerait de compromettre les secrets industriels et commerciaux. Le gouvernement des Etats-Unis demande donc que le gouvernement royal Thaï retire cet amendement au Programme de contrôle de la sécurité.*»

Washington précise encore: «*L'exclusion des produits soumis au Programme de contrôle de la sécurité de la liste thaïlandaise des médicaments essentiels serait contraire aux intentions qui ont présidé à la mise sur pied de ce Programme, et constituerait une menace potentielle pour la santé publique. En effet, de nouveaux produits susceptibles d'entrer dans le Programme de contrôle de la sécurité ne figureraient pas sur les listes ou dans les stocks de la plupart des hôpitaux.*»

La lettre ajoute: «*Il est nécessaire de poursuivre le Programme de contrôle de la sécurité tel qu'il était prévu à l'origine de manière à assurer une certaine protection des données en attendant qu'une loi thaïlandaise sur les secrets commerciaux satisfaisante et conforme à l'accord TRIPS ait été votée, promulguée et mise en application avec succès. Une lacune dans la protection*

des produits des Etats-Unis serait inacceptable.»

Enfin, la lettre conclut avec une menace à peine voilée par le langage diplomatique: «*Nos entretiens avec vos délégués à Genève avaient été encourageants. Nous sommes persuadés que la concrétisation d'une loi sur les secrets commerciaux compatible avec l'accord TRIPS augmenterait fortement l'attractivité de la Thaïlande pour les investisseurs étrangers, non seulement en ce qui concerne la recherche pharmaceutique mais pour toutes sortes d'industries donnant accès à des produits innovants.*»

3° Washington exerce des pressions sur la Thaï FDA pour qu'elle renonce à imposer un étiquetage des produits génétiquement modifiés.

Ce dernier point n'était pas mentionné dans la lettre envoyée le 11 mai par Robert Zoellick, mais il a été communiqué par le Dr Vichai, secrétaire général de la Thaï FDA. Ce dernier a en effet révélé que les pressions ne se sont pas limitées au Programme de contrôle de la sécurité. En fait, Washington a profité de ce différend pour soulever d'autres questions, telles que l'intention du gouvernement thaïlandais d'étiqueter les produits génétiquement modifiés. Le 13 février 2001, après avoir exprimé la déception de son gouvernement en ce qui concerne le Programme de contrôle de la sécurité, l'envoyé des Etats-Unis a aussi menacé la Thaïlande des sanctions commerciales prévues par la section 301 si elle persévérait dans cette orientation. La Thaï FDA avait déjà décidé en 1999 que les produits alimentaires contenant plus de 3% de produits génétiquement modifiés devaient porter cette mention sur leur étiquette.

Les puissants utilisent l'OMC pour institutionnaliser la loi de la jungle

Selon son directeur général, Mike Moore, l'OMC protège les pays pauvres, puisqu'elle est basée sur des lois générales. Il a souvent répété que la seule alternative reviendrait à laisser libre cours à la loi de la jungle.

Or, si l'on observe comment se déroulent les relations entre les Etats-Unis et la Thaïlande, comment l'OMC traite les pays en voie de développement et ce que subissent les membres de la société civile lorsqu'ils osent protester, on se rend compte que:

– La loi de la jungle règne de fait, malgré l'existence de l'OMC.

– L'OMC est utilisée pour justifier des pressions bilatérales. Par exemple, lorsque les Etats-Unis exigent que le projet de loi

thaïlandaise sur les secrets commerciaux, qui est déjà compatible avec l'accord TRIPS, soit malgré tout mis en conformité avec l'article 39.3 de cet accord.

– Pire encore, les pressions bilatérales ont été multilatéralisées par l'OMC.

Cela ne saurait surprendre si l'on sait que Narayanan, l'ambassadeur indien à l'OMC, a admis, devant un groupe d'ONGs, en mars de cette année, que l'OMC était bien une organisation fondée sur des lois, mais que celles-ci avaient été déterminées sur la base de la force.

Le lobby des entreprises qui font pression auprès du gouvernement de Washington et le financent réclame de lui des accords bilatéraux avec les pays en voie de développement, et ces accords sont ensuite renforcés et rendus permanents dans les règles de l'OMC (c'est ainsi que la Thaïlande en est arrivée à accepter l'accord TRIPS au cours de l'Uruguay Round).

Ces mêmes gouvernements et entreprises sont actuellement en train d'exercer des pressions féroces au sein de l'OMC pour qu'elle élargisse et approfondisse ses compétences par le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales lors de sa conférence ministérielle au Qatar (Doha).

Plus les pays riches veulent s'assurer du lancement d'un nouveau Round à Doha (Qatar), plus ils multiplient les tentatives d'intimidation et les pressions souterraines visant à contraindre les ministres du commerce des pays en voie de développement à se plier aux projets des gros acteurs économiques. Ce qui revient, à mon avis, à une multilatéralisation des pressions bilatérales.

Et, lorsque ses intérêts ne coïncident pas avec les règlements de l'OMC, Washington utilise l'ignoble section 301 (loi de la jungle «bilatérale»). Et pour rendre les rapports entre Washington et l'OMC encore plus incestueux, l'Organe de règlement des différends de l'OMC s'est prononcé en 2000 en faveur de la conservation de la section 301. Charlene Barshefsky, qui était la représentante pour le commerce sous l'administration Clinton, a ensuite émis le commentaire suivant: «*La décision prise ce jour ferme la porte à toutes les revendications infondées concernant la légitimité de la section 301. Cette section 301 a été et restera essentielle dans nos efforts pour renforcer nos droits dans le commerce international.*»

Si cela n'est pas la loi de la jungle dans sa version institutionnalisée, systématisée, multilatéralisée et globalisée, avec son visage le plus laid, alors que pourrait-elle être? ■

Les élites, d'une appropriation à l'autre

L'auteur des trois articles constituant ce dossier, Pierre Touret, travaille et vit en Afrique depuis quelque trente ans. Ses activités dans le secteur des travaux publics – lieu de rencontre de nombreux intérêts : ceux des grandes sociétés internationales de construction, des institutions financières internationales et des « cercles dirigeants » des Etats africains – lui ont permis d'appréhender le contenu social des appareils d'Etat et le sens des « réformes néo-libérales » imposées depuis deux décennies.

Le premier article, dans un survol, éclaire la place occupée par les « castes dirigeantes » avant et après l'indépendance et l'implosion des Etats post-coloniaux. Le deuxième (pp. 25-26) et troisième (pp. 27-28) articles illustrent, à partir d'exemples spécifiques, la situation présente du « secteur public ». D'une part, Pierre Touret, met l'accent sur le sens de la « libéralisation » dans un secteur aussi vital que celui des travaux publics. D'autre part, il démonte le mythe du rôle des PME – dans le secteur des infrastructures – comme vecteur d'un prétendu nouveau développement.

Cette contribution évite l'analyse en termes simplificateurs Nord-Sud. Elle donne sa place aux connexions nombreuses existant entre les forces sociales, politiques et économiques des pays impérialistes et « leurs » partenaires dans la périphérie.

Pierre Touret

Nous n'avons pas la prétention de d'effectuer ici une analyse exhaustive du démantèlement de l'Etat sur l'ensemble du continent africain. Notre propos est de livrer quelques réflexions sur le processus du démantèlement des Etats africains, suite à la fin de ladite guerre froide et à la victoire écrasante – même si temporaire, comme nous le pensons – des orientations socio-économiques traduites par les institutions financières internationales. Ce triomphe s'inscrit dans le cadre de la « mondialisation libérale », qui est une des réponses à l'échec de ce qui fut qualifié d'« internationalisme socialiste » et, plus souvent en

Afrique, de « mouvement d'indépendance et d'unité africaine ».

Ces quelques réflexions s'appuient sur une « pratique » de plus de trente ans dans différents pays africains, faisant partie pour la plupart de ce qu'il est convenu d'appeler le pré carré de la France.

Les situations en Afrique varient en fonction de passés marqués par la politique des différentes puissances européennes ayant participé au dépeçage, puis à la colonisation de ce continent : la Grande-Bretagne, la France, le Portugal et l'Allemagne. Cette dernière dans une moindre mesure puisqu'elle a perdu ses colonies à l'occasion de sa défaite lors de la Grande Guerre. Quant à l'Italie, elle devra renoncer à ses prétentions coloniales après la Seconde Guerre mondiale.

Avant les indépendances

Contrairement à ce que l'on a coutume de croire, et que la propagande occidentale a réussi, au travers de l'école, de l'image et de la littérature, à faire accepter, l'Afrique n'était pas un espace politique vide au moment de la conquête coloniale. Les premiers contacts avec les Portugais, puis avec les autres puissances maritimes au XVe et au XVIe siècle, ont souvent donné lieu à des confrontations avec les pouvoirs locaux existants. Il suffit de penser au royaume du Congo « découvert » et christianisé par les Portugais et aux rapports qui en découleront avec le Portugal. En outre, une part importante des sociétés africaines était déjà en contact, depuis des siècles, avec le monde arabe.

L'Afrique était divisée en un certain nombre de royaumes plus ou moins importants, et même d'empires, en ce qui concerne le Sahel, souvent en compétition ou en guerre les uns avec les autres. Les « classes dirigeantes » de ces entités ont réagi à l'arrivée des Portugais, Espagnols, puis Français, Hollandais, Anglais et même Danois et Suédois, eux-mêmes en compétition les uns avec les autres, par l'affrontement, l'alliance, la signature de pactes et de contrats concrétisés par la création de comptoirs commerciaux.

Cette collaboration des commerçants européens (parmi lesquels se trouvaient des Américains, alors Anglais des colonies d'Amérique du Nord) avec certains pouvoirs locaux a permis le commerce triangulaire, avec comme conséquence la mise en valeur, au travers de l'esclavage, de l'économie de plantations et d'extraction minière dans les territoires d'Amérique du Sud et Centrale sous domination espagnole et portugaise, et dans les Etats du sud de ce qui deviendra les Etats Unis, alors colonies anglaises. Cette économie de plantations s'est mise en place dans la foulée de l'extermination des populations amérindiennes locales.

Si ce commerce triangulaire a fait la fortune de l'Europe et a permis, en particulier au Portugal, à l'Espagne, à l'Angleterre et à la Hollande, et dans une moindre mesure à la France, de devenir les premières puissances mondiales de l'époque, il n'a pas été sans influence sur les pouvoirs africains, permettant au gré des alliances de renforcer certains d'entre eux au dépens des autres, par exemple par l'introduction des armes à feu. La traite des esclaves a perturbé les tendances démographiques et les structures sociales ; à quoi il faut ajouter l'introduction de maladies nouvelles.

Pour faire court, on peut dire que les sociétés africaines, comme toutes les autres, avaient leurs structures et leurs couches dominantes. Ces dernières, à l'instar de leurs semblables, ont réagi face à la présence de forces sociales et économiques nouvelles par la confrontation ou l'alliance dans le but de défendre leurs intérêts.

De leur côté, les puissances européennes du moment ne pouvaient, pour assurer leur domination – et j'y inclus la christianisation –, que s'appuyer sur des alliances locales.

Ce n'est que dans la deuxième moitié du XIXe siècle que les puissances européennes commencèrent à occuper vraiment le terrain, et à conquérir l'intérieur du continent africain, entrant parfois en conflit entre elles. La question sera réglée « à l'amiable », en respectant les rapports de force de l'époque, au Congrès de Berlin de 1885.



Mobutu, archétype des « castes dirigeantes » africaines qui ont pillé leurs pays.

« classes dirigeantes » africaines ne sont ni meilleures ni pires que les autres.

De l'indépendance à nos jours

La mise en place dès 1947-48 d'un monde dit bipolaire – les puissances occidentales (avec les Etats-Unis s'affirmant comme hégémonique), d'un côté, et le « bloc communiste », de l'autre – a changé la perception du monde des nouvelles « élites » africaines.

D'ailleurs, dans « l'effort de guerre » contre les forces de l'Axe, les puissances européennes ont, d'une part, accentué l'exploitation des colonies (matières premières agricoles et minières) et, d'autre part, enrôlé un nombre important de ressortissants du continent africain dans leurs forces armées.

Les conséquences de la guerre ont été plurielles et on peut tenter de les résumer de la sorte. Une prise de contact des Africains avec un monde extérieur à celui de leur « métropole » et des colons, ce qui a facilité, chez une minorité, une prise de conscience de la faiblesse relative des puissances colonisatrices. En outre, le contact a été fait avec les « mouvements progressistes », les organisations de salariés des pays impérialistes. Le statut de pays et de populations exploités a été plus fortement ressenti, ce qui renforcera l'aspiration populaire à l'indépendance.

Simultanément, ou presque, le mythe de l'invincibilité des pays coloniaux s'écroulait. Le « bloc communiste » et leurs divers alliés apparaissaient comme des forces étatiques et politiques aptes à contester les Etats colonisateurs. De nouvelles perspectives politiques s'ouvraient pour les « classes dirigeantes » locales, qui pourront mobiliser une base sociale favorable à l'émancipation.

Ces dernières ne réagirent pas de manière uniforme à la nouvelle donne. Une partie continua de miser sur la puissance coloniale; tout en collaborant elle pouvait menacer de changer d'alliance afin d'obtenir une part de pouvoir et de revenu plus importante. Les leaders de cette tendance furent les Ahidjo (Cameroun), Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire), Senghor (Sénégal), etc. L'autre tendance paria sur la rupture, s'alliant très vite avec le « bloc communiste », tel Sékou Touré en Guinée.

C'est dans ce contexte que s'opèrent dès 1958 l'indépendance de la Guinée, qui rompt avec la France, et la mise en place de systèmes d'autonomie puis d'indépendance qui marquent la fin des années 1950 et les années 1960, que ce soit pour les colonies françaises, belges ou anglaises.

Pour le Portugal, pays périphérique de l'Europe, ses colonies (Mozambique, Angola, Guinée Bissau) pesaient d'un poids qui rendait plus difficile le passage du colonialisme au néo-colonialisme, d'autant plus que les colonies constituaient un élément clé du régime dictatorial de Salazar. Il en résulta une guerre de libération qui dura jusqu'en 1975. Elle rallia pratiquement toutes les élites locales africaines à la lutte militaire pour l'indépendance, avec l'aide des « pays communistes ». Certains courants cherchaient l'appui des Soviétiques, d'autres celui des Chinois.

Dans ce processus dit de décolonisation, le fait capital à prendre en compte est le suivant. Ces alliances, pro-occidentales ou pro-communistes, ne relevaient pas d'un ralliement à une idéologie, mais à la poursuite d'intérêts égoïstes de caste, ou de classe dominante en formation. Une preuve extrême nous est fournie par l'alliance de l'Unita de Sawimbi en Angola avec la Chine, puis avec l'Afrique du Sud.

Dans le cadre du système d'exploitation néo-colonial, ces élites coparticipèrent – certes de façon subordonnée si l'on prend en compte la hiérarchisation du système économique mondial – au pillage des ressources, de manière plus ou moins ample. Cette attitude est générale, quelles que soient les orientations politiques proclamées. Tous les pouvoirs, et leurs dirigeants en premier lieu, se sont largement servis, et ont pillé les économies. Que ce soient Mobutu, Sékou Touré, Houphouët-Boigny, ou d'autres ! L'enrichissement s'est affirmé de plus en plus comme le but des élites locales.

La mise en œuvre de cette politique nécessitait une consolidation de leur pouvoir et donc passait par un étayage social de la classe dominante. Il y a là un des éléments explicatifs de cette politique « progressiste » en ce qui concerne, par exemple, l'enseignement : création d'universités, allocation généreuse de bourses d'études, enrôlement automatique ou presque des diplômés dans la fonction publique. Au plan économique, les structures d'Etat ont

Cette nouvelle phase entraîna un renouvellement des alliances avec les pouvoirs locaux qui servira de socle à la mise en place des pouvoirs coloniaux du XXe siècle. Il n'est pas exagéré de dire qu'on trouve là les racines des problèmes actuels de l'Afrique : du Rwanda et du Burundi à l'Éthiopie, de la Somalie et de l'Érythrée à la Casamance, au Cameroun, etc.

Que ce soit pendant la période pré-coloniale ou pendant la période coloniale proprement dite, les « classes dirigeantes » africaines ont toujours existé et ont pris part à la vie politique des colonies, en tant qu'alliées ou supplétives des pouvoirs coloniaux, selon les systèmes mis en place. Elles ont toujours défendu leurs intérêts et non ceux de leurs peuples; en ce sens, les

servi à lancer un processus d'accumulation que les cercles dirigeants contrôlaient : création d'entreprises d'Etat qui permettent de placer et d'acheter les nouvelles couches sociales ainsi créées et, de la sorte, plus ou moins fidélinées.

Cette période d'installation des nouveaux pouvoirs dura jusqu'au milieu des années 1980. La crise socio-économique, puis les réorganisations géopolitiques accélérées par l'implosion de l'URSS en eurent raison. Les programmes ambitieux de formation lancés dans le cadre de la production et reproduction des élites dirigeantes avaient mis sur le « marché » une masse de diplômés que les structures étatiques et administratives ne pouvaient plus absorber. Les programmes de formation coûtaient trop cher, on a supprimé les bourses. Une partie des diplômés, qui se considéraient comme les « nouveaux privilégiés », se retrouvèrent sur le trottoir, souvent effectivement comme vendeurs.

Ainsi, après avoir élargi sa base sociale, le pouvoir se trouve contesté par ceux dont il avait préparé la cooptation. La contestation ne durera pas trop longtemps. En effet, l'aspiration majoritaire des « intellectuels » s'opposant au pouvoir issu de la décolonisation relevait plus de la recherche du partage d'un gâteau se réduisant que d'une réelle mise en question des choix sociaux et des structures étatico-politiques. Après s'être massivement ralliée à la contestation, la population des villes, avant tout, se trouva une fois de plus grugée. Dans les campagnes, cela faisait déjà longtemps que l'on survivait avec le minimum vital et l'enthousiasme pour tel ou tel parti ou tel dirigeant dépendait du gain immédiat que l'on espérait en tirer.

Le soufflé contestataire du début des années 1990 retomba. Ses porte-parole se laissèrent acheter pour une bonne partie. Ils se recyclèrent aussi dans le commerce ou, pour les mieux formés, émigrèrent dans les paradis du libéralisme (Etats-Unis, Canada, Allemagne, France, Grande-Bretagne). A partir de 1992 à 1995, tout était rentré dans l'ordre !

Les dirigeants étaient toujours les mêmes (Paul Biya au Caméroun, Gnassingbe Eyadéma au Togo, Abdou Diouf au Sénégal, Danial Arap Moi au Kenya...) et certains de ceux qui avaient été écartés étaient revenus (Didier Ratsiraka à

Madagascar, Mathieu Kérékou au Bénin, Denis Sassou-Nguesso au Congo-Brazzaville...).

Fin des années 90, il n'est pas exagéré de dire que le « découragement » est devenu général. Lors de discussions, on constate que le souhait de très nombreux jeunes, diplômés ou non, est d'émigrer, clandestinement ou pas. Le rêve de « l'enrichissement en Europe ou aux Etats-Unis », que ce soit par le travail, le trafic ou la prostitution (ou les deux), est sans cesse présent.

L'échec des Etats post-coloniaux

La brutalité de la crise, seconde moitié des années 80, a étonné. Les plans de développement ambitieux des trente années d'« indépendance » ont presque tous échoué. Certes, face à l'échec, certains sont plus égaux que d'autres. L'extrême inégalité dans l'appropriation des ressources pose, à sa manière, la question du sens et du contenu des « projets de développement » tels qu'ils ont été élaborés et mis en place.

Le statut de dépendance de l'Afrique, face aux pays du centre, s'accroît encore. La structure de ses exportations ainsi que l'évolution des prix relatifs des biens primaires aboutissent à une réduction de sa part, déjà fort limitée, dans les échanges internationaux.

Sur le fond, il n'y avait pourtant pas de raison d'être très surpris. Des mises en garde, jugées alarmistes à l'époque, avaient déjà été lancées dès les années 1960. Citons pour mémoire *L'Afrique noire est mal partie* de René Dumont, publié en 1962.

A partir de 1985 environ, on commence, partout, à parler de la Crise (avec un grand C). Les « guerres coloniales » – qui ont pris fin avec l'indépendance des colonies portugaises – débouchent sur un nombre croissant de guerres civiles. La compétition entre diverses puissances pour « l'aide au développement » s'éteint ; le désengagement de l'URSS s'était d'ailleurs amorcé avant 1989. Il ne reste qu'un seul interlocuteur : les institutions financières internationales et leurs commanditaires, les Etats-Unis et à un moindre degré les puissances européennes.

Les systèmes de santé s'écroulent. Les institutions scolaires sont incapables de faire face aux besoins et la scolarisation dimi-

nue. Le niveau de vie des populations baisse. Le taux de mortalité augmente ; les « anciennes maladies » réapparaissent à l'état endémique (tuberculose, paludisme, méningite et même la peste). Et le sida s'ajoute à l'éventail de ces calamités. A ce sujet, il faudra attendre longtemps pour que l'ampleur de la pandémie soit prise ouvertement et officiellement en compte. Ce n'est qu'au début des années 2000 que la question est posée sous un angle cynico-réaliste : « C'est une question de survie pour toutes et tous. »

Les services publics – on a envie de dire les sévices publics à ce stade –, transports urbains, chemins de fer, compagnies nationales d'aviation, sont presque tous au bord du dépôt de bilan, quand ce n'est pas déjà fait.

Face à ce désastre, ni responsables, ni responsabilités. Les ex-puissances coloniales, les Etats-Unis, la Banque mondiale et le FMI n'y sont pour rien ! Pourtant, ce sont eux qui ont financé et imposé le type de développement ajusté aux besoins des puissances du centre.

De même, les dirigeants au pouvoir n'y sont pour rien ! Vingt ou trente ans que ce sont les mêmes (à peu d'exception) qui « gèrent ». Mais ils n'ont rien vu... venir.

Mais, depuis quelques années, avec l'aide des « Institutions », ils ont enfin compris. Laissons-leur du temps et ils vont tout remettre en place. Fini la corruption (de qui ?), vive l'économie, la bonne gestion, la démocratie (si possible avancée, ou progressive, ou à venir) !

Services publics et clientélisme

Le service public, comme son nom l'indique, devrait être au service de toute la communauté. Sous la tutelle de l'Etat, il doit assurer, de manière égalitaire, un certain nombre de fonctions répondant à des besoins fondamentaux de la communauté : l'éducation pour tous, la santé, la sécurité, les transports publics...

Or la scolarisation ne progresse plus, elle régresse. Les hôpitaux n'ont plus de médicaments et, paradoxalement, en brousse, bien que la morbidité augmente, ils ne fonctionnent plus ou peu faute de personnel adéquat, d'équipement élémentaire, etc.

Le service public, sous les pressions des organismes internationaux, n'a plus la prio- ▶

rité. Les politiques budgétaires doivent répondre aux « équilibres » dictés par les plans d'ajustement structurel : dépenses sociales et service public passent derrière « l'urgence de payer la dette ». Les pouvoirs en place manifestent quelque résistance car ils comprennent que cette politique creuse un fossé entre eux et la population. De plus, des coupes dans certains services publics et secteurs étatisés les privent des revenus qu'ils en tiraient de façon parasitaire : pourcentage sur les commandes et autres prébendes.

En effet, ce qui est qualifié de service public constitue – malgré les coupes – l'assurance d'une rente substantielle pour les clients du régime. Et il est perçu comme tel par la population. Une partie d'entre elle ne peut dès lors que se retourner vers les services privés, vers l'école privée confessionnelle – qui a une réputation de sérieux – ou laïque. L'émigration est réservée aux plus fortunés.

Dans le domaine de la santé, en dehors de quelques hôpitaux et des cliniques privées dans les grandes agglomérations, que le commun des mortels ne peut se payer, il ne reste au gros de la population qu'à s'adresser aux hôpitaux missionnaires, aux médecins traditionnels et aux « pharmaciens des rues ». Cette situation favorise la floraison de toutes sortes de guérisseurs (et charlatans) prétendant soigner le paludisme, le cancer ou le sida.

Les transports publics, eux, ont pratiquement tous fait faillite et/ou ont été privatisés, selon les « recommandations » des organismes internationaux qui conditionnent leurs prêts au respect de leur diktat !

Pour ce qui concerne les entreprises industrielles, les mines ou les plantations du secteur public, la situation n'est pas meilleure.

Ces sociétés, souvent mal conçues à leur création (la responsabilité en incombe aussi aux bureaux d'études, aux sociétés ou Etats qui les ont financées sur la base de projets bâclés ou de critères peu fiables), ont toujours été confiées à des fidèles des régimes en place comme remerciement « pour services rendus », ou comme voie de garage pour d'anciens dignitaires du régime, sans aucun critère de compétences.

Or le drame est que l'essentiel de la population, pour autant que le régime arrive à assurer un minimum de services et à distribuer quelques miettes, en est venue à considérer cette manière de gérer l'Etat comme normale. Selon le dicton populaire « la chèvre doit brouter autour du piquet auquel elle est attachée », elle considère que tout responsable (ministre, directeur de société, etc.) doit et devait profiter de son poste pour s'enrichir d'abord et donc être capable d'aider sa famille, au sens de la famille extensive, et sa communauté (village, tribu).

Pour bien comprendre ce phénomène, il faut assimiler la notion « d'élite extérieure » d'un village. Elle est formée des « grands », ceux qui vivent à la capitale, ou à l'étranger, et dont le village dépend soit au travers d'aides directes financières, soit du fait de l'influence de tel ou tel responsable capable d'infléchir les décisions au niveau de l'Etat ; ce qui va permettre de réaliser certains projets dans un village. Cela assure la fidélité des populations au régime et, au passage, les « grands » peuvent se servir pour assurer leur propre bien-être.

Ce système clientélaire, préexistant aux indépendances (rôle des chefs traditionnels, autorités locales sur lesquelles tous les régimes coloniaux se sont reposés après les avoir mis aux ordres ou remplacés), n'a pas été battu en brèche par la mise en place des Etats « indépendants » et de leurs administrations. Il a été détourné au profit du nouveau pouvoir et de ses clients. Peu à peu, les Etats passent d'une pratique clientélaire à des régimes franchement mafieux (Libéria, Sierra Leone, Congo démocratique...), où tous les trafics traditionnels ont cours (diamant, or, ivoire...). S'y ajoutent progressivement des activités liées au trafic de la drogue, au blanchiment d'argent. A ce sujet, on pourrait se poser de nombreuses questions sur les réseaux de casinos et de PMU (pari mutuel) qui fleurissent dans la plupart des pays d'Afrique francophone depuis les années 1990.

Permanences d'une Administration... et implosion

Pour tenter de comprendre l'attitude de larges secteurs des populations, un retour sur le passé est nécessaire. De manière différenciée selon son origine, le pouvoir colonial reposait sur les trois piliers sui-

vants, que l'Etat soit laïc (France) ou non (Grande-Bretagne et Belgique) : 1° l'administration coloniale proprement dite, décalque en principe de celle de la métropole, prenait en charge l'ordre, la justice, partiellement l'état civil, les poids et mesure et les impôts ; 2° elle sous-traitait une partie de ses prérogatives concernant l'éducation et la santé aux Missions ; 3° elle déléguait aux pouvoirs traditionnels la gestion de la vie de tous les jours dans les villages et l'administration de la justice pour les délits mineurs ou relevant du pouvoir « traditionnel ». Dans les colonies britanniques, ce système de pouvoir indirect était la règle.

La loi coloniale était ouvertement au service du colonat. L'administration coloniale était là pour pérenniser le pouvoir colonial, en s'appuyant sur ce qu'il convient d'appeler le pouvoir religieux des Missions et les pouvoirs traditionnels lorsqu'ils coopéraient ; dans le cas contraire, ils étaient changés.

Les populations avaient une conscience assez claire de la nature de ce pouvoir. Quand tout allait bien, il était au mieux paternaliste, et assurait un certain nombre de services au moins à une partie de la population : écoles, santé et hygiène (introduction de la vaccination). Il introduisit aussi des cultures de rente (café, cacao, caoutchouc, bananes...), et simultanément mettait en place un système d'impôt en espèces afin de contraindre les populations rurales – la grande majorité de la population – à les cultiver et à les vendre pour être capables de payer cet impôt. Une autre partie était contrainte à un travail « salarié » ou forcé.

Pour résumer succinctement, la relation des populations à l'administration a toujours été une relation de crainte, ou au mieux d'obéissance, mais jamais de participation. A l'occasion des indépendances, cette relation au pouvoir ne changea pas ! Les pratiques des appareils administratifs restèrent les mêmes, mais au profit des nouveaux « maîtres », les élites locales.

Il suffit pour s'en rendre compte d'assister, aujourd'hui encore, à un bouclage de quartier par la gendarmerie et l'armée pour le contrôle et la collecte des impôts, et de constater la brutalité des policiers.

Or ce système, car cela en est un, ne peut fonctionner que tant que certaines retombées atteignent le bas de l'échelle, et que la comparaison avec d'autres façons de gérer l'appareil d'Etat est impossible.

A cette redistribution primaire, il convient d'ajouter la capacité de la classe au pouvoir à admettre dans sa reproduction un peu de sang neuf. Il faut bien assimiler une partie des diplômés des « grandes écoles » qu'elle a créées.

Sans ces deux ingrédients, le système entre en crise! C'est ce qui s'est produit à partir de la fin des années 1980. Or que se passe-t-il lorsqu'un tel système – dont la base sociale se délite et qui règne par la crainte qu'il suscite au sein des masses – entre en crise?

Les élites se replient sur leurs communautés d'origine, dont elles arrivent à s'assurer la fidélité pour des raisons « culturelles » et par le biais de réseaux constitués à l'occasion de services rendus par le passé. Les cercles dirigeants vont donc tribaliser de plus en plus la société. On le constate dans les grandes villes cosmopolites. En effet, les ressortissants des différentes tribus se regroupent de plus en plus. On le remarque dans les mécanismes de recrutement de personnel, dans tout type d'institutions, où chacun recrute dans son « pré carré ».

Du côté des populations, les ruraux reviennent de plus en plus à une politique d'autosubsistance et de troc. Les citadins dépendent de façon croissante des importations de vivres. Ils sont contraints de subsister grâce à des expédients et sont donc disponibles pour tous les trafics. Cela est considérablement renforcé par le fait que « le respect de la loi » relève d'une crainte face aux représentants du pouvoir qui sont toujours prêts à vendre leurs services et les façons d'appliquer cette loi.

Les nouveaux missionnaires et leurs catéchumènes

Ce constat d'échec des Etats africains après vingt-cinq ou trente ans d'indépendance, la Banque mondiale et le FMI l'ont eux aussi dressé. Ils ont proposé des remèdes de cheval.

Nous avons brossé ci-dessus une image peu flatteuse des responsabilités de la classe dirigeante africaine. Il convient de ne

pas oublier que les politiques de ces Etats avaient été soutenues financièrement par les institutions internationales et les gouvernements occidentaux pendant toute cette période. Les responsabilités sont donc largement partagées.

Le constat d'échec fait, les responsabilités passées sous silence, on n'a donc pas sanctionné les responsables. Mieux, si l'on peut dire, on prend les mêmes et on recommence. On leur impose la « bonne gouvernance », le multipartisme et la démocratie parlementaire.

Au nom de la non-ingérence, on ne préconise pas le changement de personnel à la tête de l'Etat. Par contre, le refus de toute aide, avant la privatisation de telle ou telle industrie, la liquidation de fait de tel ou tel service public, ne sont pas de l'ingérence!

Le pouvoir en place s'en prend à quelques bouches émissaires, ce qui permet en passant de faire de l'ordre dans la famille (famille au sens de Cosa Nostra), de resserrer les rangs, de coopter quelques nouvelles têtes parmi les profiteurs du régime, donc de saper une opposition, qui était largement alimentaire.

Sous « l'impulsion » des institutions internationales se multiplient des conférences nationales, avec une certaine adhésion de la population. Les pouvoirs cèdent partiellement et mettent en place une « démocratie » parlementaire sur base du multipartisme. Bien sûr les partis au pouvoir, avec bien souvent le président de la république comme président du parti, ne font qu'un avec l'Etat. Lors des consultations électorales, tous les moyens de l'Etat – véhicules, personnel des ministères – font et doivent faire campagne pour l'ancien parti unique. La campagne est financée par l'Etat, de manière occulte.

Dans ce contexte, de manière légèrement caricaturale, on peut résumer ainsi l'idéologie répandue par les institutions financières internationales.

Ce n'est plus l'Etat et ses institutions qui sont au service de toute la société, mais bien plutôt la société qui doit être au service de l'économie, entendue comme les grands groupes financiers, les multinationales et leurs partenaires locaux.

Le but avoué de cette « économie » n'est pas la satisfaction des besoins de la population, mais le profit le plus grand possible

pour les multinationales et leurs actionnaires. On a donc une inversion de la logique qui consisterait à travailler, créer produire, pour satisfaire les besoins de l'humanité, la nourrir et la soigner correctement. Voilà ce qui serait une vraie mondialisation.

Les conséquences du « tout profit » sont la marchandisation de toutes les activités, industrielles, agricoles, mais aussi culturelles. Le plus fort dévore les autres. L'uniformisation devient générale. Chacun est forcé graduellement de produire ce qu'il sait le mieux faire, selon la BM, ou plutôt ce qu'il réussit à commercialiser. Tout ce qui enfreint cette règle doit plier ou disparaître!

Ainsi, aux pays africains, on laisse la « filière » des matières premières, pour autant que son exploitation soit moins chère qu'ailleurs. Cadeau peut être fait de certaines industries polluantes ou de productions demandeuses d'une main-d'œuvre très peu chère. Et dans la production agricole, la sélection des produits à l'exportation est de plus en plus sévère.

Les conséquences en sont catastrophiques. Fermeture d'usines, destruction des structures agricoles existantes qui ne peuvent s'adapter, dépeuplement des campagnes et urbanisation sauvage, destruction des structures familiales, chômage, criminalité...

Cette loi du « tout profit » impose un redimensionnement des structures étatiques. Ces mesures peuvent être acceptées par les populations d'autant plus que les institutions étatiques dysfonctionnaient que les services étaient de moins en moins publics.

Ainsi, l'idéologie véhiculée par la Banque mondiale a pu faire avaler l'idée d'une « nocivité » si ce n'est d'une immoralité du service public. A l'opposé ont été valorisés « l'effort » et la « réalisation individuelle ». Actions humanitaires et initiatives des ONG se substituent aux services publics. Les ONG deviennent les vecteurs de l'idéologie de la BM qui, de plus, leur permet de vivre. Il suffit de constater le fourmillement d'ONG locales créées par des fonctionnaires à la retraite qui se reconver-tissent dans la protection de l'enfant, le développement durable ou l'escroquerie à l'environnement.

Un exemple :

L'offensive idéologique de la BM et du FMI est largement aidée par la diffusion des nouveaux médias, surtout la télévision par satellite. On regarde les mêmes programmes en Afrique ou en Europe. Le mode de vie de référence devient celui de Paris, Londres ou New York !

Lorsque les catastrophes sont trop graves, appel est fait à l'aide humanitaire : distribution de vivres en cas de famines (surplus agricoles européens et américains), soins aux populations lors des inondations et tremblements de terre. Les effets destructeurs, à assez court terme, de cette aide et surtout de la façon dont elle est effectuée ne sont pas pris en compte. Ces aides transforment les sinistrés en assistés et aggravent la destruction des structures productives existantes.

L'Afrique mise sous tutelle

Au travers de ces orientations, les institutions financières internationales et leurs commanditaires ont entrepris la mise sous tutelle économique de l'Afrique. La « mission civilisatrice de l'Occident » n'est même plus invoquée, comme au temps de la colonie. Il s'agit ouvertement de profit, de contrôle des ressources stratégiques, de réserves de main-d'œuvre bon marché, et de dépotoir pour produit polluant. Voilà la nouvelle conception du développement.

De fait, on a affaire à la recolonisation économique de l'Afrique, sans s'encombrer des frais liés à l'ancienne administration coloniale et au rôle dévolu aux Missions.

Aux pouvoirs locaux, on confie le maintien de l'ordre, la réhabilitation des structures rentables (et non le développement de ces dernières), pour lesquelles des financements sont mis en place.

Les coûts sociaux s'avérant extrêmement élevés, on a commencé à mettre en place une politique spécifique « d'aide » aux PPTÉ (pays pauvres très endettés). Un moyen de faire pression sur eux pour s'assurer, malgré la débâcle, qu'ils respectent des instructions de la BM et du FMI.

On peut dire que cette restructuration des Etats africains contribue au renforcement d'une classe très minoritaire de plus en plus riche, qui vit à l'écart du pays dans ses villas entourées de murs, protégées par des polices privées, phénomène que l'on peut comparer aux « villes privées » des Etats-Unis sécurisant la classe possédante qui y vit.

En fait de mondialisation, il y a la consolidation d'une très mince classe dominante, partenaire très junior de l'impérialisme, à un pôle, et du « magma des pauvres et très pauvres » à l'autre pôle. ■

Pour illustrer la relation étroite entre « libéralisation » et corruption généralisée, nous examinerons le secteur des travaux publics. Nous le choisissons parce que nous pouvons nous appuyer sur quelque trente ans d'expérience, dans divers pays africains ayant des héritages coloniaux différents.

Les Etats-Unis et leur présence prédominante dans les institutions financières internationales ont su habilement utiliser le fait qu'ils n'avaient pas de passé colonial en Afrique pour se faire les hérauts du modèle libéral et entrer en syntonie avec « un désir de changement » qui s'exprimait dans les pays africains.

Aujourd'hui, il est courant de rencontrer de jeunes diplômés qui pensent que la « rançon du progrès » est la corruption et la violence. Le bien public a été associé à des structures étatiques et à des services publics vermoulus et pourris à tel point que la notion même de bien public, de bien commun, n'existe plus. Les cadres de l'administration ont pris à leur compte la notion de privatisation. Ils privatisent donc « leurs services », tout en restant fonctionnaires. Cela leur permet de tripler ou plus leurs revenus et d'opérer des investissements dans l'immobilier (n'insistons pas sur le style néo-greco-romain de leurs villas!) et dans d'autres secteurs parasitaires, mais pas dans des activités productives.

Marchés publics : les règles formelles

La passation d'un marché de travaux publics nous servira de modèle illustratif. Il est valable aussi bien au plan d'une mairie, d'une circonscription que d'un marché international financé par la Banque mondiale (BM), le Fonds européen de développement (FED). Les travaux liés à ces institutions ne font que rallonger la liste des « interlocuteurs » sans modifier les mécanismes de base.

Afin de mieux saisir les astuces de la corruption, nous établirons une comparaison entre les procédures légales et les pratiques courantes.

Commençons par la « loi », par la « règle ». La passation de tout marché de travaux

aux entreprises de travaux publics, de fournitures d'équipements, ou d'études de routes comme d'opérations de contrôle des travaux pour le compte de l'administration d'un pays par des consultants, tout cela est régi par une réglementation nationale des marchés. Elle est complétée par des décrets d'application.

Et, dans le cas de financements par des bailleurs de fonds, tels que la BM, la Banque islamique de développement, le FED et autres fonds français, allemands, etc., interviennent leurs propres réglementations.

Les appels d'offres pour des soumissions sont généralement publiés dans la presse officielle. Ils sont soit ouverts à toutes les entreprises ou consultant qualifiés, soit restreints à une liste établie par l'administration, avec l'aval du bailleur de fonds lorsqu'un financement international intervient.

Le but (officiel) de ces réglementations est de normaliser les procédures de passation des marchés de manière à assurer leur régularité, leur objectivité, afin de juger de la crédibilité des soumissionnaires, de leurs capacités techniques et de leur solvabilité. Cela en toute impartialité ! Nous verrons plus loin ce qu'il en est.

Ces procédures concernent la soumission, c'est-à-dire l'offre de service du bureau d'étude, du consultant ou de l'entreprise qui soumissionnent (qui cherchent à acquérir le marché). A cette étape, le soumissionnaire doit fournir :

1° Un certain nombre de pièces, dites administratives, concernant son inscription au registre du commerce, sa domiciliation bancaire, sa crédibilité financière, dont un certificat de non-faillite, les attestations justifiant qu'il est en règle avec les impôts, la sécurité sociale, etc., ainsi qu'une caution bancaire. Toutes ces pièces doivent être des originaux ou des documents certifiés conformes (un tel certificat peut avoir un prix).

2° Un dossier technique prouvant, d'une part, qu'il a bien compris les prestations à remplir et, d'autre part, qu'il dispose des moyens en équipement, en personnel pour les effectuer. De plus, il doit fournir un

les marchés de travaux publics

certain nombre de références. Enfin, il doit présenter la liste de ses cadres avec leur curriculum vitae, ce qui est une preuve de leurs compétences.

3° Une offre financière détaillée des services proposés.

L'offre est remise par le soumissionnaire à une date fixée.

Les commissions des marchés

La réception des offres des soumissionnaires est faite par une commission des marchés. Suivant l'importance du marché, cette commission peut être nationale, ministérielle ou même ad hoc, c'est-à-dire mise en place pour un marché spécifique. Elle aura pour tâche de recevoir les offres, de les valider ou invalider, ainsi que de les analyser, du point de vue technique et financier.

Cette analyse peut revêtir plusieurs formes, suivant les cas. Mais l'essentiel réside dans l'attribution d'une note technique,

portant sur la qualité des prestations proposées, le personnel et les équipements prévus pour la réalisation.

La proposition d'attribution de l'offre sera effectuée sur une combinaison des notes financière et technique par une sous-commission d'analyse, composée de techniciens des travaux publics, qui aura réalisé les analyses et soumis ses conclusions à la commission des marchés. Cette dernière est composée de membres venant de différents ministères, qui ne sont pas tous des spécialistes de « l'objet étudié ».

Dans le cadre de marchés financés par des bailleurs internationaux, la proposition d'adjudication est soumise à ce qu'on appelle d'un terme barbare : la « non-objection » du bailleur. L'attribution finale se fait après réception de cette non-objection.

La dernière phase consiste en la rédaction des termes du marché et sa signature par les organismes impliqués (attributaire,

ministère, avec encore une fois la « non-objection » du bailleur de fonds).

Comme on le voit, si cette procédure apparaît pour le néophyte compliquée et longue (de 3 à 12 mois), elle semble offrir toutes les garanties « d'objectivité et d'honnêteté ». Qu'en est-il ?

Comment gagner une offre...

Tout peut être résumé par la formule : comment gagner une offre ? Certes, il faut : faire une « bonne proposition technique » ; une proposition financière de 15 % moins chère que l'enveloppe financière prévue par le ministère ; et effectuer un lobbying efficace, dont on examinera le coût.

Une « bonne proposition technique » doit démontrer que le soumissionnaire a bien compris les prestations qui lui sont demandées, qu'il est capable de les exécuter en mettant à disposition le personnel et les cadres nécessaires, le matériel, les équipements adéquats et qu'il a les capacités de ▶



terminer ses prestations dans les délais impartis.

Sur la base de ces informations, il sera noté techniquement par la commission d'analyse. Apparemment les critères d'expérience, de capacité sont objectifs. Or, c'est là que le lobbying, si possible sonnait et trébuchant, entre en jeu. Il est toujours préférable de soumettre une proposition agréable à la commission, ou du moins à certains de ses membres capables d'influencer la note à la hausse (et celle des autres à la baisse). Les critères deviennent donc assez subjectifs, à hauteur de quelque 10% de la note.

Pour ce qui a trait au prix, le soumissionnaire doit connaître « l'enveloppe prévue » pour les études ou travaux objets de la soumission. Cette enveloppe n'est pas nécessairement celle inscrite au budget, et qui dans certains cas est publiée. Le volume de l'enveloppe est dans les faits fixé par la commission. Il est facile de comprendre qu'un bon lobbying peut permettre de « faire bien avancer les choses » !

La note finale permettant de classer les soumissionnaires et de proposer le gagnant (l'adjudicataire) à la commission des marchés est le fruit d'une combinaison, variable suivant les cas, des notes jugeant les propositions au plan technique et financier. Il est donc capital en plus d'une bonne note technique de soumettre le prix le plus bas possible. Souvent, ces deux exigences sont contradictoires. On verra plus avant comment cette « contradiction » est résolue, ou pour être plus précis, contournée.

Tout est dans le lobbying...

Le lobbying peut prendre diverses formes. Il y a celui que nous qualifierons de direct. Il consiste à établir des relations étroites avec les membres de l'administration. Attention, nous disons relations et pas amitié (l'un n'empêche pas l'autre, mais le complique!). On a vu souvent des consultants se faire prendre au piège de l'amitié! L'argent n'a pas d'odeur (même bonne!).

Ce lobbying passera par de menues faveurs, des cadeaux (portables, bons d'essence, etc.), par des « aides » financières pour écolage, funérailles et autres événements. Tout cela n'a rien à voir avec les commissions qu'il faudra payer par la suite. Il s'agit ici, simplement, de créer un climat de « confiance » et de renforcer sa crédibilité.

Pour les entreprises et consultants qui en ont les moyens, rien ne vaut l'organisation de séminaires à l'étranger où les cadres de l'administration sont invités dans le but d'une formation quelconque. Ils ont l'occa-

sion de rencontrer l'encadrement de l'entreprise soumissionnaire et, accessoirement, de refaire leur garde-robe, de s'équiper en téléviseurs et autres ordinateurs.

Le lobbying indirect est plus difficile à déceler, mais néanmoins d'une importance capitale. Il concerne les relations que les grandes entreprises ou bureaux de consultants tissent avec les responsables des bailleurs de fonds, qu'il s'agisse de financement bilatéral (France, Italie, Allemagne...) ou de financement par des banques du prétendu développement, telles que la BM, la Banque arabe de développement économique en Afrique (Badea), la Banque islamique de développement, la Banque africaine de développement (BAD), etc.

En effet, les responsables de ces organismes sortent des mêmes grandes écoles (particulièrement dans le cas de la France). Ils ont transité par les mêmes administrations. Ils ont souvent travaillé dans les mêmes sociétés avant d'être détachés, selon une bonne formule, dans tel ou tel organisme de financement. Ces personnes finiront leurs carrières dans ces mêmes grandes entreprises qui leur demandent si ce n'est des faveurs du moins des renseignements. Pratique qui aide à développer l'impartialité!

Comment résoudre la contradiction bas prix pour bonne qualité...

Mais revenons sur la question de la qualité d'exécution des travaux. Pour rappel, il faut être bon techniquement et... bon marché. On pourrait imaginer que les commissions à verser et autres cadeaux vont renchérir les coûts des travaux. Eh bien non. La grande astuce du système, c'est, comme l'expriment certains cadres de l'administration, l'adaptation à la concurrence. Il faut donc clairement dissocier la phase d'acquisition d'un marché de sa phase de réalisation.

On gagne d'abord, puis on exécute... comme on peut. Par exemple, en ne mettant pas au travail le personnel annoncé dans la soumission, et pour lequel on a été noté en fonction de leur qualification, ou en rabotant sur les prestations, etc.

Et le contrôle, allez-vous me dire? Eh bien, le contrôle est effectué par les mêmes personnes, ou la même clique, qui ont participé aux commissions d'analyse. Et le tour est joué, ou presque.

Reste à payer l'absence de prestations, ou la cécité des contrôleurs, soit à la source, soit sur le terrain. Ici, c'est encore plus facile, car les contrôleurs sur le terrain

sont les moins bien payés, et parfois même pas payés ou avec retard. Ce qui est d'autant plus pratique pour proposer son aide, en échange de quoi...

Le prix à payer? Il est variable. Il dépend de l'importance du marché; du type de financement (budget national ou autre). Disons que la « commission » s'élève au minimum à 5% pour l'acquisition d'un marché. Lorsque le financement dépend du budget national, la commission de 5% peut atteindre des 30 ou 40%. Des fonds existent donc pour le Trésor public... si ce n'est qu'il n'en est pas le destinataire.

Cette sobre description montre qu'il faut des corrupteurs pour avoir des corrompus. Toutefois, le contraire est valable aussi.

Au niveau administration, il nous est arrivé de rencontrer de nombreuses personnes refusant toute corruption, mais acceptant des cadeaux de même ampleur!

Pour les entreprises, aucune ne se refuse à jouer le « jeu » (sauf par faute de moyens). A partir d'un certain niveau dans la hiérarchie, tout cadre participe activement à cette corruption: en promettant au nom de son groupe, en transmettant les enveloppes... Son efficacité sera d'ailleurs jugée à sa capacité d'acquisition de contrats.

« Lutte contre la corruption »

Et la lutte contre la corruption, tant vantée par la BM et le FMI? Elle s'effectue par la multiplication de clauses contractuelles interdisant et sanctionnant les commissions et autres bakchich, par des audits financiers et techniques, par des organes de contrôle contrôlant les contrôleurs.

Tout cela ne sert qu'à alourdir la machine et à procurer de nouvelles sinécures à des cadres qu'il faut « remercier ».

Il est de notoriété publique qu'à la BM certains responsables demandent 2,5% pour l'attribution d'un contrat à la signature (expérience vécue par l'auteur). De plus, les responsables régionaux s'entourent de consultants occasionnels, choisis sur liste de consultants agréés, ce qui permet quelques retours d'ascenseur!

Ces phénomènes ont pris une telle ampleur que l'on parle d'un déluge de téléphones anonymes pour dénoncer les cas de corruption. Voilà qui remet à sa place la lutte contre la corruption déclarée comme une priorité par les institutions financières internationales qui, par leur politique, ajoutent de l'engrais à une terre déjà fertile pour cette culture de rente qu'est la corruption. (P. T.) ■

Des sous-traitants tenus en laisse

Au cours des deux décennies de plans d'ajustement structurel et de contre-réformes néo-libérales, une série d'industries para-étatiques (sucreries, raffineries, mines, plantations...) ont été largement privatisées et diverses activités relevant des services publics de l'Etat ont connu le même sort. On peut citer la distribution de l'eau, l'électricité, le téléphone. Ces secteurs ont passé dans les mains de grands groupes français, allemands, sud-africains... La poste, qui ne rapporte rien, relève toujours de la compétence de l'Etat. Les compagnies d'aviation ont été mises en faillite et vendues pour 1 franc symbolique.

Le seul secteur qui reste apparemment dans les mains de l'industrie locale serait celui des travaux publics qui doit gérer les réseaux routiers et assurer leur entretien. Voyons ce qu'il en est réellement et examinons aussi la solution miracle pour le « nouveau développement » : la création des petites et moyennes entreprises (PME).

Le secteur des travaux publics

Les travaux publics qui gèrent les réseaux routiers des Etats, selon des modèles différents liés à l'héritage colonial, relevaient d'une structure centralisée.

Pendant un certain temps, les institutions internationales – la Banque mondiale en particulier – ont cautionné le système et se sont évertuées à le consolider (par exemple l'Office des routes de l'ex-Zaïre).

Ce n'est qu'à la fin des années 1980 que la BM, suivie par les autres institutions internationales et les bailleurs nationaux, a changé de cap. Elle a réclamé le démantèlement des structures existantes ainsi que la privatisation des activités. L'Etat ne conserve que la maîtrise d'œuvre (le contrôle des travaux). Donc, ce qui avait été sauvé, et même renforcé, a commencé à être démantelé, afin de créer un « secteur privé dans les travaux publics ».

Avant de poursuivre, il convient de faire la mise au point suivante : tous les travaux de grande importance, tels que constructions et projets de nouvelles routes, financés en tout cas partiellement par les bailleurs de

fonds internationaux, étaient déjà réalisés par le secteur privé international, sur appel d'offres. Ils étaient pratiquement aux mains des grandes entreprises de travaux publics françaises, allemandes, italiennes, puis coréennes, brésiliennes, etc.

Quand on parle donc de privatisation des travaux publics, on fait référence à l'entretien des routes et des pistes, et partiellement à la maîtrise d'œuvre.

Les nouveaux dogmes

Le principe qui va sous-tendre la privatisation des travaux publics est comme toujours le critère de profit, de rentabilité. Reste à savoir pour qui. Toute étude doit démontrer la rentabilité de la route à construire, c'est-à-dire prouver la capacité de cette nouvelle infrastructure à dégager des avantages économiques supérieurs aux coûts de la route, en particulier supérieurs aux coûts de sa construction.

A ce point, il faut revenir à la notion de réseau routier dans le cadre d'un service public.

Le réseau routier forme une toile plus ou moins serrée reliant les différentes régions ou provinces d'un pays, les différents pôles économiques aux différentes villes et villages. Il contribue de la sorte à consolider la communauté nationale ou régionale, en prenant sa part au développement, en assurant les communications.

Une telle fonction ne peut être remplie à partir d'un critère de profit immédiat, et encore moins, comme cela tend à se passer aujourd'hui, à partir d'un profit immédiat calculé sur la base de chaque investissement.

Cette notion de rentabilité, comme moteur des investissements pour un réseau routier et pour son entretien, ne peut que conduire à l'idée du réseau routier prioritaire. Ce pas a très vite été franchi. En effet, les premières mesures prises afin de permettre la privatisation des études, des travaux de construction et de leur contrôle, ainsi que de l'entretien routier ont visé à déterminer les réseaux de routes prioritaires, sur des bases de rentabilité et non plus de service public à l'échelle de l'Etat.

Il en a découlé, très vite, une opposition entre le pays « utile » qui sera desservi et le reste du pays. Tout ce qui n'est pas, ou plus rentable, sera confié à des ONG et à « l'humanitaire ». Pour ce dernier, qui bien souvent sert de vitrine aux pays riches du Nord, point n'est besoin de route, il y a toujours l'hélicoptère !

La solution miracle à la privatisation : les PME

Une fois décidée la privatisation de l'entretien des routes, il fallait mettre en place de nouveaux mécanismes et institutions. En effet, les importants chantiers juteux restent dans les mains des grandes entreprises internationales, ce qui permet de rapatrier, sous forme de profit, une bonne partie des fonds d'aide bilatéraux. On n'est jamais si bien servi que par soi-même ! Pour les fonds français des entreprises françaises, pour les fonds européens, des entreprises de la Communauté européenne, etc.

On a donc réservé aux PME nationales africaines les travaux d'entretien, travaux indispensables, mais de moindre rapport financier. Eh oui, il fallait y penser. Et la BM y a pensé.

Seulement, il y avait un hic. Ces bonnes PME n'existaient pas. Le travail se faisait directement par les services des travaux publics, en régie. Voilà qui tombait à pic. On allait pouvoir démanteler les services productifs des travaux publics et créer à partir du personnel de la fonction publique mis à pied ou à la retraite anticipée les futures PME tant réclamées.

On passe d'un credo libéral, pur et dur, selon lequel en toutes circonstances surgissent l'esprit d'entrepreneur, l'entrepreneur et l'entreprise, à la création volontariste d'un secteur entier de l'économie, tout en conservant les sacro-saintes lois de la concurrence à tous crins, le non-soutien aux PME naissantes par des crédits spéciaux...

L'Union européenne, en mai 1996, a organisé un symposium à Yaoundé (Cameroun) sur le thème : « Les PME et l'entretien routier ». Pour tout participant clairvoyant, la conclusion était limpide : il faut des PME, ▶

mais pas question de crédit préférentiel, de protection au cours des premières étapes de leur constitution, de facilités d'achat de matériels. En quelque sorte, comme n'ont pas hésité à le dire un certain nombre de participants, le rôle des PME doit être restreint à celui de tâcherons pour les petits travaux annexes. Le devoir des grandes entreprises est de leur sous-traiter ce type de travaux. Il ne s'agit pas de mettre sur pied un secteur pouvant concurrencer les entreprises des pays développés établies en Afrique.

Comment créer ces PME ?

Mise en perspective, la solution miracle de création des PME apparaît déjà moins attirante. Toutefois, examinons les problèmes auxquels doivent faire face les PME lors de leur création. On peut les synthétiser sous quatre rubriques : 1° trouver les cadres techniques qualifiés nécessaires ; 2° se procurer les équipements mécaniques ; 3° disposer d'une crédibilité bancaire pour cautionner les travaux ; 4° disposer de fonds pour se préfinancer. Or, à ces quatre types de problèmes aucune réponse n'a encore été effectivement donnée, alors que l'avenir du développement... ce sont les PME !

Les cadres techniques devaient être fournis par ceux qui quittent l'administration et se recyclent dans le privé. Cela s'est partiellement produit, mais pas de la manière prévue, en tout cas officiellement. Les cadres de l'administration assurent bien le travail pour les PME : rédaction de leurs offres, direction de leurs travaux... Mais ils font tout cela en parallèle avec leur fonction officielle. Ils assurent donc la maîtrise d'œuvre (rôle de l'Etat) et les travaux. Vive la « concurrence loyale » !

De fait, presque toutes les PME sont aux mains soit de ministres, de hauts fonctionnaires, ou de prête-noms, soit de commerçants prospères, généralement dans les transports et la quincaillerie, qui voient dans ces nouvelles activités un moyen de faire prospérer leurs activités traditionnelles (vente de ciment, location de camions, etc.).

Toutes les PME sont de fait « maquées », et nous employons le terme volontairement, avec les agents de la fonction publique qui y voient un moyen de multiplier leurs salaires, et probablement de gagner en fait plus que les techniciens du privé. Et nous ne parlons pas du sort des ouvriers, soumis au travail à la tâche, sans réelle protection sociale. Sans mentionner le système de sous-traitance systématique de toutes les tâches, sans contrôle effectif de ce qui se fait.

Force toutefois est de remarquer que la situation s'est un peu améliorée sur le terrain depuis quelques années. Cela est-il dû à cette nouvelle structure de PME ou à l'injection massive de fonds en provenance de la BM, de la Banque islamique de développement, du FED ? Celles-ci avaient fermé les robinets lorsqu'il s'agissait de liquider les structures étatiques et publiques. Elles ont réalloué des fonds, une fois la privatisation opérée. Dès lors, la réponse à la question est évidente. Toutefois, ce n'est pas celle qu'avance aujourd'hui la BM !

La corruption, elle, n'a pas diminué ; les mêmes agents sont en poste, représentant les mêmes intérêts. A notre avis, on a réussi dans ce secteur de l'économie, comme dans d'autres, à mettre en place un véritable système mafieux, sans réaction de la population qui a été soumise à ce mode de fonctionnement et qui doit s'y accommoder pour assurer sa survie.

Qu'en est-il des trois autres conditions devant permettre l'émergence de PME ? Pour ce qui est des crédits bancaires, la réponse est simple. Les banques le disent clairement, ce secteur d'activité ne les intéresse pas. Il n'y a pas de profits substantiels et les risques sont trop nombreux.

Pour ce qui relève d'une aide aux PME dans ce secteur des travaux publics ou de leur « protection » pour décoller, l'enquête est assez brève : rien n'est entrepris, afin de ne pas faire obstacle à la saine concurrence. Que le meilleur gagne !

Finalement, pour l'acquisition de matériel lourd nécessaire aux travaux, la réponse est miraculeuse : Aide-toi le ciel t'aidera, et la concurrence aussi. Tu ne peux pas acheter, loue ! Il n'y a rien à louer, cherche bien !

Des PME pour les élites

La place et le rôle de PME dans le secteur réorganisé des « travaux publics » sont loin de correspondre au discours des institutions internationales ou des ministères d'aide au développement. La lenteur des circuits d'appels d'offres et d'attributions des marchés – en premier lieu celle des bailleurs de fonds – couplée aux difficultés financières des PME et à leur manque de matériels a pour résultat qu'aucun programme de travaux n'est lancé dans les délais et que presque tous ne respectent pas les termes de livraison. Certains travaux ne sont jamais terminés. Théoriquement, la concurrence, toujours elle, devrait éliminer les PME non performantes. Mais lorsque ces dernières appartiennent à la clique contrôlant les travaux publics, il va de soi que cette concurrence est mise en défaut.

Le secteur public a donc licencié massivement des salariés, pour la plupart non reclassables dans cette économie de travail à la tâche et de sous-traitance, qui ne connaît aucune sécurité de l'emploi. Il en découle que les salaires dans le secteur de l'entretien des routes sont à la baisse, y compris ceux des cadres techniques. La paupérisation s'accroît.

La privatisation et la création des PME s'intègrent au plan de contrôle des secteurs économiques rentables des pays du Sud. L'entretien du réseau routier, pour autant qu'il reste un secteur pas assez profitable, demeurera entre les mains de la mafia gouvernementale des travaux publics. Il permettra de distribuer des prébendes, tout en créant la fiction d'une concurrence. Avant tout, cela aboutit à diminuer les salaires et la qualité des prestations, ce qui permet de dégager les marges nécessaires au « fonctionnement du système ».

Les grosses entreprises internationales de travaux publics sont toujours présentes. Au cas où le segment de l'entretien prend plus d'importance et devient plus rentable, elles s'en occuperont. On trouvera alors facilement des excuses (qualité à maintenir, fiabilité, etc.) pour opérer la redistribution. L'argumentaire des experts de la BM est déjà prêt.

La liste des gagnants de ce « nouveau projet de développement » est aisée à établir : 1° la hiérarchie des travaux publics qui a réussi à tout contrôler, de la maîtrise d'œuvre à l'exécution ; 2° la clique dirigeante que la privatisation d'autres secteurs de l'économie a privée de certains revenus ; 3° cela permet à des fractions de la nouvelle génération de participer au partage du butin, sans remettre en cause la part des « élites nationales » qui avaient connu quelques frayeurs au cours du début des années 1990 de « contestation ». (P. T.) ■



A l'aube de la répression

Cet article prolonge le dossier « sans-papiers » du numéro de septembre 2001 de à l'encontre. Après bientôt cinq mois d'occupation à Fribourg – qui a inauguré la lutte collective des salarié·e·s sans-papiers – il est important de faire le point sur le « mouvement des sans-papiers » (MSP), sur ce qu'il apporte en termes de mouvement social et sur les perspectives qu'il peut ouvrir.

Gaétan Zurkinden

Le MSP est indiscutablement à un tournant. La nouvelle occupation qui a eu lieu à Bâle (la quatrième en Suisse après Fribourg, Neuchâtel et Berne – pour les salarié·e·s sans-papiers; la cinquième en fait après l'expérience du refuge de Bellevaux à Lausanne) montre le besoin et le potentiel d'élargissement. Cela reflète non seulement l'importance des sans-papiers en Suisse – en termes de nombre – mais également la précarité d'une fraction importante de la population immigrée.

En même temps, comme tout mouvement de cette sorte, chaque étape met en relief des difficultés nouvelles. Ainsi, en réponse à l'élargissement de la lutte, la répression des autorités devient de plus en plus forte. La récente arrestation de Nasser – 22 ans, membre du collectif de Fribourg depuis le mois d'août – en témoigne. Nasser a été immédiatement transféré dans son « canton d'origine » (entendez le canton où il a été « placé » lorsqu'il a déposé la demande d'asile); il est sous le coup des mesures de contrainte et attend son expulsion vers le Kosovo. La séquestration de Nasser est révélatrice du climat politique qui entoure le mouvement des salarié·e·s sans-papiers: arrêté sur ordre d'un conseiller d'Etat social-démocrate, Claude Grandjean, c'est un autre conseiller d'Etat social-démocrate, Rolf Ritschard à Soleure, qui s'occupera de son expulsion. Contactée par téléphone, Christiane Brunner (présidente du PSS – Parti socialiste suisse) a eu ce cri du cœur comme première réaction: « *C'est un délinquant ?* »

Ayant pour thème une lutte collective, cet article aurait dû être le fruit d'un travail,

d'une réflexion collective qui intègre les expériences des différent·e·s militant·e·s y ayant participé – sans-papiers, salarié·e·s, syndicalistes, militant·e·s d'attac, de solidaritéS, des vertEs, du PS etc., etc. Etant donné l'urgence des activités, une contribution écrite collective n'a pu être faite. Elle reste toutefois un travail indispensable à réaliser.

Cet article se divise en quatre points principaux. Premièrement, une esquisse du type de mouvement qui tranche singulièrement avec les luttes menées ces dernières années dans le domaine de l'immigration. Deuxièmement, quelques-uns de ses aspects fondamentaux, qui ont permis au MSP de tenir cinq mois d'occupation et de s'élargir au niveau national. Troisièmement, il établit un état des lieux de la situation et du rapport de force. Quatrièmement, il tente d'indiquer quelques perspectives que l'on pourrait – et qu'il faudra – imaginer.

Un mouvement social atypique

Par les personnes qui l'animent, par son mode d'organisation, par les moyens de lutte utilisés, par ses revendications, le « mouvement des sans-papiers », ou plutôt le « mouvement des salarié·e·s sans-papiers », est certainement atypique comme lutte sociale de salarié·e·s immigré·e·s en Suisse.

Il tranche tout d'abord avec la manière dont les luttes dans le domaine de l'immigration ont été organisées ces dernières années. Elles l'ont été souvent de manière très institutionnelle via des associations « représentant les intérêts des immigré·e·s ». A cela s'ajoutait une orientation très consensuelle: « perdre le moins possible », étant donné le rapport de force. Pour diverses raisons, elles ont assez rarement associé directement les personnes directement concernées par de tels combats: sans-papiers, requérant·e·s d'asile, permis précaires, etc.

Mais il tranche aussi et surtout dans le sens où ce mouvement se veut un « mouvement de salarié·e·s », faisant ainsi ressortir la véritable raison de la « tolérance » relative des sans-papiers en Suisse: le fait qu'ils

existent en tant que force de travail à bon marché et adaptée à des segments de l'économie. A partir de là, le MSP a refusé la division (apparemment claire) qui existerait entre sans-papiers « immigration de travail » et sans-papiers « loi sur l'asile ». Il faut revendiquer le droit à l'asile comme un droit inaliénable. Toutefois, les législations actuelles – LSEE (loi sur le séjour et l'établissement des étrangers), LAsi (loi sur l'asile) – et celles à venir – LEtr (« nouvelle » loi sur les étrangers), révision de la LAsi – sont deux instruments parallèles évidemment destinés à produire une couche salariée très précarisée et à engendrer, massivement, ceux et celles que l'on nomme: les sans-papiers.

Le MSP s'inscrit clairement dans la tradition des luttes de salarié·e·s pour leurs droits, de cette majorité de personnes qui doivent vendre leur force de travail pour un salaire, donc pas forcément des personnes « ayant un emploi »! C'est précisément ce qui doit lui permettre d'ouvrir un champ d'action en direction de mobilisations syndicales, d'appeler à la solidarité entre tous les salariés, quelle que soit leur origine. Les sans-papiers ont mis le doigt sur la réalité concrète de la force de travail immigrée: elle est contrôlée par des lois au service de la valorisation du capital et qui servent essentiellement les intérêts du patronat et de la bourgeoisie. Les « sans-papiers » sont – au sein du salariat – parmi ceux qui subissent les formes d'exploitation les plus abouties du système capitaliste.

Le mouvement des salarié·e·s sans-papiers a donc dû d'emblée écarter deux dangers. Le premier, limiter son combat à ce qu'on appelle la « population étrangère » ou la « population immigrée », dont les statistiques sont là pour nous rappeler leur « grand nombre », selon une formule du PSS lors de la votation des 18%. Ainsi, le MSP n'a pas adopté une posture extérieure à la situation des salarié·e·s nationaux. Par cette attitude offensive, il vise à contrecarrer les sentiments xénophobes entretenus par une droite qui utilise à merveille les divisions construites au sein du salariat et un patriotisme qu'ont fait leur le mouvement syndical et la social-démocratie. Le second a trait à une réaction compréhensible des sans- ▶

papiers: limiter leur lutte à un statut spécifique de « sans-papiers » et ne pas chercher à l'intégrer plus largement dans la thématique des droits de l'ensemble des immigrés et de tous les salariés.

Le MSP a montré, dans sa pratique (voir l'action à Optigal qui n'emploie pas de sans-papiers!) et dans sa pédagogie, qu'il était conscient que le statut de « sans-papiers » n'est que le statut le plus précaire à l'intérieur de la division officielle qui sépare les immigré·e·s en une dizaine de catégories différentes, chacune accompagnée d'un permis spécifique (permis A, B, C, F, L, N, G...). Or, un dénominateur commun existe et peut constituer un socle unificateur: la lutte contre l'absence de toute une série de droits.

Aspects fondamentaux d'une lutte

Le MSP s'est bâti autour de quatre pôles indissociables, qui impriment à ce mouvement son caractère social et expliquent en même temps le refus d'entrée en matière des autorités cantonales et fédérales, ainsi que le renforcement de la répression, comme le lâchage en règle opérée, par exemple, par le PSS.

Un mouvement qui part de la base. La caractéristique principale du MSP est de s'être organisé autour et d'être porté par les personnes directement concernées par cette lutte, les salarié·e·s sans-papiers eux-mêmes. C'est cette capacité d'auto-organisation et de responsabilisation individuelle et collective qui ont permis de former des collectifs capables de résister – et de répondre – aux attaques dont ils font quotidiennement l'objet.

Les salarié·e·s sans-papiers se sont attribué leur lutte: ils/elles ont rédigé leur manifeste – fruit d'une élaboration collective; ils/elles ont choisi leurs revendications; ils/elles ont réfléchi sur leur condition sociale, sur la discipline et les modes d'organisation à adopter. Par cette capacité à s'auto-organiser, ils/elles réduisent à néant le discours officiel sur l'« intégration », qui n'est là que pour nier leur potentiel en tant qu'êtres humains, intelligents et responsables. S'il n'avait pas été formé et développé par les sans-papiers eux-mêmes, un tel mouvement aurait été incapable de tenir plus de quelques semaines.

Le MSP a dès le début évité un piège à tout mouvement de salarié·e·s: celui d'être instrumentalisé et contrôlé par des forces (politiques, syndicales, associatives) qui n'ont aucun intérêt à ce qu'un mouvement véritablement revendicatif arrive à ses fins. Par ses revendications (régularisation collective, revalorisation des conditions de vie et de travail pour tous les salarié·e·s, égalité de traitement, libre circulation des personnes) le MSP remet directement en question la nature même du système qui les produit. Il s'attaque à la racine du mal et exige que le système soit revu dans son ensemble, et non pas qu'il soit simplement réformé ou corrigé. C'est évidemment ce qui fait le point d'un débat et de désaccords avec les cercles dirigeants de la social-démocratie ou de l'Union syndicale suisse.

Une dimension collective. Ce n'est pas un hasard du langage si le MSP a choisi le terme de « collectif de sans-papiers ». C'est empiriquement que les salarié·e·s sans-papiers ont compris l'arme principale du système qui les opprime: l'individualisation de leurs situations. Ils en ont déduit la manière de s'y opposer: la collectivisation de leur lutte.

- Tout sans-papiers a l'expérience du nombre souvent invraisemblable de démarches qu'il a effectuées pour résoudre – individuellement – son « cas juridique ». C'est l'échec systématique de ces démarches qui indique la seule marche à suivre: celle d'une lutte collective, d'une mise-ensemble de leurs situations individuelles qui permettent de bâtir une force capable d'aller au-delà de « l'état des choses » existant, s'imposant comme le seul possible.

- Mais cet aspect purement pragmatique ne permet pas d'expliquer à lui seul cette volonté et cette intelligence, cette opiniâtreté à se battre: au-delà – comme beaucoup en témoignent – il y a le sentiment conscient de dépasser la sous-condition à laquelle ils sont réduits: force de travail brute sans aucun droit, pas même celui à la reconnaissance en tant qu'être humain participant aux processus sociaux.

Des revendications radicales. Le mouvement des sans-papiers s'est axé autour de quatre revendications principales: la régularisation collective, l'égalité de traitement, la revalorisation des conditions de

travail pour tous les salarié·e·s, la libre circulation des personnes.

Aucune de ces revendications n'est superflue. Elles traduisent une volonté de cohérence dans la lutte quotidienne. Ainsi, à travers la régularisation collective et l'égalité de traitement s'affirme la volonté de mettre fin à leur sous-condition et d'obtenir les mêmes droits (socio-politiques). A travers la revalorisation générale des conditions de travail pour tous les salariés émerge la volonté d'un processus d'unification, quelle que soit leur condition ou leur origine. Enfin, conjointement à la consolidation des droits sociaux, la libre circulation des personnes pose un droit fondamental. Elle trace la seule alternative possible pour qu'il n'y ait plus de sans-papiers, en même temps qu'elle met le doigt sur ce qui la rend impossible – les inégalités sociales entre les différentes régions du monde et les intérêts de leurs classes dominantes.

L'occupation comme moyen de lutte.

Si les occupations se sont multipliées, peu de gens en ont compris la véritable portée. L'occupation va bien au-delà de la recherche d'un « refuge », comme certains ont voulu le voir. Elle est essentiellement l'occasion de créer un lieu social, avec différentes dimensions: un lieu qui permet des échanges quotidiens et qui peut servir de point de rassemblement; un lieu qui donne un cadre à la lutte et qui oblige ses acteurs à réinventer des rapports sociaux collectifs, fondamentalement différents de la soumission constante à laquelle ils sont accoutumés; enfin – et c'est peut-être le plus important – un lieu qui permet l'auto-organisation des salarié·e·s sans-papiers.

Un état des lieux

Cela fait cinq mois que les sans-papiers mènent leur combat pour une régularisation collective. Il est donc temps qu'un état des lieux soit effectué par les différents protagonistes de ce mouvement, les sans-papiers et les membres des mouvements de soutien. Il sera aussi intéressant d'examiner les différentes prises de position des dites forces de gauche, à savoir le PS et l'USS.

L'évolution du mouvement des sans-papiers. Face à l'élargissement relativement rapide du MSP en Suisse romande, malgré sa diversité, la réponse des autorités a été double. Tout d'abord, la répression – comme à Fribourg lorsque les forces de

Devant la prison de Vevey, manifestation le 31 octobre pour la libération de Rama Berisha. Rama Berisha travaille depuis 11 ans en Suisse; condamné une première fois avec sursis pour infraction à la loi sur le séjour des étrangers, il a été refoulé par l'Italie, et a repris son travail dans le canton de Fribourg. Membre du collectif fribourgeois, il a été arrêté et remis aux autorités vaudoises pour purger une peine d'emprisonnement d'un mois.

l'ordre ont vidé manu militari l'église Saint-Paul ou opposent ultimatums sur ultimatums aux sans-papiers, le tout ponctué de quelques arrestations soigneusement dosées. Cette tactique présente l'avantage de maintenir le mouvement sous une pression permanente, et en même temps de le détourner de son objectif prioritaire – la régularisation collective – afin de mener des luttes partielles mais tout à fait nécessaires: trouver un autre lieu d'occupation; libérer un sans-papiers emprisonné, etc.

Ensuite, se sont multipliées des tentatives de cooptation/concertation qui font glisser le MSP en direction de compromis « acceptables » – lui faisant perdre le cœur de ses revendications – dont le résultat ne peut être que l'extinction de la lutte. Ces dits compromis doivent permettre dans un second temps aux autorités de mettre en place des instruments de régulation et de contrôle de la population sans-papiers: bureaux de médiation, ombudsman, etc.

Un parti fort peu socialiste

Par ses différentes réactions et prises de position sur la réalité des sans-papiers, le Parti socialiste s'est montré – une fois de plus – sous son véritable jour: un parti qui s'adapte aux contre-réformes en cours menées par la droite officielle. Rappelons les propos de Christiane Brunner, qui proposait dans un entretien au *Temps* de régulariser une partie seulement des salarié-e-s sans-papiers, pour ensuite mieux durcir les lois sur l'immigration (*Le Temps*, 31 juillet). Ce parti qui se proclame « le seul parti à défendre les sans-papiers » aura beaucoup fait pour dévier et étouffer leur lutte.

Face à la revendication de régularisation collective, le PSS ne propose, dans une prise de position récente (16.10.01), rien de moins qu'un « moratoire [...] sur les arrestations et expulsions de personnes sans-papiers, sous réserve de celles qui sont frappées d'une mesure d'expulsion entrée en force après une condamnation sur le plan pénal ». Il demande qu'une « étude [...] permettant de saisir objectivement la réalité des sans-papiers et d'explorer (sic) les voies d'une régularisation de leur situation » soit réalisée. Enfin, il propose la mise sur pied d'une table ronde « conciliant réalisme économique et valeurs de justice et de solidarité »...



Le PSS a de fait toujours refusé de reconnaître la dimension collective de ce combat, et par là il en nie donc la principale caractéristique émancipatrice. Non seulement il se désolidarise de ceux pour lesquels un tel parti devait avoir sa raison d'être – les salarié-e-s – mais en plus il propose de donner une base légale à la forme la plus inacceptable d'exploitation à travers l'instauration de critères fragmentant et divisant les salarié-e-s: régularisation après une année; après quatre ans; seulement pour ceux disposant d'un travail; ou pour ceux qui bénéficient d'un travail stable; ou ceux qui ont une famille, etc.

Des syndicats empêtrés dans leurs contradictions. Le soutien syndical au MSP, en dehors de quelques sections combattives – essentiellement du SIB et de *comedia* –, reste tout aussi précaire. Il est de toute façon difficile, lorsqu'on revendique la « paix sociale », le « dialogue entre partenaires sociaux », le « compromis » ou encore le « consensus », de soutenir de

manière efficace les revendications adoptées par les salarié-e-s sans-papiers. En effet, elles s'inscrivent dans une perspective d'un autre syndicalisme, d'un syndicalisme collectif et d'action directe.

Alors qu'un mouvement comme le MSP permettrait de poser des questions aussi fondamentales que la mise en échec de la concurrence institutionnalisée entre salarié-e-s, la majorité des syndicats sont incapables de sortir de la logique d'un marché du travail au service et dominé par la loi du profit. Il est ainsi intéressant de noter que l'USS ne remet pas fondamentalement en cause la LEtr et son système binaire (priorité aux ressortissants de l'Union européenne). Elle se contente d'y proposer des aménagements. Elle cautionne donc une législation discriminatoire... qui produit des sans-papiers.

Quelles perspectives ?

Face à la répression qui monte, il est indispensable de réfléchir aux perspectives –

sur le moyen terme – que peut dessiner le MSP. Et cela pas uniquement en rapport avec la lutte des salarié·e·s sans-papiers, mais, de façon plus générale, en relation avec les revendications et luttes sociales que doit s'approprier un salariat largement transformé par les migrations au cours des dernières décennies.

La permanence et l'extension des collectifs de sans-papiers – accompagnés ou pas d'occupations – reste une priorité. Il est également important de développer des moyens de lutte alternatifs à l'occupation (par exemple, une marche à travers la Suisse). La continuation d'un travail collectif, l'approfondissement de revendications comme la libre circulation des personnes et la régularisation collective sont les axes qui permettront de développer le MSP. Mais cela passe également par une série de collaborations.

Collaborations avec les syndicalistes.

Un mouvement tel que le MSP ne peut exister sans un travail syndical permanent de proximité avec les salarié·e·s immigré·e·s. Il est donc indispensable de tisser des liens étroits entre associations de migrant·e·s et structures syndicales. Ces liens devraient permettre aux associations d'immigré·e·s d'intégrer la dimension « conditions de vie/conditions de travail » et de faire de leur amélioration un élément à part entière de leurs activités.

Une telle collaboration sera l'occasion d'organiser – à travers des actions sur les lieux de travail – des échanges inter-salarié·e·s qui leur permettent, à partir de la prise de conscience d'une réalité largement partagée, de (re-)découvrir leurs intérêts communs. L'organisation de cours de formation devrait également être l'occasion de favoriser ces échanges. Enfin, très concrètement, les syndicats devraient s'engager à refuser d'effectuer les contrôles policiers sur des lieux de travail qui équivalent à une véritable chasse aux sans-papiers.

Collaborations avec le mouvement anti-mondialisation. Une collaboration étroite avec le mouvement dit « anti-mondialiste » est indispensable. Cela non seulement parce que ce mouvement dispose d'une capacité de mobilisation, mais surtout parce que cette collaboration permettrait d'approfondir la réflexion sur les causes réelles qui créent la migration. Comme le rappelle Pietro Basso, sociologue italien (voir à *l'encontre* de septembre), 95 % des migrations sont des migrations forcées. Ces migrations forcées sont le produit d'un système économique mondial extrêmement hiérarchisé et de politiques impérialistes aussi bien économiques que militaires : déstructuration

sociale et politique des pays « en développement », agressions impérialistes (une semaine après les premiers bombardements sur l'Afghanistan, les premiers « sans-papiers » afghans arrivaient à Chiasso...), découpages géostratégiques de régions entières, déplacements de populations, etc. Cette collaboration existe déjà, comme on a pu le constater à Gênes cet été, où 50000 personnes ont défilé pour la régularisation des sans-papiers. Elle s'est aussi manifestée en Suisse entre le MSP et le mouvement attac, par exemple.

Extension de la lutte au niveau européen. Face à une unification des politiques migratoires au niveau européen (accords de Schengen, traité de Dublin pour l'asile), les luttes de salarié·e·s sans-papiers doivent

également s'étendre au niveau européen. La « forteresse de Schengen » – entreprise criminelle qui tue chaque année des milliers d'immigré·e·s fuyant la misère où la guerre – est une véritable usine à fabriquer des sans-papiers, sur laquelle la Suisse s'aligne allégrement.

Les luttes des sans-papiers ont existé ou existent dans de nombreux pays européens : France, Belgique, Italie, Espagne, Allemagne, etc. D'où l'importance d'organiser une rencontre européenne des collectifs de sans-papiers qui leur permette d'échanger leurs expériences et de réfléchir aux moyens de s'organiser de manière commune pour répondre à la politique migratoire des bourgeoisies européennes. (26.10.2001) ■

Action du mouvement des sans-papiers à Zurich : la Grossmünster occupée.



« Ce qui ne coûte rien ne vaut rien ! »

Alessandro Pelizzari

Comme l'ensemble des services publics, le système d'enseignement est aujourd'hui l'objet de profondes transformations. Afin de le « moderniser », un nombre croissant de gouvernements s'appuient sur les techniques de gestion empruntées à l'économie privée dans le but, comme on peut le lire dans les rapports annuels de l'OCDE, de « repenser les raisons qui justifient l'intervention de l'Etat et revoir l'efficacité par rapport aux coûts des institutions ». Prenant appui sur l'argument à la fois du « lourd endettement de l'Etat » et des « déséquilibres budgétaires » ainsi que des nouvelles « habitudes » du « consommateur », les gouvernements « doivent s'employer à mieux faire en utilisant moins de ressources, et surtout en agissant différemment ».¹

C'est dans ce contexte que depuis une dizaine d'années le « mouvement » du *New Public Management* (NPM, nouvelle gestion publique) s'est développé. Appliquées tant aux écoles qu'aux hôpitaux, aux services sociaux qu'à l'administration publique, ces réformes ont en commun qu'elles sont calquées sur le modèle organisationnel de la *holding* privée et transposent au secteur public les nouvelles techniques de gestion d'entreprise telles que le *total quality management* ou le *program controlling*.

En Suisse, c'est le canton de Zurich qui a poussé cette logique le plus loin : annoncé en 1996, le programme de réformes « wif! »² ne prévoit pas moins que de transformer l'administration du canton économiquement et politiquement le plus puissant de la Confédération « en une entreprise moderne de services », selon l'expression de l'ancien président du Conseil d'Etat et actuel conseiller aux Etats UDC Hans Hofmann³.

L'école à l'heure du New Public Management

L'école zurichoise n'a pas été épargnée par le rouleau compresseur du NPM. Et pour cause. Le chef du Département de l'instruction publique n'est autre qu'Ernst Buschor (PDC), ancien professeur de gestion

publique à l'Université de Saint-Gall et missionnaire infatigable du NPM tant au niveau suisse qu'international. Après avoir « révolutionné » le système de la santé du canton, il a mis en œuvre dès 1995, la « réforme du siècle » (Buschor). C'est un ensemble d'une trentaine de projets touchant tous les niveaux, de l'école infantine à l'université. Ainsi, Buschor a promis de « faire descendre l'école zurichoise de son grand cheval pédagogique pour la transformer en une entreprise de services »⁴ d'ici à 2012.

L'étape la plus récente est la redéfinition de l'école primaire, présentée au public cet été. Tirant un premier bilan du NPM, la *Neue Zürcher Zeitung* s'est pourtant récemment défaite de son enthousiasme initial pour les projets du professeur. Les conséquences financières ne seraient de loin pas celles que l'on pouvait espérer et, au fond, quasiment rien n'aurait changé dans le fonctionnement du secteur public, enseignement y compris, abstraction faite de la plus grande facilité avec laquelle les fonctionnaires zurichois parlent désormais de la « centralité du client » ou du « contrôle de qualité »⁵.

Beaucoup de bruit autour de rien ? Non, évidemment. Il faut rappeler que le NPM est survenu dans le contexte d'une transformation radicale du secteur public, sorte de démonstration « scientifique » du « moins d'Etat » dans un contexte idéologique estampillé par la contre-réforme néo-conservatrice. Le rôle du service public recule aujourd'hui sur tous les fronts pour laisser la place à une redéfinition de ses tâches en termes de « rentabilité économique » poussant à privilégier la demande solvable et la clientèle accessible au moindre coût. L'individu, de porteur d'un ensemble de droits – acquis par des mouvements sociaux et reconnus dans des contextes politiques bien spécifiques – devient un acheteur individualisé de biens et de services sur différents marchés, en fonction de son pouvoir d'achat et des préférences qu'il exprime dans ce cadre.

Cette redéfinition du secteur public se trouve aujourd'hui au cœur même des stratégies capitalistes pour élever la rentabilité des capitaux. N'oublions pas qu'un des

secteurs particulièrement visés par l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), actuellement renégocié à l'OMC, est l'éducation qui est en train de se révéler comme une des branches les plus lucratives. Le secteur éducatif est considéré comme un marché annuel de 2000 milliards de dollars.

Les investisseurs s'intéressent essentiellement à certains secteurs de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle continue, à condition que soit assurée au préalable une rentabilité financière élevée. Dans ce cadre, le NPM permet de « rationaliser » à tout va des secteurs qui sont peu susceptibles de productivité-rentabilité (formation primaire p.e.), c'est-à-dire de les réduire à une sorte de « service public minimum d'insertion » qui permet « de cibler l'utilisateur déficient »⁶ en augmentant brutalement leur « productivité », calculée primitivement en rapportant le nombre d'élèves à l'effectif du personnel.

Sous-financer le système de formation

Le canton de Zurich est un très bon exemple de la façon dont de nouvelles techniques de gestion peuvent amener à un changement radical d'une politique, de formation en l'occurrence. Dès le début des années 1980, les organisations patronales et les partis de droite zurichois ont mené une puissante offensive destinée à limiter les recettes du canton. Cette offensive a été notamment orchestrée par le radical Eric Honegger, qui a piteusement chuté avec Swissair dont il a été président après son départ de la politique cantonale. Sous sa direction, la « pression fiscale » a été diminuée à plusieurs reprises, dans les années 1980, au bénéfice avant tout des couches très aisées et riches, creusant un trou dans les finances publiques de pas moins de 22 milliards de francs entre 1983 et 1999⁷ !

Le résultat global de cette politique pour les usagers et les salariés des services publics ne s'est pas fait attendre. D'un côté, les services cantonaux sont devenus nettement plus chers car le manque de ressources fiscales a été en partie comblé par la hausse des tarifs les plus divers (taxes ▶

d'inscription etc.). De l'autre, le gouvernement et le Grand Conseil zurichois ont alors entamé une politique de restriction des dépenses très rigoureuse sous le prétexte de rétablir l'équilibre budgétaire. Pas moins de six plans d'austérité successifs ont été mis en œuvre, frappant de plein fouet les salariés. A titre d'exemple, mentionnons qu'entre 1990 et 1998 les dépenses du canton consacrées à son personnel ont diminué de 4%, les employés de l'Etat gagnant 5700 francs par mois pendant 7% de leur pouvoir d'achat durant les seules années 1992-1996⁸.

Tous les secteurs n'ont évidemment pas été touchés de la même manière. Une analyse plus détaillée des comptes de l'Etat zurichois ne laisse pas de doutes quant aux priorités de son gouvernement. Les programmes d'austérité ont visé en première ligne la santé et la formation. Si pour cette dernière, le canton dépensait en 1985 environ 25% de son budget, en 1997 ce montant est tombé à 22%⁹. Lors de son entrée en fonction, Ernst Buschor a « promis » pouvoir réduire les coûts de la formation de 15 à 30%!¹⁰ Calculé en francs par élève, le canton de Zurich dépensait en 1997 au niveau de l'école primaire 10% de moins qu'en 1992, au niveau secondaire, la différence représente plus de 15%. Et si pour les étudiants universitaires les « coûts » ont pu augmenter jusqu'en 1995, la rupture a été encore plus violente après. En deux ans seulement, Buschor a économisé pas moins de 23% par étudiant¹¹. Etant désormais l'un des cantons suisses avec les dépenses relatives pour la formation les plus basses, le Département de l'instruction publique y voit la preuve que la « productivité du secteur a fortement augmenté »¹². En effet, les effectifs dans le secteur de l'enseignement ont augmenté, entre 1985 et 1997, de 2,4% alors qu'en même temps l'ensemble des étudiants au niveau primaire, secondaire et universitaire s'est accru de 10,2%¹³.

Au service de la « place économique »

Or, la politique d'austérité et la rhétorique du « moins d'Etat » cachent mal les efforts pour transformer radicalement le système de formation zurichois dans son ensemble. Ce qui est visé par la « réforme du siècle », c'est une sélection plus efficace des élites, tout en baissant la valeur de la force de travail qualifiée. Et cela au moment où les conditions de travail se précarisent et les disparités sociales s'accroissent. Par le biais d'une sélectivité redéfinie du système de formation, les inégalités doivent pouvoir être ramenées de plus en plus à l'épanouis-

sement des talents supposés innés de chaque individu.

Le gestionnaire Buschor a par ailleurs esquissé à plusieurs reprises sa « vision » du système de formation réorganisé, et cela en syntonie avec les projets du patronat¹⁴. La formation doit s'adapter aux besoins du « Standort » Zurich. L'université devenue « *malheureusement une université de masse* »¹⁵, responsable de la production de « *trop d'académiciens mal formés* »¹⁶, doit s'aligner sur le modèle anglo-saxon d'un partage en deux des études. Comme prévu par la « Déclaration de Bologne », la grande majorité des étudiants doit se contenter d'études courtes et pratiques (*Bachelor*) et l'accès aux études proprement universitaires est réservé à une minorité (*Master*). Et si nécessaire, les étudiants seront empêchés de poursuivre leurs études à l'aide de « taxes disciplinaires » à partir du 16^e semestre, de l'augmentation des taxes d'inscription, de l'abolition du système de bourses et de limitations d'admission de toutes sortes. Ce modèle prévoit pour tous ceux auxquels les études d'élite sont interdites une formation de base axée sur les compétences élémentaires requises par le marché du travail qui assure leur « employabilité ». Le gymnase a été raccourci afin de se « *concentrer sur l'essentiel* »¹⁷ et la formation professionnelle a été revalorisée (création d'une HES cantonale).

C'est dans ce contexte aussi qu'il faut comprendre la réforme de l'école primaire. A noter le glissement dans les lignes directrices du département. On n'y parle désormais plus d'« égalité des chances » mais de « *fairness de chances* », qui permettrait aux jeunes gens de se former en tant que « *personnalités compétentes, aptes à apprendre pendant toute leur vie et avec la bonne volonté d'être performants (leistungswillig)* »¹⁸. L'esprit d'entreprise, l'acceptation des contraintes de flexibilité et d'adaptation, l'habileté dans les langues étrangères et la familiarité avec les moyens de communication modernes, voilà le nouvel idéal de la formation primaire qui doit remplacer les qualifications acquises par la formation scolaire afin de devenir « *davantage conforme au marché du travail (berufsbildungsgerecht)* »¹⁹.

L'« autonomie » des écoles : un leurre

Réduction des coûts de la formation, ouverture des secteurs les plus profitables du marché de l'éducation aux investisseurs privés et redéfinition des contenus de la formation plus proche des besoins du patronat : c'est bien le NPM qui articule ces objectifs et permet leur poursuite. Au cœur de la transformation, on trouve les « budgets globaux » et l'« autonomie par-

tielle » (*Teilautonomie*) des établissements scolaires. Le NPM prévoit que les autorités politiques délèguent la mise en œuvre de leurs décisions à des entités autonomes et mises en concurrence, privatisées ou unies entre elles par des « contrats de prestation » à caractère marchand de type client-fournisseur.

Le financement est lié à ce que les tenants du NPM appellent *l'orientation-output* des services. L'accent est mis sur le « produit », et l'« autonomie » des écoles crée une situation de « libre concurrence » pour l'obtention de l'argent public — toutefois pondérée par la place centrale que prennent le contrôle financier et l'évaluation permanente des performances dans la gestion des écoles et l'instauration d'un « directeur », véritable PDG de l'école, qui a le pouvoir absolu sur la gestion des subventions publiques.

Ce cadre financier qui pousse les écoles à une augmentation permanente de « l'efficacité » crée une contrainte objective envers les établissements scolaires à s'adapter aux objectifs de Buschor. Dans le cas contraire, ces établissements risquent de subir une réduction des moyens mis à leur disposition. L'« efficacité » est calculée en fonction d'une formule mettant en relation les coûts et les bénéfices pour chaque élève, sur la base d'une comptabilité d'exploitation pour les écoles, afin de donner au canton les instruments pour « *prendre ses décisions en matière de politique de formation en pleine connaissance des conséquences financières réelles* »²⁰.

Or, face à l'impossibilité théorique d'identifier, voire de quantifier toutes les prestations politiquement rattachées au système de formation (éducation, socialisation, etc.), le NPM opère un transfert de pouvoir en faveur des gestionnaires au détriment des enseignants, réduisant le processus intimement politique de la formulation des objectifs d'une orientation de formation à la mise en œuvre des valeurs d'efficacité et d'efficience. Parallèlement, on assiste aujourd'hui à une rebureaucratiation massive de l'administration. Ce processus se déploie par le biais du développement d'instances de définition, d'évaluation et de contrôle de la « qualité » de l'enseignement ainsi qu'à travers l'introduction d'un système d'évaluation des enseignants (*Lohnwirksame Leistungsbeurteilung*), système avec lequel 67% du personnel font des « *mauvaises ou très mauvaises expériences* »²¹.

Mais la « qualité » de la formation n'est pas la seule à être visée par le nouveau système de financement. Il en va de même avec la « quantité ». L'exemple des gymnases

zurichois est parlant. Après l'introduction de budgets globaux, le Département de l'instruction publique a commencé à comparer le nombre de licences universitaires en pour-cent des nouvelles entrées à l'université par ressortissants des gymnases et selon le coût des gymnasiens. Le résultat a été, selon Buschor, « qu'il n'y a pas de corrélation directe entre le nombre de licences universitaires par gymnase et les coûts des élèves, ni avec l'offre de cours facultatifs »²². Conséquence: les cours facultatifs ont été réduits. Ce que Buschor a pourtant « oublié » de préciser: l'école qui a servi comme *benchmark* (école avec le meilleur rapport coûts-bénéfices) est le gymnase Rämibühl, une école dans le riche « Züriberg » avec une population d'élèves extrêmement privilégiée...

Si l'on prend l'exemple de l'Université de Zurich, le mécanisme ressort encore plus clairement. Comme mesure de l'efficacité de l'institution, le contrat de prestation définit entre autres la « haute qualité internationale de la recherche », calculée en fonction du nombre de publications, citations et prix internationaux, ainsi que le « taux d'engagement des licenciés et l'utilisation effective du savoir universitaire sur le marché du travail », calculé sur la base de sondages auprès d'anciens universitaires²³. L'indicateur le plus important est cependant celui de la « durée des études », permettant de comparer tout et n'importe quoi et dont le but principal est de mettre en relief la durée, jugée trop longue, des études. En effet, comme la durée de la formation représente la mesure sociale d'un diplôme et d'une qualification, donc de la valeur de la force de travail qualifiée que son possesseur prétend faire reconnaître sur le marché du travail, l'objectif central consiste à réduire la durée moyenne des études. L'irrationalité de la « rationalisation » dans le système de formation devient ainsi patente: le « progrès scientifique » n'apparaît que dans la vitesse de sa production et l'argent public est retiré des secteurs « non productifs » afin de le réinvestir, comme le prévoit Buschor, « dans les secteurs productifs de l'université: Les branches en croissance comme la biologie, la pharmaceutique, l'informatique ou les marchés financiers »²⁴.

Les établissements scolaires sont ainsi poussés, s'ils veulent maintenir une « offre scolaire » plus étoffée, à se procurer les fonds ailleurs. Ainsi, le « Projet école 21 » (*Schulprojekt 21*) prévoit l'autofinancement de l'infrastructure informatique par des sponsors privés qui, en contrepartie, reçoivent un droit de consultation en matière de définition des contenus de l'enseignement. Par ailleurs s'ouvre aussi la possibilité de



privatiser davantage des parts du système de formation. Cette évolution est rendue possible dans le canton de Zurich par la loi sur les gymnases, suite à laquelle une vingtaine de nouvelles écoles privées ont ouvert leurs portes²⁵. Finalement, étant considéré comme un investissement dans le « capital humain » qui devrait se traduire dans le cours d'une vie par un haut salaire, les « clients » de l'offre de formation eux-mêmes sont censés prendre en charge une partie des coûts. Affirmant que « ce qui ne coûte rien ne vaut rien », le secrétaire d'Etat Charles Kleiber a récemment soutenu la politique d'augmentation des taxes d'inscription universitaires de Buschor (actuellement 1200 francs par année, un doublement et une suppression partielle du système des bourses en faveur de prêts étant prévu pour les prochaines années) en soulignant que « les nouvelles techniques de financement servent à réguler le nombre d'étudiants »²⁶.

La question des taxes d'inscription est au cœur du mécanisme du NPM. Ici se rencontrent le comportement individuel en matière de formation, les ressources financières et les exigences du marché du travail. Par l'augmentation des taxes et la réduction des bourses, l'intérêt objectif pour la majorité des étudiants devient tout à coup de faire des études plus courtes et plus « conformes au marché », incités à calculer plus précisément le « rendement » futur de leurs « investissements » dans la formation.

Du côté des établissements scolaires intervient un effet complémentaire. Dans la mesure où ceux-ci dépendent de plus en plus des ressources issues des taxes d'inscription et doivent de plus justifier l'obtention de subsides étatiques par les résultats des évaluations, des offres attractives doivent être développées pour attirer des étudiants et donc se référer aux besoins du marché du travail tout comme les étudiants qui jugent cette « attractivité » en fonction directe des chances sociales liées à tel ou tel diplôme universitaire. ■

1. OCDE, *La gestion publique en mutation. Les réformes dans les pays de l'OCDE*, Paris, OCDE, 1995.
2. « Wirkungsorientierte Führung des Kantons Zürich ».
3. *Info-Leu. Personalzeitung der kantonalen Verwaltung*, juillet 1996.
4. *Tages-Anzeiger*, 11 novembre 1995.
5. *Neue Zürcher Zeitung*, 29 septembre 2001.
6. Bleitrach Danielle, « Service public entre concurrence et contrats », in *La Pensée*, n° 310, 1996, p. 31.
7. *Tages-Anzeiger*, 29 juin 1999.
8. Aktionsbündnis Kanton Zürich, *Jetzt zämestah! Der Mensch muss im Zentrum stehen*, 1996.
9. Eidgenössisches Finanzamt, *Öffentliche Finanzen der Schweiz*, div. années.
10. *Weltwoche*, 30 novembre 1995.
11. *Bericht des Regierungsrates über die Staatsrechnung*, div. années.
12. Bildungsdirektion des Kantons Zürich, *Entwicklung des Nettoaufwandes der Bildungsdirektion*, 1999, p. 6.
13. *Geschäftsbericht des Regierungsrates*, div. années.
14. Voir p.e. Crédit suisse, *Bildungspolitik als Schlüsselfaktor der Wissensgesellschaft*, Zürich, 2001 ou la brochure du *think tank* de l'industrie suisse « Avenir suisse », *Potenzial Primarschule*, Zürich 2001.
15. Ernst Buschor, « Wandel im Bildungswesen: Von der Vision zur Realpolitik », manuscrit non publié, 1999, p. 4.
16. Ernst Buschor, « Ökonomische Aspekte der Bildungspolitik », in U.P. Trier, *Wirksamkeitsanalyse von Bildungssystemen*, Berne, Fonds national, p. 140.
17. Cité in Peter Streckeisen, *Überleben auf dem Bildungsmarkt*, attac Suisse, p. 17.
18. *Konsolidierter Entwicklungs- und Finanzplan*, à consulter sur le site <http://www.kanton.zh.ch>.
19. Ernst Buschor, « Wandel im Bildungswesen... », p. 2.
20. Kuno Schedler et al., *Kostenrechnungsmodelle für Bildungsinstitutionen*, Bern, EDK, 1998, p. 68.
21. *Neue Zürcher Zeitung*, 14 septembre 2001.
22. Ernst Buschor, « New Public Management – Probleme der Umsetzung am Beispiel des Kantons Zürich », in Reinhold Mitterlehner et al. (Hg.), *New Public Management: Effizientes Verwaltungsmanagement zur Sicherung des Wirtschaftsstandorts Österreich*, Wien, Wirtschaftsverlag, p. 37.
23. *Bericht des Regierungsrates über den Voranschlag 1998*, 10 septembre 1997.
24. Ernst Buschor, « Wandel im Bildungswesen... », p. 4.
25. *Neue Zürcher Zeitung*, 7 mars 2000.
26. *Neue Zürcher Zeitung*, 7 novembre 2000.

Le démantèlement des PTT

George Waardenburg

A l'heure de la débâcle de Swissair, le projet de privatiser, à terme, La Poste Suisse est d'actualité. En effet, la « restructuration » du réseau de bureaux de poste bat son plein¹, avec la fermeture presque quotidienne d'un bureau. De plus, la nouvelle CCT (convention collective de travail), qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier prochain, prévoit d'importants reculs concernant divers aspects du statut du personnel (voir article ci-après). Dans les lieux de travail les plus « modernisés », les conditions de travail (intensité, stress) ne cessent d'être péjorées². La flexibilisation généralisée des conditions d'embauche, de mise au travail et de rémunération permet déjà à la direction d'ajuster son personnel aux exigences de rentabilité de futurs actionnaires. Enfin, les hausses de tarifs successives de ces dix dernières années, depuis l'introduction du courrier A/B, ont remis en cause l'accès égal aux prestations postales, tel qu'un service public est censé le garantir³.

Comment en est-on arrivé là ? Comment comprendre le remue-ménage médiatico-politique qui a suivi les mobilisations populaires de la première moitié de l'année, rejetant le « Plan Gygi », qui prévoit de fermer 1500 bureaux de poste en cinq ans ?

L'industrie des (télé)communications : un rôle pilote

La période qui suit les « Trente Glorieuses » de l'après-guerre, et qui s'enclenche dès le milieu des années 1970, est caractérisée par une croissance économique globale plus modeste que durant l'époque précédente, et par une fréquence beaucoup plus élevée des récessions économiques d'ampleur⁴. Depuis, le taux de profit moyen des entreprises (dont la baisse à la fin des années 1960 et au début des années 1970 annonçait la fin des Trente Glorieuses) s'est fortement rétabli. Mais la demande, mesurée en pouvoir d'achat, n'a pas suivi, du fait de l'austérité salariale prolongée et des fortes pressions sur les dépenses publiques. C'est pourquoi

aujourd'hui il s'agit d'« une situation – inédite historiquement – d'une surproduction chronique que les grands groupes oligopolistiques sont parvenus pour l'instant à contenir et à gérer à leur profit »⁵.

Dans ce contexte, les politiques de privatisation sont une aubaine sans pareille pour les principaux acteurs financiers internationaux (les « investisseurs institutionnels » et les grands groupes industriels)⁶. Dans une étude récente de l'OCDE sur les « Développements récents des privatisations »⁷, c'est en dollars sonnants et trébuchants que le bilan est tiré. La conclusion est significative : « Depuis 1990, la capitalisation boursière dans l'ensemble des pays de l'OCDE s'est accrue de manière substantielle. Le changement a été plus drastique dans des pays autres que les USA et le Royaume-Uni, qui avaient déjà des marchés financiers bien développés. La croissance de la capitalisation boursière ne peut être expliquée seulement par la profitabilité des entreprises. La recherche récente a montré l'énorme impact des privatisations sur le développement des places boursières. En plus, puisque les entreprises privatisées sont souvent parmi les plus grandes cotées en Bourse, leur impact sur les marchés de capitaux est nettement plus important que ce que les chiffres agrégés suggèrent. Les entreprises privatisées sont souvent les plus cotées de leur Bourse d'émission et représentent une portion considérable de la capitalisation boursière. Au Japon, en Grande-Bretagne, Allemagne, France, Italie, Espagne et au Portugal, les compagnies privatisées sont les compagnies les plus cotées. »⁸

La raison première des politiques de privatisation réside bien d'abord dans l'ouverture de nouveaux secteurs d'investissement aux capitaux, dans leur rentabilisation, entre autres en mettant en place des méthodes de gestion du personnel assurant un taux élevé d'exploitation. De plus, les entreprises privatisées sont assurées d'avoir des débouchés, car la demande est canalisée, forte et croissante, aussi bien du côté des particuliers que des entreprises.

Les attributions jadis confiées aux PTT (Postes, Télégraphes et Téléphones), qui devaient les remplir dans le cadre d'une

mission de service public explicite, font partie de ce segment recherché par les investisseurs privés. En effet, l'explosion des activités postales et de télécommunication de la période d'après-guerre s'est poursuivie – même si des différentes sectorielles existent – malgré le ralentissement durable de la croissance économique après 1973. La raison de ce développement continu découle du rôle central que joue ce secteur dans l'économie capitaliste, surtout dans le cadre d'une internationalisation productive des firmes et d'une concurrence accrue, où la rapidité d'exécution des commandes, le raccourcissement des délais de livraison et la réduction des stocks – c'est-à-dire la *lean production* – et la présence sur les marchés, parfois éloignés, des concurrents sont des armes majeures des entreprises.

La constitution de groupes économiques de plus en plus gigantesques, prenant appui sur des marchés continentaux⁹, pousse au développement intensifié d'infrastructures de base indispensables à leur croissance accélérée, en particulier dans les domaines des transports et des télécommunications. Mais ces infrastructures ont été mises en place historiquement dans des cadres nationaux, même si elles ont d'emblée été raccordées les unes aux autres à l'échelle internationale (via des organisations publiques, comme par exemple l'Union postale universelle).

Ce cadre ne « suffit plus » pour les plus grandes entreprises multinationales, qui ont besoin, en premier lieu au niveau des télécommunications (téléphonie, Internet, services postaux)¹⁰, de la mise en place de réseaux internationaux répondant à leurs exigences en termes de priorité d'accès, de coûts, etc.

Les multinationales invoqueront la rudesse de la lutte concurrentielle pour réduire leurs coûts à tous les niveaux, y compris pour les frais d'infrastructure. L'accroissement de leurs besoins en matière de télécommunications et l'augmentation des coûts qui en découle susciteront de leur part une série d'initiatives dans ce domaine. Pour elles, il s'agit d'obtenir de bonnes prestations en matière de commu-



nications et de transport et ce au meilleur prix. Les groupes vont négocier directement avec l'opérateur concerné. Cette stratégie en direction des prestations d'infrastructure se fait de plus en plus en opposition aux principes du service public, en particulier celui de l'égalité des usagers face aux prestations.

Il n'est d'ailleurs plus question de péréquation financière. Ainsi, La Poste et les sociétés de télécoms fixeront comme priorité la satisfaction de leurs plus gros clients. Cela va conduire ces secteurs à des investissements en vue de l'automatisation, de la réorganisation interne. Les coûts d'investissement doivent être couverts par les gains de productivité. C'est le secteur des télécommunications qui semble réunir croissance de la demande et hausse de la productivité, et dès lors c'est lui qui apparaît comme assurant une profitabilité durable et réelle... quitte à dégager, fin des années 1990, d'énormes surcapacités de production et un endettement faramineux. Dans un premier temps, la privatisation à marche forcée du secteur de la téléphonie, ainsi que de tout le secteur fournisseur de matériel téléphonique, y compris de matériel informatique, a fourni aux détenteurs de capitaux d'amples profits. Il y avait convergence entre demande – relativement – solvable et accroissement important de la productivité du secteur, grâce notamment aux percées technologiques réalisées antérieurement dans un cadre public.

Prestations postales internationalisées

Les développements et la libéralisation dans les télécommunications ont rendu moins visible de processus d'internationalisation et de restructuration du secteur postal. Celui-ci est porté par une double demande des entreprises : le transport rapide – express – de documents, à l'échelle continentale puis mondiale, et une garantie de service optimum.

« Autour de 1970, on observe, dans de nombreux secteurs économiques, une attente de nouvelles techniques de transports rapides en raison de la défaillance des systèmes traditionnels. [...] Le monde de la fin des années soixante est en transformation rapide. Les échanges internationaux progressent selon un rythme soutenu et les firmes multinationales prennent une place grandissante. Jointes au phénomène nouveau des délocalisations industrielles [la réorganisation des grandes entreprises à l'échelle du globe], ces évolutions génèrent des besoins jusqu'alors inconnus de communications rapides dans tous les domaines : informations, documents, marchandises. »¹¹

Trois autres phénomènes vont accroître l'exigence de communications rapides de la part des entreprises. Il y a d'abord la place croissante que prend le secteur des « services », notamment les « services aux entreprises », y compris au niveau international : banques et institutions financières, compagnies d'assurances, bureaux

d'études et de conseil, agences de publicité... Ce développement accroît le flot de papiers d'affaires, de contrats, etc.

Ensuite, l'informatisation généralisée des entreprises et l'importance vitale que prend le fonctionnement continu du matériel informatique créent aussi une demande d'acheminements urgents de pièces détachées d'ordinateurs et de supports informatiques.

Enfin, les nouvelles méthodes de gestion des flux physiques imposent la régularité, la disponibilité et la fiabilité des moyens de transport en amont et en aval.

De ce développement vont naître les *intégrateurs* : « Surgissent aux Etats-Unis, au début des années 1970, de nouveaux opérateurs : les *Integrators*. Spécialisés dans le transport express porte à porte des petits colis, ils remettent en cause fondamentalement la répartition traditionnelle des compétences entre le client, le transitaire et la compagnie. Ils assurent au client une gamme complète de services, de sa porte à celle du destinataire, intégrant en une offre unique des prestations jusqu'alors réparties entre les *Air Freight Forwarders* (les agents de fret américain) et les compagnies aériennes. Ce sont les *Integrators*, qui de deux catégories relativement étanches ne font plus qu'une seule. Poussant plus loin encore la remise en cause des organisations traditionnelles, ils s'attaquent à certains trafics postaux et subtilisent à la Poste et aux compagnies une partie de leur activité [la partie la plus rentable]. »¹²

Dans ce contexte, les services de poste nationaux vont faire face à une triple contrainte. Premièrement, ils ne pourront plus compter, suite à la séparation et privatisation du secteur des télécommunications, sur des « excédents » financiers qui permettaient une fourniture postale de service public. Deuxièmement, le service postal est soumis aux règles de gestion budgétaire qui rend le « déficit »¹³ du service postal du domaine de l'inacceptable. Troisièmement, le service postal doit s'affronter à des groupes privés qui connaissent une croissance exponentielle sur les segments les plus rentables et qui lui soustraient de la sorte une demande. Il en résulte une pression à la privatisation des services de poste nationaux. C'est au niveau européen que le ton est donné, à travers les directives de la Commission européenne, même si des postes nationales peuvent prendre de l'avance. Ainsi les postes néerlandaises et allemandes sont privatisées et cotées en Bourse dès le milieu – respectivement la fin – de la décennie 1990.

Swisscom et Swisspost: Swissbourse

Les PTT se séparent entre « Swisscom » et « La Poste » au 1^{er} janvier 1998. La première devient une entreprise de droit privé qui voit rapidement un tiers de son capital coté en Bourse. L'autre devient un établissement autonome de droit public inscrit au registre du commerce sous le nom de « La Poste Suisse ». Le Conseil fédéral définit les objectifs stratégiques de l'entreprise tous les quatre ans et il nomme le conseil d'administration (CA). Celui-ci réalise les objectifs stratégiques, fixe l'organisation, nomme et révoque les membres de la direction, établit le plan financier et fixe les principes de la comptabilité. La direction, elle, a pour tâche de gérer les affaires de l'entreprise. Si j'insiste sur cet aspect organisationnel, c'est pour rappeler que la privatisation de La Poste est un choix fondamentalement *politique*, porté par le Conseil fédéral, et plus spécifiquement par son « ministre des privatisations », le social-démocrate Moritz Leuenberger (relayé à la tête de l'entreprise par son camarade de parti Ulrich Gygi).

Les deux entreprises ont comme mot d'ordre la *rentabilité*. En d'autres termes, elles doivent s'assurer un bénéfice maximal. Swisscom a, dès le début, mis tout en

œuvre pour atteindre cet objectif: un plan de restructuration prévoyant une baisse des effectifs de 50% jusqu'en 2003¹⁴ a été adopté. Son ambition de devenir « Europa-Player »¹⁵ (à défaut d'être « Global Player », comme tous ses concurrents) est « à ce prix », quitte à ce que, demain, se constitue la domination d'un système d'oligopole privé à l'échelle continentale.

La stratégie du groupe a été reconfirmée récemment, lors de l'annonce des résultats de Swisscom pour 2000¹⁶. « *Le groupe poursuit ses restructurations annoncées en mars dernier et n'éliminera pas moins de 3000 postes d'ici à 2003.* » En même temps, « *Swisscom fera partager à ses actionnaires les bénéfices réalisés l'année dernière. [...] Si le feu vert est donné, les actionnaires recevront alors un montant total de 19 francs par action (+27% par rapport à l'année précédente), soit une somme totale de 1,4 milliard.* » Les actionnaires ne sont pas les seuls à bénéficier des « restructurations », les sommes allouées aux dirigeants et au conseil d'administration se sont élevées à 10,8 millions de francs en 2000, comparées à 6,4 millions l'année précédente.

Pour La Poste, les objectifs sont tout aussi clairs, même si elle a encore quelques difficultés à les concrétiser. Pour M. Gygi, il est indispensable que le Conseil fédéral exige explicitement un objectif de rentabilité de 10% à La Poste¹⁷. Concernant l'emploi, il précise: « *Les CFF sont passés de 41 000 à 28 000 postes. Swisscom a suivi une voie identique. La Poste ne peut logiquement pas envisager de rester à un niveau d'effectifs de 42 000 emplois à temps plein. [...] On aura besoin rapidement de nouveaux capitaux. Comment et où les trouver? Un prêt bancaire a des limites. On peut aussi ouvrir le capital-actions, aller en Bourse ou faire des échanges de capital. Le modèle choisi par Swisscom est une alternative intéressante.* »

Il est vrai qu'Ulrich Gygi est un vieux renard de la redéfinition néo-libérale de l'Etat en Suisse. Avant de devenir PDG de La Poste, il était le bras droit de Kaspar Villiger au Département fédéral des finances. Dans ce cadre, il a activement participé à la privatisation de Swisscom. Il a aussi joué un rôle important dans les politiques d'austérité de la Confédération. En outre, il « *a joué un rôle déterminant*

dans les négociations pour l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods, soit le FMI et la Banque mondiale »¹⁸. Quant à Gerhard Fischer, président du conseil d'administration de La Poste Suisse (à la tête également du grand holding de transport privé Panalpina Welttransport), il peut « *parfaitement imaginer que la Confédération soit l'actionnaire principal d'une poste ayant un statut de société anonyme* »¹⁹. Il va de soi que les analystes financiers confirment cette perspective²⁰.

« Optimiser le réseau » et reconvertir l'utilisateur

Aujourd'hui, l'ensemble du marché des services postaux dans l'UE représente un chiffre d'affaires de 80 milliards d'euros (environ 125 milliards de francs suisses) et correspond à 1,4% du PIB de l'UE²¹. On comprend dès lors que la privatisation de ces services soit un objectif.

Pour la mettre en place, le cadre législatif européen, auquel s'ajuste systématiquement La Poste suisse, évolue. La Commission européenne propose en mai 2000 pour le 1^{er} janvier 2003 une réduction du domaine réservé au monopole des opérateurs nationaux²². Le but final sera d'abolir complètement le monopole et d'ouvrir l'ensemble du secteur au marché, c'est-à-dire de privatiser complètement les services postaux en Europe. Les échéances ne sont pas encore définies exactement. En effet, il s'agit là d'un enjeu lourd de conséquences pour chacun des opérateurs nationaux. Les Etats où l'opérateur postal national ne se perçoit pas comme pouvant affronter une libéralisation cherchent à repousser la date limite. Par contre, ceux dont les opérateurs postaux sont prêts à s'attaquer aux marchés voisins (notamment l'Allemagne et les Pays-Bas, lieux d'origine des seuls Global Player européens) voudraient la fixer au 1^{er} janvier 2007²³. Même s'il reste un flou quant à la libéralisation complète du trafic de lettres, les autres secteurs sont déjà tous en voie de libéralisation complète et ouverts à des prestataires privés. Si rien n'est fait pour inverser cette évolution, d'ici une décennie, les systèmes nationaux traditionnels ne seront plus la base des activités postales en Europe.

Comment se positionne aujourd'hui La Poste Suisse, *Swiss Post*, sur ce marché

postal en ébullition? Pas très bien semblerait-il. D'où l'insistance redoublée sur la rentabilisation et la restructuration du réseau postal, malgré les nombreuses réactions populaires, et parfois leur expression au plan parlementaire²⁴. En effet, dans plusieurs domaines de l'entreprise, les résultats attendus sont moins bons que prévus à l'origine. La création d'une banque postale autonome, grand thème des managers sociaux-démocrates, a été abandonnée. Ce n'est donc pas de ce côté-là que les profits vont exploser dans un futur proche. Au niveau des services colis, une chute pour 2001 de 10% du nombre de paquets transportés se dessine, d'où la nécessité d'être encore plus « sensible » aux demandes de la clientèle commerciale. Enfin, le secteur du e-business reste très décevant en termes de volume d'activité. Ces difficultés de La Poste n'augurent pas un changement de politique. Au contraire, les mesures à l'horizon pour redresser la barre – de la rentabilité – vont dans un sens : accroître la charge de travail des salariés, à l'exception de la « charge » salariale, et solliciter les usagers par des ajustements vers le haut des tarifs.

La fédération suisse des entreprises – « économiessuisse », ex-Vorort – a publié au printemps dernier sa « Stratégie pour un

marché postal compétitif »²⁵. La priorité est d'ouvrir le plus rapidement l'ensemble du marché postal aux privés, en s'alignant clairement sur les propositions de libéralisation du courrier dans l'UE, mais aussi en ouvrant le « service universel » à des opérateurs privés.

Par ailleurs, il s'agit d'« optimiser le réseau postal actuel », notamment en coopérant avec des tiers ; d'« envisager des alliances stratégiques au plan international » et enfin d'« étudier la possibilité d'une privatisation (partielle) de la Poste », c'est-à-dire de la coter en Bourse.

Les perspectives sont claires : il s'agit en fin de compte de privatiser La Poste pour s'insérer dans un réseau d'alliances où l'on pourra espérer tirer ses épingles du jeu. Les services de paiement doivent être exclus du service universel et dans le domaine du réseau de bureaux de poste, il faut une « structure aussi allégée et efficace que possible ». Pour ce faire, « il faut prévoir des modèles de coopération innovants entre la Poste et d'autres prestataires ». « Dans cet esprit, il convient de conclure avant tout des coopérations avec des opérateurs privés et d'envisager des modèles de franchise ou de recourir à un « outsourcing » des activités. »²⁶ En d'autres termes, la meilleure solution serait que La Poste passe des contrats avec

des entreprises extérieures telles que Naville, Aperto, Migros... qui pourraient remplacer les bureaux de poste²⁷.

Horizon : un service public intégré européen

Suite à l'annonce du plan de fermeture de 1500 bureaux de poste au début de l'année 2001, de nombreux mouvements ont spontanément émergé pour défendre un bureau de poste ou un autre. A côté des interventions parlementaires au niveau fédéral, dont seule une ouvrirait potentiellement sur un refus du démantèlement des bureaux de poste, sans toutefois remettre explicitement en cause la privatisation en cours²⁸, deux forces socio-politiques sont intervenues au nom de la défense du service public.

Le Syndicat de la Communication a fait plus qu'approuver le plan Gygi, il l'a co-élaboré. Il l'a massivement promu parmi les membres concernés (essentiellement les ruralistes) lors de réunions. Mais, sous la pression d'une partie de ses adhérents et de responsables syndicaux en désaccord, le syndicat a choisi de lancer une initiative populaire intitulée « Services postaux pour tous »²⁹. Cette initiative propose une modification de la Constitution pour que la Confédération garantisse un « service postal universel répondant aux besoins et aux ►



attentes de la population et de l'économie ». Le flou de la formulation fait que, même si elle était acceptée, l'initiative n'aurait strictement aucun impact concret. Mais ce qui est encore plus révélateur, c'est que le terme même de service public n'y est pas mentionné et que la séparation des activités « rentables » et « non rentables » de La Poste y est entérinée. De plus, les délais de mise en votation d'initiatives populaires se comptant en années, alors que le plan Gygi est censé être appliqué d'ici à quatre ans, le réseau postal risque donc bien d'être repris par Naville et/ou cogéré par une grande banque suisse avant la votation. Enfin, le Syndicat de la Communication a en même temps réitéré son soutien au plan Gygi et a approuvé une CTT comprenant une paix absolue du travail, *même au-delà de la durée de celle-ci*.

Cette initiative populaire apparaît donc comme un écran de fumée qui permet à d'étroits cercles dirigeants syndicaux de laisser entendre qu'ils défendent le service postal et ses employés, alors même qu'ils sacrifient les deux pour participer à un simulacre de « cogestion » vanté par la direction de l'entreprise.

Le mouvement attac a impulsé un soutien unitaire aux « Assises des salarié-e-s et des usager-e-s de la Poste » qui se sont tenues le 16 juin dernier. Un objectif a été mis en avant : l'abrogation du plan Gygi, première mesure nécessaire pour redéfinir les pers-

pectives de services postaux s'inscrivant dans la dimension d'un service public dont l'extension européenne apparaît comme une nécessité stratégique. Ce mouvement s'appuyait sur des mobilisations populaires ponctuelles. L'audience potentielle a pu être mesurée effectivement. Toutefois, la politique de la majorité de la direction du Syndicat de la Communication a empêché une convergence entre usagers et salariés de La Poste, ce qui devrait constituer la clé de voûte d'une mobilisation sociale et politique plus large. L'intégration des structures syndicales aux structures de « l'entreprise », processus ayant une longue histoire, a exprimé au cours de cette phase décisive son caractère nocif pour la défense des intérêts des salariés de La Poste comme des usagers.

A l'heure de la constitution de groupes mondiaux des services postaux et des télécommunications, le thème d'un service public postal ne peut être valablement abordé et élaboré que dans le cadre d'une perspective européenne. Les services publics de l'avenir seront (pour le moins) européens, ou ne seront pas. Il en découle le besoin, en perspective, d'une européanisation des activités syndicales comme des associations d'usagers ; ce qui ne doit pas être opposé à des actions de résistance au plan national. Au contraire, ces dernières peuvent être le tremplin pour des initiatives européennes.

En outre, aujourd'hui comme hier, il n'est pas concevable de promouvoir un service public postal sans l'intégrer dans un véritable service public des télécommunications. L'introduction des nouvelles technologies de l'information dans ce secteur a été le prétexte rêvé pour en privatiser la téléphonie en quelques années seulement. Par ailleurs, le développement – irrégulier mais voué à se poursuivre – d'Internet obéit de plus en plus à des critères de gestion marchands. D'ailleurs, l'accès gratuit à de nombreux sites est remis en cause, généralisant la mise au pas de « Napster » (des « taxes » d'accès permettraient d'assurer définitivement des revenus aux propriétaires de sites). La communication par e-mail et par téléphonie mobile bouleverse toutes les activités postales, ce qui est renforcé avec l'émergence du e-commerce.

Ces développements doivent être intégrés dans une redéfinition du service public des télécommunications de demain. Cela afin d'assurer non seulement un accès de l'ensemble de la population à ces nouvelles possibilités de communication, mais encore de les développer pour répondre au mieux aux besoins sociaux à venir. La crise de grands groupes de télécommunications et la concentration accrue qui en découlera poseront à nouveau le problème du service public face aux monopoles ou oligopoles privés. ■

1. Voir *24 heures*, 7.9.01.

2. Ainsi, dans les tout nouveaux centres de tri colis, les salariés ont deux fois plus de problèmes liés au stress au travail que l'ensemble de la population suisse (voir *Le Courrier* des 17 et 19.7.2001). Le Syndicat de la communication refuse de rendre publique cette étude, y compris pour les employés colis directement concernés par ces résultats.

3. Concernant la remise en cause du service public postal et les conséquences de la privatisation sur les conditions de travail et de vie du personnel de la Poste, voir notamment Peter Streckeis, « La Poste : Histoire d'une Privatisation » (in *Du service public au service marchand : éléments pour s'opposer au démantèlement des services publics*, Attac-Vaud (Suisse), Lausanne, juin 2000), Comité vaudois pour la défense du service public, *La Poste : un service public menacé par la privatisation* (Lausanne, octobre 2000), et George Waardenburg, *La fin du métier de buraliste postal. Expression du démantèlement de la Poste Suisse de Service Public* (mémoire de maîtrise, Lausanne, octobre 2001).

4. Le taux de croissance annuelle du produit mondial par habitant avois-

nait 4 % entre 1960 et 1973, puis 2,4 % entre 1973 et 1980, et enfin 1,2 % entre 1980 et 1993 (Cf. F. Chesnais, *La Mondialisation du Capital*, Paris : Syros, 1997). Ce taux n'a pas de connu de croissance durable dans les années 1990, malgré la croissance de l'économie américaine, à cause de la très profonde récession japonaise, du prolongement d'une croissance molle en Europe jusqu'en 1996-97 et de l'évolution en dents de scie de la croissance dans les économies « émergentes ».

5. F. Chesnais, *op cit*, p. 44.

6. Les « investisseurs institutionnels » dominant aujourd'hui le monde de la finance, et en particulier les marchés financiers internationaux modernes.

7. OCDE, « Recent Privatisation Trends », in *Financial Market Trends*, n° 76, juin 2000.

8. *Idem*, p. 63 (traduction G.W.) L'affaissement des principales Bourses de la planète au cours de l'année 2001 a aussi touché la cotation des entreprises privatisées. Néanmoins, celles-ci restent souvent parmi les plus cotées, et surtout cela ne remet pas en cause la raison première pour laquelle elles ont été privatisées, car elles ont permis aux

grands actionnaires de gagner des montants fabuleux à l'occasion des privatisations.

9. De manière prépondérante, il s'agit des marchés de l'UE, des USA et du Japon et des pays dans leur périphérie proche.

10. C'est vrai aussi pour les autres secteurs publics d'infrastructure : chemins de fer et électricité.

11. Camille Allaz, *La grande aventure de la poste et du fret aériens du 18^e siècle à nos jours*, Paris : Institut du transport aérien, 1998, pp. 519-520.

12. *Idem*, pp. 466-467.

13. Voir notamment Alessandro Pelizzari, *Die Ökonomisierung des Politischen*, Konstanz : UVK (coll. Raisons d'Agir), 2001.

14. *Le Temps*, 1.4.00. Au début de cette année, le principal concurrent de Swisscom sur le marché suisse – Sunrise/Diax – a mis en œuvre ses premiers licenciements : 240 salariés ont été « remerciés » (*24 heures*, 20.2.01).

15. *NZZ*, 9.11.00.

16. *Le Temps*, 11.4.01.

17. Interview dans *Le Temps*, 20.3.01.

18. *Idem*.

19. La Poste, *Rapport de gestion 2000*, p. 11.

20. Voir *Dimanche.ch*, 20.5.01.

21. *The Economist*, 13.5.2000.

22. *NZZ*, 31.5.00. Les express et le courrier international seraient complètement libéralisés, le courrier interne resterait monopolisé pour les lettres jusqu'à 50 grammes.

23. *NZZ*, 23.12.00.

24. Voir *NZZ*, 15.8.01.

25. *Stratégie pour un marché postal compétitif. Propositions de l'économie pour l'ouverture rapide du marché et l'avenir de la Poste suisse*, Economiesuisse, Zurich, avril 2001.

26. Citations *op cit*, p. 10.

27. Les CFF ont déjà une chaîne de magasins privée, AVEC, en « partenariat » avec des entreprises privées. Ces surfaces commerciales remplacent quelques-unes des (nombreuses) gares fermées, car on pourra aussi y acheter des billets de train, parmi d'autres marchandises. Voir *CFF S.A., Temps Présent*, diffusé sur TSR1 le 19.04.01.

28. Il s'agit de la motion Rennwald qui demandait un moratoire sur le plan Gygi. Elle a été balayé au Conseil national (voir *NZZ*, 5.10.01).

29. *24 heures*, 29.8.01.

Une forte opposition

Agostino Soldini

La nouvelle *Loi sur le personnel de la Confédération* (LPers), adoptée le 26 novembre 2000, définit, dans les grandes lignes, les conditions de travail du personnel fédéral. Elle est complétée par des dispositions d'exécution, qui sont, elles, multiples. Pour l'administration générale de la Confédération, il s'agit d'une ordonnance édictée par le Conseil fédéral; aux CFF et à La Poste, d'une convention collective de travail (CCT).

De la loi aux CCT

La CCT des CFF est déjà en vigueur. A La Poste, un projet de CCT a été « négocié » entre la direction de l'entreprise et les responsables du Syndicat de la Communication (qui fait partie de l'Union syndicale suisse) et de Transfair (Confédération des syndicats chrétiens).

Les membres des deux syndicats qui travaillent à La Poste ont été appelés à se prononcer sur ce projet de CCT¹. Pour ce qui est de Transfair, 89% des votant-e-s ont dit « oui ». Transfair est le syndicat nettement minoritaire à La Poste. Tout au long de son histoire, il n'a jamais manifesté une quelconque combativité. Son action présente ne fait pas exception. Rappelons, à titre d'exemple, qu'il a été le seul syndicat du secteur public à soutenir ouvertement la LPers. Quant au Syndicat de la Commu-

nication, l'organisation du personnel majoritaire à La Poste, l'issue de la votation parmi ses membres vient d'être rendue publique. Le projet de CCT a été accepté par 65,5% des votant-e-s (voir encadré ci-dessous).

Un résultat significatif

L'écart entre les régions linguistiques est énorme. Ainsi, en Suisse alémanique, le taux d'acceptation est très élevé: 83% des votant-e-s. Par contre, au Tessin, le projet de CCT n'a été accepté que par 52% des votant-e-s, tandis qu'en Suisse romande, il a été balayé par les deux tiers, avec des refus supérieurs à 70% parmi les membres des sections de l'Arc jurassien et du Valais romand. L'écart entre la Suisse romande et la Suisse alémanique est de près de 50 points!

Le résultat en Suisse romande et, dans une moindre mesure, au Tessin est l'expression d'une forte opposition à la CCT. Cela n'était pas acquis d'avance. Il suffit de rappeler que la CCT des CFF, au contenu similaire à celle de La Poste, avait été avalisée, y compris en Suisse romande, par plus de 90% des votant-e-s. De plus, la direction de La Poste n'a pas ménagé ses efforts pour faire avaler la couleuvre aux salarié-e-s. Il en va de même des responsables du Syndicat de la Communication, dont la litanie propagandiste a tourné autour de l'« argument » suivant: « Notre

délégation a réussi à obtenir l'essentiel au cours de dures négociations. Il n'était pas possible de faire davantage. »² Cela a été martelé, à satiété, dans l'organe de presse du syndicat, où le point de vue des opposant-e-s à la CCT, par contre, n'a que très rarement eu droit de cité...

Pourquoi un tel écart ?

Des militant-e-s de solidaritéS ont contribué à la bataille contre la CCT de La Poste. Un tract appelant les salarié-e-s à voter « non » a été largement diffusé. En Suisse romande, des responsables de sections du Syndicat de la Communication ont participé activement à cette bataille qui a ainsi pu prendre appui sur le collectif militant de ce syndicat. Elle a été le prolongement, vécu comme tel par ce collectif également, de la campagne contre la LPers, qui était, elle-même, l'aboutissement provisoire de quelques mobilisations menées précédemment dans le secteur public. Les thématiques à l'ordre du jour (protections contre les licenciements, salaire « au mérite », etc.) avaient ainsi déjà imprégné la réflexion d'une partie des salarié-e-s de La Poste. La préparation du terrain a payé.

Rien de tel, nettement moins en tous cas, en Suisse alémanique, où la bataille contre la CCT s'est déroulée sur un terrain moins propice. En effet, les attaques précédentes contre les droits des salarié-e-s du secteur public n'avaient pas suscité d'oppositions, ▶

Les résultats de la votation sur la CCT de La Poste

Suisse		
Participation:		42,6%
Oui:	5359	65,5%
Non:	2820	34,5%
Suisse alémanique		
Oui:	4271	83%
Non:	900	17%
Suisse romande		
Oui:	929	34%
Non:	1772	66%
Tessin		
Oui:	159	52%
Non:	148	48%



Le contenu de la CCT

La CCT de La Poste, qui entrera en vigueur au 1er janvier prochain, se traduira par une nette aggravation des conditions de travail du personnel.

Une CCT pour licencier

La direction de La Poste aura la possibilité de licencier les salarié-e-s sous n'importe quel prétexte. Par exemple, pour « *mauvaise volonté* » ou au nom d'« *impératifs économiques* ». C'est la porte ouverte à l'arbitraire, mais aussi aux licenciements en nombre. Pour le personnel, l'insécurité sera permanente.

Une CCT contre la vie sociale

L'entrée en vigueur de la CCT se traduira par la soumission complète des horaires de travail aux intérêts de l'entreprise. Les salarié-e-s paieront le prix de cette flexibilité sans limite dans leur vie sociale et familiale, mais également avec leur santé.

Une CCT pour réduire les salaires

La CCT prépare la baisse des salaires, sauf pour les « top managers ». D'un côté, diminution des salaires des ouvriers/-ères et des employé-e-s, de l'autre des paies de ministre qui prennent l'ascenseur ! De plus, une partie du salaire sera désormais variable, en fonction du « mérite ». Adieu les garanties de salaire, nécessaires pour organiser sa vie ! Place à l'arbitraire et au copinage !

Une CCT antisyndicale

La CCT introduit l'obligation pour les syndicats de « *respecter la paix absolue du travail* » et de « *s'abstenir de toute action* ». Les mobilisations seront interdites ! Cette clause soumettra ainsi les salarié-e-s, pieds et mains liés, aux décisions de la direction de La Poste.

Une CCT contre les services publics

La CCT va à l'encontre de la défense des services publics. Les pressions accrues sur les salarié-e-s vont entraîner des conséquences néfastes sur les prestations aux usagers/-ères. De plus, la CCT prépare la privatisation des secteurs rentables de La Poste. L'esprit solidaire du service public – garantir à toutes et à tous, quels que soient leur revenu, leur âge, leur lieu de domicile, un accès à des prestations de qualité – sera sacrifié sur l'autel de la rentabilité et du profit.

si ce n'est de manière marginale. Que l'on pense à la liquidation, dans presque tous les cantons, du statut de fonctionnaire ou à l'extrême faiblesse de la campagne menée contre la LPers. De surcroît, la bataille contre la CCT de La Poste n'a pas pu bénéficier de la collaboration de sections et/ou de militant-e-s du Syndicat de la Communication. Les différences sont ainsi de taille et permettent d'éclairer, certes de manière partielle, des résultats aussi fortement divergents d'un côté et de l'autre de la Sarine.

Une victoire des syndicats ?

Les dirigeant-e-s des deux syndicats de La Poste n'ont pas vraiment de quoi pavoiser. L'issue de la votation parmi les membres du syndicat largement majoritaire indique en effet que « *tout un groupe linguistique s'est opposé au résultat des négociations* »³. Le résultat au Tessin est également l'expression d'une très faible adhésion à la CCT. Ainsi, la politique de la direction du Syndicat de la Communication a été expli-

citement rejetée par une minorité significative de ses membres.

De surcroît, l'entrée en vigueur de la CCT n'a été soutenue que par 13,5% des salarié-e-s de La Poste. En effet, 56 510 salarié-e-s seront soumis-e-s à la CCT⁴. Or, si l'on additionne les « oui » à la CCT parmi les membres du Syndicat de la Communication (5359) et parmi ceux de Transfair (2264), on arrive à un total d'à peine 7623 voix.

Faute de disposer d'une carte syndicale, la majorité des salarié-e-s de La Poste n'a pas été interpellée. Quant aux membres des syndicats, alors même que la consultation était décisive, une majorité d'entre eux s'est abstenue. Il ne fait pas de doute que cette abstention est liée au découragement ressenti face au démantèlement sans fin de leurs droits et à l'absence totale de riposte de la part des syndicats.

« L'apothéose ». Pour qui ?

La CCT a été signée le 16 octobre dernier. A cette occasion, les différentes délégations

étaient « *assises face à face écoutant une polka de Tchaïkovski, exprimant leurs sentiments et leurs attentes, s'applaudissant mutuellement et signant, en guise d'apothéose, les documents dorés autour d'une table fleurie !* »⁵ Un tel tableau, illustrant à merveille les connivences entre les responsables syndicaux et la direction de La Poste, pourrait prêter à sourire. Mais l'entrée en vigueur de la CCT représente un recul majeur du point de vue des intérêts des salarié-e-s (voir encadré ci-contre). Elle sera un instrument pour baisser les salaires, sauf ceux des « top managers », et pour licencier le personnel sous n'importe quel prétexte. De plus, elle provoquera une individualisation extrême des conditions de vente de la force de travail et, donc, une atomisation accrue du collectif des salarié-e-s de La Poste.

Ce recul s'ajoute aux défaites subies ces dernières années, notamment le démantèlement des PTT, avec privatisation partielle des télécoms. Toutes ces contre-réformes ont été avalisées non seulement par la direction de Transfair, mais également par celle du Syndicat de la Communication. Pire encore : cette dernière a été l'un des vecteurs pour les faire passer auprès des salarié-e-s. L'exemple de la CCT de La Poste n'est que le dernier de la liste. Une question devrait dès lors interpellier les collectifs militants au sein du Syndicat de la Communication : vont-ils continuer encore longtemps à subir les choix imposés par la direction nationale de leur syndicat, qui se traduisent par une défaite après l'autre pour les salarié-e-s de La Poste ? ■

1. En fait, il s'agit de deux CCT, la deuxième, calquée sur le Code des obligations, étant réservée au personnel « auxiliaire » de La Poste. La votation parmi les membres des syndicats n'a cependant porté que sur un seul objet.

2. Hans Ueli Ruchti, secrétaire général du Syndicat de la Communication, *comTEXTTE*, Numéro spécial CCT La Poste, 4 mai 2001.

3. *comTEXTTE*, 12 octobre 2001.

4. *comTEXTTE*, 24 août 2001.

5. *Le Personnel*, Journal des Syndicats chrétiens du personnel fédéral, 25 octobre 2001.

« Un nouveau projet syndical est nécessaire »

Négociations salariales, renouvellement de la convention collective nationale de travail (CCT) du gros œuvre dans le bâtiment, nouvelle CCT aux CFF remplaçant le statut du personnel: le mouvement syndical en Suisse est confronté cet automne à plusieurs échéances importantes. A chaque fois, un constat: les politiques choisies par les directions des fédérations membres de l'Union syndicale suisse (USS) contribuent plus souvent à aggraver la crise de l'organisation syndicale des salarié-e-s de ce pays qu'à y apporter un début de réponse. Engager la réflexion sur les conclusions à tirer de cette situation est d'autant plus important que le retournement conjoncturel qui a débuté sera l'occasion pour le patronat de lancer



Pino Sergi.

une nouvelle attaque en règle contre le peu de dispositif de défense des salarié-e-s encore en place.

*A l'encontre s'est entretenu de ces sujets avec **Pino Sergi**. Pino Sergi est membre de solidarité au Tessin. Il est membre du comité de section du SIB à Bellinzone et du Manifeste-SIB. Ce regroupement de militants s'est constitué au printemps 2000 afin de faire le bilan des impasses de la politique suivie par la direction nationale du Syndicat industrie & bâtiment (SIB) ces dernières années et de proposer au congrès de ce syndicat, qui s'est tenu en octobre 2000, d'autres perspectives. Depuis lors, le Manifeste-SIB a poursuivi son action, en intervenant dans les débats du syndicat, en organisant des journées de discussion (sur la flexibilité notamment) et en publiant une petite feuille d'information.*

L'Union syndicale suisse (USS) a lancé en août dernier la campagne salariale des syndicats. Elle a présenté un objectif commun: 5% d'augmentation. Ses responsables se sont aussi prononcés contre le salaire au mérite, contre les négociations décentralisées au niveau des entreprises, pour la compensation automatique du renchérissement. N'est-ce pas un progrès pour le mouvement syndical suisse?

Pino Sergi – Non, car je pense que ressortait fortement de cette conférence de presse de l'USS tant une absence de priorité de la centrale syndicale qu'un manque de volonté de se donner les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs énumérés.

L'USS traverse une crise d'identité: quel sera son rôle à l'avenir, compte tenu des évolutions en cours au sein des fédérations, de l'avancée de projets comme celui de la Maison syndicale initiée par le SIB et la FTMH?

Sa réponse consiste non pas à tracer des perspectives, mais à additionner ce qui vient des fédérations. Cependant, une somme de revendications ne fait pas encore une orientation.

D'ailleurs, si l'on y regarde de plus près, on constatera que, par exemple, le refus du salaire au mérite, ou la critique des négocia-

tiations décentralisées au niveau des entreprises, sont loin d'être aussi clairs qu'ils ne peuvent l'apparaître au premier abord: il n'est en fait pas partagé par nombre de directions de fédérations syndicales.

L'autre constat est que l'USS n'a pas manifesté la moindre volonté pratique de centraliser effectivement les revendications salariales et d'en faire un socle pour des mouvements revendicatifs communs, de faire converger interventions et actions afin qu'émerge un mouvement d'ensemble. Dans ces conditions, comment parler de campagne salariale?

Cet automne, le Syndicat Industrie & bâtiment (SIB) est la fédération confrontée à l'échéance la plus importante: le renouvellement de la convention collective de travail nationale (CCT) du gros œuvre, dans le bâtiment. Comment cela se présente-t-il?

La situation est très difficile et je crains que le résultat final ne soit négatif.

Ce renouvellement de la CCT intervient alors que deux dynamiques contradictoires se développent dans la branche.

D'un côté, on assiste à un renforcement du patronat, de sa politique, de sa direction, avec des gens plus profilés, ayant une stratégie vis-à-vis des syndicats.

De l'autre côté, l'affaiblissement du SIB est indéniable. Les causes renvoient aux critiques formulées par le Manifeste-SIB il y a une année, dans ses contributions en vue du congrès national du SIB.

Premièrement, la présence du SIB sur les lieux de travail s'est encore fragilisée: elle est de fait inexistante dans nombre de régions.

Deuxièmement, la crise de la direction nationale du SIB, qui se combine avec une crise de la direction du secteur devant mener ce renouvellement conventionnel, n'a pas été résorbée, au contraire.

Troisièmement, se poursuit l'affaiblissement du réseau de cadres qui, dans les sections, ont une certaine expérience des batailles pour le renouvellement du contrat et qui ont aussi une capacité de mobilisation de leurs collègues.

Quatrièmement, un certain nombre de sections décisives du point de vue stratégique, comme celle de Zurich qui couvre la région de Suisse avec la plus forte concentration d'ouvriers du bâtiment, sont en crise ouverte, incapables d'agir.

Certes, un petit nombre de sections, où souvent – et ce n'est pas un hasard – les militants du Manifeste sont présents, conservent une capacité de mobilisation. Dans d'autres régions, comme Genève, la présence du Syndicat interprofessionnel ▶

des travailleurs-euses (SIT) permet aussi de mener des actions. Mais ces quelques forces ne contrebalancent pas l'incapacité d'agir du SIB dans les régions décisives.

Or ce rapport de forces négatif pèse d'autant plus fort que le patronat veut obtenir des changements importants dans la convention collective. En particulier, il est décidé à imposer une marge nettement accrue en matière de flexibilité. Simultanément, il veut affaiblir les dispositions normatives nationales de la CCT, en particulier le contrôle de son application par des instances paritaires ainsi que l'articulation entre contrat national et contrats cantonaux.

Les entrepreneurs se préparent ainsi à l'entrée en vigueur des bilatérales, à l'ouverture des marchés et donc à une concurrence accrue. Ils ne le font cependant pas comme la direction du SIB l'avait imaginé : en consolidant une alliance de type corporatiste de défense de la profession face aux « étrangers », carte jouée au moment de la votation sur les bilatérales. Mais en s'attaquant au dispositif de défense des salarié-e-s. Cette option est portée en particulier par les grandes entreprises, qui ont des liens à l'échelle européenne.

De ce point de vue, l'accord salarial de l'année passée (200 fr. d'augmentation) ne doit pas faire illusion. Dans un contexte de reprise économique, il correspondait clairement au choix du patronat d'apporter un coup de pouce à la direction Pedrina du SIB, alors confrontée à un débat de congrès rendu plus difficile par les critiques du Manifeste. Mais il n'y a pas de congrès du SIB cette année...

S'ajoute à cela l'expérience négative du précédent renouvellement. On se souvient que fin 1999 début 2000 avaient été marqués dans la construction par une mobilisation, en partie importante, puis par une sérieuse désillusion. Malgré la volonté de poursuivre le combat manifestée par d'importants secteurs des membres, la direction nationale du SIB avait imposé un accord négocié sous l'égide de Pascal Couchepin, cassant l'élan existant. Or, il s'avère que même cet accord n'a pas été respecté. Il prévoyait par exemple des discussions sur les intempéries et leur couverture par l'assurance chômage. Rien n'a été fait. Le résultat de toute cette opération est donc que les salariés ont été doublement désillusionnés et démobilisés.

Dans ces conditions, ce renouvellement conventionnel s'annonce difficile.

Effectivement. Ce qui s'est passé jusqu'à maintenant le confirme. Le patronat a une attitude extrêmement arrogante (cf. encadré sur les exigences patronales). En face, la direction du SIB n'a pour l'instant pas construit une vraie mobilisation. Son appel précipité à des actions fin septembre, pas vraiment préparées et annulées à la dernière minute, a débouché sur un fiasco. Une nouvelle échéance nationale de mobilisation est fixée au 19 novembre ; on verra l'ampleur qu'elle prendra.

Dans cette situation, on pourrait envisager deux réactions. Premièrement, le syndicat répond à l'attaque patronale ; il a la capacité et la volonté de faire. Cela me semble cependant très difficile à court terme, pour les raisons que je viens d'indiquer.

Deuxièmement, le syndicat s'engage dans un travail de longue haleine de réorganisation et de remobilisation. Cela prendra du temps ; cela implique donc d'assumer la possibilité de rester sans convention collective durant une période. Cela exige des changements dans l'orientation politique et syndicale du SIB, ainsi que dans sa direction. Compte tenu de la situation interne au

Négociations du contrat national du gros œuvre

Le menu des entrepreneurs

Après avoir rompu les négociations pour le renouvellement du contrat national du gros œuvre, dans l'industrie du bâtiment, les entrepreneurs sont revenus à la table des négociations le 25 septembre avec un cahier de revendications patronales. Leurs exigences :

- **Encore plus de flexibilité.** Outre le maintien des « heures variables », qui permettent de fait une annualisation du temps de travail, avec les heures supplémentaires non payées que cela implique, ils revendiquent la libéralisation du **travail le samedi** et l'autorisation de travailler jusqu'à **50 heures par semaine** avec la possibilité d'ordonner des heures supplémentaires jusqu'à 23 h.
- **La suppression des contrats locaux et cantonaux**, qui garantissent des conditions de travail supérieures au contrat national.
- Le renforcement de la **paix du travail**, déjà « absolue ».

- Une augmentation **salariale** généralisée limitée à 40 fr., avec des augmentations au mérite pour un montant global identique.

Les revendications syndicales

De son côté, la conférence professionnelle du SIB, réunie en mai, avait adopté un cahier de revendications avec comme points principaux suivants :

- **Augmentation salariale de 250 fr.** pour tous en 2002.
- **Diminution du temps de travail** en dessous de 40 heures hebdomadaires.
- **Abolition des heures variables.**
- Contre la flexibilité et les heures supplémentaires, **la journée de 8 heures.**
- Paiement des **temps de transport.**
- **Retraite à 60 ans** au plus tard, avec une rente représentant au moins 80 % du dernier salaire.

- Amélioration de la protection de la **santé** et de sécurité au travail.

Au total, cinq pages de revendications.

Les membres du **Manifeste-SIB** ont soutenu l'exigence d'un combat déterminé contre la flexibilité, combinant l'abolition des heures variables, haïes par les salarié-e-s, et le rétablissement de la journée de 8 heures.

La direction nationale du SIB, opposée à cette dernière revendication, a perdu lors de la conférence professionnelle. Elle a réagi par la surenchère, avec notamment la revendication d'une diminution du temps de travail en particulier. Une manière de faire classique pour dissoudre une revendication forte dans un flot d'exigences. Et pour préparer le terrain afin de présenter l'échec prévisible comme le fruit d'un cahier de revendication « excessif », et dissimuler ainsi l'incapacité et le refus de la direction nationale du SIB de construire une vraie mobilisation.

sein du SIB, cette deuxième voie me semble elle aussi difficile.

Dès lors je crains que ne s'impose une troisième option: celle d'un mauvais compromis, pire que celui conclu au printemps 2000 sous les auspices de Couchepin.

Ce printemps, lors de la définition du cahier de revendications, le Manifeste-SIB a proposé de faire du refus de la flexibilité une exigence centrale. Cette proposition a obtenu le soutien d'une majorité des militant·e·s à l'échelle nationale, contre la volonté de la direction du SIB. Or, depuis lors, on a l'impression que cette revendication a disparu. Que s'est-il passé?

Pour le comprendre, il faut garder à l'esprit qu'il y a deux niveaux au sein d'un syndicat comme le SIB. L'un est celui où les travailleurs interviennent, comme la conférence professionnelle. Là, l'opposition de fond à la flexibilité est très forte. Les travailleurs comprennent clairement ce qu'elle représente pour leurs conditions de travail et leur vie quotidienne. La conviction est très largement partagée que face aux pressions patronales incessantes, la réponse passe par la limitation du temps de tra-

vail *quotidien*. C'est sur cette expérience que se fonde la revendication d'une limitation à 8 heures de la journée de travail.

Cependant, cette position ne correspond pas à celle défendue au second niveau, celui de la direction du SIB et des responsables nationaux du secteur de la construction. Eux pensent qu'il est inévitable d'accepter une certaine dose de flexibilité. Ils considèrent que, dans la meilleure des hypothèses, il sera possible de conserver la situation actuelle, qui prévoit pourtant déjà une large flexibilité, refusée par les travailleurs.

Résultat: lors des pourparlers avec le patronat, ce qu'ont dit les travailleurs est oublié et la revendication de la journée de 8 heures disparaît presque complètement.

Quelles perspectives le Manifeste-SIB peut-il proposer?

Nous sommes en train d'en discuter. Nous pensons que c'est la perspective d'un travail de longue haleine de remobilisation, qui devrait être privilégiée. Et qu'il faut refuser l'idée qui est en train de faire son chemin parmi la direction du SIB: limiter ses propres revendications pour signer, à tout prix, une convention collective, même

si cette dernière représente le prolongement du statu quo, jugé inacceptable par les travailleurs, ou, pire, un recul.

Nous sommes convaincus que le point de départ pour les choix du syndicat doit être l'exigence d'être en syntonie avec les revendications des travailleurs. Nous sommes aujourd'hui confrontés au fait que, dans de nombreuses sections, le syndicat est en train de perdre tout lien avec les travailleurs, avec leurs expériences, leur façon de ressentir les choses. Or ça, c'est la mort d'un syndicat. Face à cette menace, maintenir un lien avec les travailleurs, développer la capacité de travailler avec les salarié·e·s, d'être à leur écoute, de placer leurs attentes et leurs revendications au centre de l'activité syndicale, tout cela est décisif. Cela implique, dans la situation actuelle, d'accorder la priorité à faire des expériences, même limitées, permettant de retisser ces liens.

Bien sûr, cela a pour conséquence de prendre le risque de ne pas pouvoir conclure un accord acceptable et de rester durant un temps sans convention. Je crois cependant que, dans la situation où nous sommes, il faut en passer par là.

Car, à l'inverse, en faisant un pas en arrière aujourd'hui, et encore un pas en arrière demain et après-demain, on se retrouvera dans la situation d'un syndicat qui, formellement, négocie des CCT, qui a encore quelques membres, mais qui n'est plus un instrument de défense des travailleurs et de leurs conditions de travail.

Alors, les salariés de la construction se retrouveraient dans la même situation que ceux de la Migros, de la Coop ou que les coiffeurs: il existe un contrat collectif de travail, mais celui-ci n'a plus aucun rapport réel avec leurs conditions de travail et de vie effectives; la défense de ce contrat n'est plus le fruit d'un mouvement où les travailleurs jouent un rôle décisif. De tels contrats, reprenant le Code des obligations, ont une seule fonction: permettre à un employeur de répondre, dès qu'un problème est soulevé: « Nous avons signé une convention avec les syndicats, cette question est donc réglée ». Et d'étouffer ainsi toute tentative de revendiquer et de s'organiser.

Les difficultés rencontrées dans cette bataille conventionnelle soulignent le fait ►

Manifestation organisée par le SIB lors du renouvellement de la CCT en 1999.



qu'un syndicat comme le SIB, s'il veut continuer à jouer un rôle d'organisation des salarié-e-s, est aujourd'hui confronté à l'exigence d'un changement radical d'orientation, de construction, de direction. Un nouveau projet syndical est nécessaire. C'est la question posée par le Manifeste lors du dernier congrès du SIB, il y a une année. Nous annonçons alors les difficultés qui nous menacent aujourd'hui.

Au lendemain de ce Congrès 2000, la direction du SIB avait défini une nouvelle priorité pour le syndicat des services unia: la construction dans les grands magasins, à Migros en particulier. Or, une année plus tard, on apprend que la Migros et la FCTA, le syndicat traditionnel de la vente, ont signé un accord, sans unia. Que s'est-il passé?

C'est une autre démonstration de la faillite du projet défendu par la direction nationale du SIB. Le projet unia-SIB était construit autour d'une idée: il faut participer au renouvellement de la CCT chez Migros. Pour cela, il faut travailler avec tous ceux qui sont d'accord de le faire.

L'accord Migros

L'accord conclu début octobre entre la Migros et la FCTA notamment prévoit:

- Une augmentation de la masse salariale de **3,25%**, dont 1,75% pour une augmentation généralisées des salaires, le solde (1,5%) étant réservé à des augmentations individuelles.
- La convention collective de nationale de travail est étendue à **tous les salarié-e-s à temps partiel** à partir du 1^{er} juillet 2002. Actuellement, les personnes avec un taux d'activité inférieur à 50% n'y sont pas soumis.
- Le salaire minimum sera porté à **3300 fr. brut** au 1^{er} janvier 2003.

En ce qui concerne le rôle d'unia, le chef du personnel Migros, John F. Leuenberg, répond ainsi à une question de *Construire*, l'hebdomadaire du groupe (16 octobre 2001): « Pour ce qui touche unia, un distinguo s'impose: ce syndicat n'a été nullement impliqué dans les négociations salariales, dans la mesure où il ne compte pas au nombre des partenaires sociaux de Migros. »

Donc, on collabore dès le départ avec la FCTA, la Fédération du commerce, des transports et de l'alimentation.

Avec une telle conception, on part « du haut » et l'on ne cherche pas à construire un syndicat en partant des travailleurs et de leurs réalités, en construisant une pratique syndicale à partir des réponses que l'on cherche à apporter, avec les travailleurs et en les organisant, à leur situation.

Le résultat est là: la FCTA a mené ses propres négociations et a conclu toute seule un accord avec la direction de Migros. Il ne reste plus à unia qu'à participer à une sorte de commission de recours prévue dans le cadre de l'accord.

Cela fait une année que le projet Migros a été lancé par unia. Les résultats sont très décevants, du point de vue quantitatif (nombre de membres) et qualitatif. On a en rien progressé dans la connaissance de la réalité de cette entreprise, dans l'établissement de liens avec les salarié-e-s. Exemple caricatural: le jour même où la FCTA et Migros rendaient public leur accord, la presse du SIB et de la FTMH publiait les revendications d'unia pour ces négociations... qui venaient d'être conclues.

Les seules exceptions sont celles où un travail différent de celui voulu direction nationale a été engagé. Par exemple à Bellinzzone: là, le SIB ne met pas au centre de ses préoccupations la question de la convention, mais celle des conditions de travail. C'est ainsi qu'il a réussi à développer un travail d'organisation syndicale.

On touche avec cet exemple à une question centrale. Dans un secteur comme la vente, il n'est pas possible de construire un nouveau syndicalisme sans faire une critique radicale des syndicats qui ont existé jusqu'à maintenant, de la FCTA en particulier: des organisations complètement subordonnées aux entreprises, qui écartent la participation active des travailleurs et qui signent des conventions collectives de travail n'apportant aucune réponse aux problèmes auxquels les travailleurs sont confrontés.

Or, l'approche d'unia est exactement inverse. Son but n'est pas de partir des problèmes réels des salarié-e-s et de développer sur cette base un travail de longue haleine de construction. Son objectif est de signer des conventions. En d'autres termes,

il est plus important pour les dirigeants d'unia d'être reconnus comme des « partenaires sociaux » par les patrons, que d'être reconnus comme une organisation syndicale par les travailleurs-euses.

Les CFF sont la régie fédérale où la direction a réussi, avec l'appui de la direction du syndicat, le SEV, à passer le plus rapidement du statut du personnel de la Confédération à un régime régi par une CCT. Quel est le bilan, une année plus tard?

Il est vite fait. La dernière proposition salariale de la direction des chemins de fer est une augmentation de la masse salariale globale de 0,5%, à répartir en augmentations individuelles. Pas de compensation du renchérissement, pas d'augmentations générales: cela illustre combien la stratégie défendue par la direction syndicale – « acceptons une CCT, même si elle n'est pas extraordinaire; avec elle nous pourrions ensuite mieux nous battre » – était erronée.

Contrairement à ce qui est souvent affirmé au sein du mouvement syndical, la direction des chemins de fer s'est renforcée ces deux dernières années face aux travailleurs, et pas l'inverse. Même le scandale des hauts salaires n'a pas inversé cette tendance. Pour trois raisons.

Premièrement, la direction des CFF a imposé une CCT et elle a créé une nouvelle situation, face à laquelle le syndicat est incapable de formuler une quelconque stratégie.

Deuxièmement la direction est en train de changer tous les points de repères à l'intérieur de l'entreprise. Les anciens points de contacts syndicaux sont remplacés par un système de commissions d'entreprises, à tous les niveaux. Les travailleurs qui participent à ces commissions sont peut-être membres du syndicat: cela ne change rien au fait que leur intervention dans ces commissions est une action individuelle, insérée dans un cadre prédéfini par la direction des CFF. D'autant plus que le syndicat n'apporte pas de soutien réel à ces élus.

Troisièmement, la direction a progressé dans ses objectifs (précarisation des emplois, gestion plus autoritaire du personnel, flexibilisation du temps de travail) ce qui suscite un certain découragement. Bref, la politique suivie par la direction de la SEV au cours de ces derniers mois a



De la mise en scène à l'action syndicale, une transition difficile pour Unia.

permis un affaiblissement du rapport de force au détriment des salarié-e-s.

Dans ce contexte, on peut craindre que la réaction des travailleurs soit assez faible. Pas parce qu'il n'y aurait pas la possibilité de réagir, mais parce que la direction syndicale a permis que se mettent en place ces changements qui ont démobilisé les salarié-e-s et affaibli leur défense. Il aurait pourtant pu y avoir des foyers de résistance à la politique de la direction des CFF, comme l'a montré l'action des travailleurs des ateliers de Bellinzone.

Toutes ces difficultés interviennent dans un contexte marqué par un retournement de la conjoncture économique...

Il est désormais assez évident qu'un changement de la conjoncture économique est en cours. Cela aura des conséquences sur le niveau de chômage. Plus important encore : ces dernières années, le patronat a avancé dans l'imposition de toute une série de changements ayant pour effet de renforcer la précarisation du marché du travail. Cela le place aujourd'hui dans une position plus favorable pour consolider ses avantages à l'occasion de la récession qui se profile à l'horizon.

Le retournement conjoncturel risque donc de se solder par un accroissement de la

pression sur les salarié-e-s et par une détérioration de leurs conditions de travail et de vie. Je suis d'autant plus pessimiste que les directions syndicales sont incapables de formuler une quelconque proposition pour faire face à la situation.

Cette incapacité est aggravée par le fait que les syndicats ont perdu beaucoup de terrain là où se joue effectivement le rapport de force entre employeurs et salarié-e-s : dans les entreprises. Le recul est évident pour le SIB. Quant à la FTMH, ses liens avec les commissions ouvrières sont de fait inexistantes dans un nombre croissant d'entreprises ; or, les commissions d'entreprise jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de la CCT de l'industrie des machines.

Nous sommes confrontés aujourd'hui au défi de reconstruire *ex novo* une présence et une organisation syndicales. En d'autres termes, de refonder un mouvement syndical vivant et lié aux salarié-e-s, alors que celui qui existe n'a plus de vie réelle, en dehors d'un quelques structures, et n'est presque pas constitué en tant qu'expression consciente et organisée de la volonté de travailleuses et travailleurs de défendre leurs intérêts communs.

Quel est le lien entre cette appréciation de la situation du mouvement syn-

dical et le débat qui a polarisé le dernier Congrès du SIB, sur la Maison syndicale ?

Avec la crise du mouvement syndical qui s'approfondit, il devient probablement plus clair que la démarche du Manifeste-SIB ne partait pas seulement d'une critique conjoncturelle de certains choix de la direction du SIB, comme par exemple l'accord conclu sous les auspices de Couchepin, ni ne s'explique par le fait que des militant-e-s du futur Manifeste avaient quitté la direction nationale du SIB.

En fait, le problème que nous posions déjà à l'occasion du débat sur la Maison syndicale était celui de la nécessaire refondation du mouvement syndical en Suisse. Ce qui nous intéressait en premier lieu n'était ni les structures, ni les éventuels « alliés » rejoignant la Maison syndicale, mais les bases politiques nécessaires pour permettre au mouvement syndical de redémarrer : Quelle place pour les syndicats sur les lieux de travail ? Quel bilan de la paix du travail ? Quelle politique conventionnelle ? Quelle place pour les syndicats dans la société capitaliste ? Avec la crise des structures syndicales, le retournement conjoncturel et la crise sociale qui se profilent, ce débat est d'une brûlante actualité. ■

Arracher le masque de la «normalité»

Le livre de Jean-Marie Vincent *Un autre Marx. Après les marxismes*¹ est une œuvre salutaire. Il essaie de secouer la routine des commentaires redondants sur Marx et il y parvient souvent.

Sa thèse principale est simple, même si elle est inattendue et dérangement: l'essentiel de l'œuvre de Marx n'a pas été vraiment compris par ceux qui ont affirmé suivre ses enseignements. Marx n'a pas développé une science de l'économie qu'il aurait opposée à la science économique classique, il a au contraire mis au point une critique de l'économie politique qui démonte la domination d'une économie autonomisée, des relations marchandes abstraites sur le social. La machinerie sociale du capital conditionne et absorbe les activités humaines pour les transformer en travail abstrait, aliment par excellence de mouvements de valorisation qui, bien que produits par les hommes, s'imposent à eux comme une puissance extérieure, comme quelque chose qui leur échappe.

A partir de cette analyse, l'auteur réexamine les théories mises en avant par les

marxistes à la fin du XIXe siècle et au cours du XXe siècle. Il observe qu'à quelques rares exceptions – Georg Lukacs, Henri Lefebvre, Pierre Naville, Guy Debord – ils ont ignoré un des moments forts de la théorie marxienne, la conception du fétichisme de la marchandise qui explique comment la pensée sociale peut être prisonnière des automatismes de la valorisation, comment elle peut être aveugle sur ce qui se passe dans la société. Ils se sont égarés en se proposant de créer une économie plus efficiente que l'économie capitaliste (la planification contre l'anarchie capitaliste) sans se demander s'il ne fallait pas remettre en question la priorité donnée à l'économie, si la production sociale ne devait pas être avant tout production de rapports sociaux vivables pour les hommes. La détermination par l'économie en dernière instance vaut pour la société capitaliste, elle ne devrait pas valoir pour une société en voie de libération.

Jean-Marie Vincent ne manque pas de relever que Marx lui-même tombe de

temps à autre dans le piège de l'«économisme» et ne prend pas toujours la mesure de ses propres découvertes. C'est dire qu'il n'y a pas à procéder à un simple retour à Marx. Il y a plutôt à rouvrir les chantiers de Marx et à explorer ce qu'il n'a pu explorer. C'est cela qui fait l'actualité de Marx, la possibilité de reprendre ce qu'il a fait pour comprendre la catastrophe historique du «socialisme réel», le dévoiement de la lutte pour la libération de l'oppression et de l'exploitation, la possibilité aussi de reprendre la critique du capitalisme, à l'heure de la fétichisation des marchés financiers, de la nouvelle économie, des fonds de pension, etc. Selon Jean-Marie Vincent, Marx permet de dépouiller le capitalisme de sa normalité et de voir en pleine lumière sa marche folle et la déshumanisation croissante du monde qu'il domine. Un livre qui donne à réfléchir. (D.G.) ■

1. Editions Page deux, Lausanne, 2001.

Pour commande, e-mail: page2@fastnet.ch, fax 021/621 89 88.

**Demandez
un exemplaire
à l'examen,
abonnez-vous**

aux adresses suivantes:

cp 805, 1701 Fribourg
e-mail:
solidarites-fr@bluemail.ch

cp 120, 1000 Lausanne 20
fax: 021/661 20 71
e-mail:
solidarites-vaud@fastnet.ch
ccp 10-95859-4

10 numéros par année
• abonnement annuel: 50. –
• abonnement de soutien:
dès 75. –

Conférence-débat

Palestine Un combat contre l'occupation et l'apartheid

avec Marwan Bishara

Chercheur et écrivain palestinien d'Israël
Auteur de l'ouvrage *Israël-Palestine: la paix ou l'apartheid*,
Ed. La Découverte 2001

Lausanne

Judi 15 novembre 2001, 20 h 15

Salle des Cantons, Buffet de la Gare, Quai 1

(départ du train de Genève: 19h26)

Organisée et soutenue par: l'Association Suisse-Palestine, *solidaritéS*-Vaud, Association des Palestiniens en Suisse, Association pour l'union entre les peuples juif et palestinien, Aide sanitaire suisse aux Palestiniens, Nord-Sud XXI, Education et libération, Association contre le fascisme et le racisme (Gex).